

(1)
(N^o 74.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SESSION 1876-1877.)

SITUATION GÉNÉRALE

DU

TRÉSOR PUBLIC,

AU 1^{er} JANVIER 1877,

DÉPOSÉE PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES



BRUXELLES,

F HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,

Rue de l'Orangerie, 16.

1877

(2)

SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR PUBLIC,

AU 1^{er} JANVIER 1877.

EXPOSÉ.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre la situation du Trésor public au 1^{er} janvier 1877.

La comparaison des chiffres renseignés dans la situation précédente pour l'exercice 1874, avec le compte de cet exercice, tel qu'il est définitivement arrêté, fait ressortir tout d'abord une différence en moins de fr. 77,322 87 c^s dans le boni réalisé sur le service ordinaire.

Cette différence, qui porte presque tout entière sur le produit des chemins de fer, entraîne une diminution équivalente du chiffre de la réserve au 1^{er} janvier 1875, lequel est ainsi réduit à fr. 63,767,476 76 c^s.

*Service ordinaire.*Exercice.
1875.

Les prévisions de l'exercice 1875 ont subi un changement plus notable : les dépenses ordinaires s'étant élevées à fr.	247,057,850 45
et les recettes n'ayant atteint que le chiffre de	243,979,485 70
il en est résulté un excédant de dépenses de fr.	<u>1,078,364 75</u>

Cette situation est due principalement à ce que le Budget de 1875 a été grevé d'une dépense supplémentaire de plus de 4 millions de francs se rapportant aux exercices 1873 et antérieurs. Malgré cette imputation extraordinaire, et bien que le mouvement des transports ait subi un ralentissement considérable par suite de la crise industrielle et commerciale, le Budget de

1875 se fût réglé en parfait équilibre, si une somme de 1,100,000 francs appartenant au chemin de fer et comprise parmi les droits constatés, eût pu être recouvrée avant la clôture de l'exercice.

Services spéciaux.

Les services spéciaux n'ont éprouvé et ne pouvaient éprouver aucun changement sous le rapport des dépenses de l'année 1875. Le montant en est de fr. 45,164,484 58

Mais les recettes extraordinaires se sont accrues d'une somme de fr. 85,556 55^c du chef d'aliénations d'immeubles : elles se sont élevées à 5,580,412 77

L'excédant des dépenses extraordinaires, soit fr. 59,784,071 61
et l'excédant des dépenses que l'on vient de constater sur le service ordinaire, soit 1,078,564 75

forment ensemble un écart de fr. 40,862,456 36
qui a été comblé par la réserve que le Trésor possédait au 1^{er} janvier 1875 65,767,476 76
de manière que la réserve au 1^{er} janvier 1876 se rédui-
sait à fr. 24,905,040 40

Service ordinaire.

Exercice.
1876.

Le Budget des Voies et Moyens, tel qu'il a été voté, évalue les ressources de l'exercice 1876 à 250,244,860 francs. Mais les faits réalisés et constatés font voir, dès à présent, qu'elles atteindront au moins le chiffre de fr. 254,576,107 42

Les dépenses auxquelles ces ressources sont destinées à pourvoir avaient été fixées primitivement à fr. 245,220,640 97

Depuis lors, sont venus s'y ajouter des crédits supplémentaires pour une somme de fr. 252,452 56

D'autres crédits sont demandés ou devront être soumis ultérieurement aux Chambres, savoir :

Travaux publics . . fr. 1,559,768 82
Intérieur ' 285,487 56

A REPORTER. . fr. 1,897,688 74 245,220,640 97 254,576,107 42

REPORT.	fr.	1,897,688 74	245,220,640 97	254,576,107 42
Justice		25,000 »		
Guerre		5,231,800 »		
Gendarmerie		511,000 »		
Dette publique		820,374 65		
Les charges de l'exercice 1876 s'augmenteront donc de	fr.	6,285,863 59		
Par contre, les annula- tions de crédits demeu- rés sans emploi, que l'on peut évaluer approximat- ivement à		2,500,000 »		
réduiront les dépenses supplémentaires à	fr.	5,785,865 59		
Le total des dépenses ordinaires sera ainsi de			249,006,504 36	
et l'exercice 1876 soldera probablement par un boni de	fr.		5,569,605 06	

Ce résultat peut être considéré comme satisfaisant, surtout si l'on tient compte de la persistance et de l'intensité de la crise qui, en 1876 comme en 1875, a affecté d'une manière notable les sources des revenus budgétaires.

Services spéciaux.

Les ressources extraordinaires réalisées pendant l'année 1876 sont les suivantes :

1° Produit de la négociation d'une partie de l'emprunt de 240,000,000 à 5 p. % autorisé par la loi du 29 avril 1873	fr.	23,809,500 »
2° Produit de la négociation du solde du même emprunt.		22,590,485 50
	ENSEMBLE. fr.	46,199,985 50
dont il y a lieu de déduire une somme de		608 50
excédant le capital effectif de l'emprunt de 240 millions pré- cité, et qui a été rattachée à titre de recette accidentelle au compte du Budget ordinaire		
	RESTE. fr.	46,199,375 »
3° Capital des titres 4 p. % créés en vertu de l'article 2 de la loi du 27 mai 1876 (construction de lignes de chemins de fer dans le Luxembourg et dans la province de Namur)		46,000,000 »
4° Produit de la réalisation de titres 4 p. % remis au Trésor pour le couvrir des dépenses effectuées en 1873,		
A REPORTER.	fr.	92,199,375 »

	REPORT. . . fr.	92,199,375 »
1874, 1875 et 1876 sur le crédit primitivement affecté à la construction des mêmes lignes par la loi du 16 août 1873 .		4,697,188 35
5° Capital des titres 4 p. % créés en vertu de la loi du 19 décembre 1876 (construction d'un chemin de fer de Turnhout à la ligne d'Anvers-Gladbach et de Tongres à Neerlinter).		14,250,000 »
6° Aliénation extraordinaire d'immeubles (1).		1,744,160 30
7° Intérêts dus par la Société du Sud d'Anvers		198,945 26
8° Quotes-parts des états maritimes dans le rachat du péage du l'Escaut.		133,749 »
9° Fonds d'amortissement attribués au Trésor		2,550,908 41
	TOTAL. . . fr.	115,574,326 32

Les dépenses imputées en 1876 sur ces ressources se répartissent comme il suit :

Canaux, rivières, ports, côtes, phares, fanaux, ponts fr.	3,913,921 67	
Chemins de fer et télégraphes	24,002,603 43	
Édifices publics, bâtiments, constructions diverses	7,339,775 63	
Travaux de défense. — Armement.	2,267,995 93	
Voirie vicinale	1,875,729 17	
Maisons d'école.	3,878,642 87	
Bateaux à vapeur	110,740 »	
Dépenses diverses de toute autre nature.	494,594 54	
	TOTAL. fr.	43,904,003 24

Il y avait donc, au 1^{er} janvier 1877, sur les services spéciaux, un excédant disponible de fr. 71,670,323 08

Comme ressource spéciale, il convient aussi de faire état du montant de l'emprunt autorisé par la loi du 9 juillet 1875 (travaux publics) et qui a été provisoirement réalisé en bons du Trésor à concurrence de 25 millions de francs (2) 28,605,100 »

En ajoutant à ces sommes :

1° Le boni probable du service ordinaire,	5,569,603 06
2° La réserve qui était, au 1 ^{er} janvier 1876, de	24,905,040 40

et en déduisant de ce total de fr. 150,750,066 54

le montant des engagements du Trésor au 1^{er} janvier 1877. 101,908,617 15

on obtient, en dernière analyse, un solde disponible de . . . 28,841,449 39

(1) Voir page 46.

(2) A la date du 1^{er} janvier 1877, une somme de 5,500,000 francs avait été remboursée par anticipation sur le capital de ces bons.

suffisant pour parer aux éventualités qui peuvent se produire au cours de la présente année.

Un tableau résumant d'une manière méthodique tous les Budgets extraordinaires depuis 1831 sera publié, comme je l'ai promis à la Chambre. Ce travail n'est pas achevé.

Je terminerai cet exposé par un aperçu de la dette constituée.

A la date du 1^{er} janvier 1876, elle comprenait les capitaux nominaux suivants :

En dette à 2 1/2 p. %	fr.	219,959,631	74
— à 3 p. %		245,250,000	»
En rentes à 3 p. %, créées pour indemnités du chef de servitudes militaires		1,409,634	95
En dette à 4 p. %		50,355,200	»
— à 4 1/2 p. %		466,137,682	22
TOTAL.		fr.	981,092,148 91

Il y a lieu d'y ajouter le montant des émissions faites en 1876, savoir :

Solde de l'emprunt à 3 p. %	fr.	63,609,000	»
Titres à 4 p. % émis en vertu de la loi du 27 mai 1876.		6,843,500	»
Titres à 4 p. % émis en vertu de la loi du 19 décembre 1876		1,800,000	»
TOTAL.		fr.	1,053,544,648 91

Les rachats effectués à la Bourse pour l'amortissement de la dette à 4 p. % ont été de 285,800 »

Le capital nominal restant, au 31 décembre 1876, est, par conséquent, de fr. 1,053,060,848 91

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.



(8)

TABLEAU

DE

LA SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR

AU 1^{er} JANVIER 1877.



TABLEAU de la situation générale

RECET

EXERCICES.	PRODUITS ET REVENUS ORDINAIRES.			
	PRÉVISIONS.			RÉSULTATS. — RECouvreMENTS effectifs ou probables.
	ÉVALUATIONS du BUDGET des Voies et Moyens.	AUGMENTATIONS prévues dans des lois spéciales.	TOTAL.	
1874.	229,645,000 "	"	229,645,000 "	245,454,192 50
1875.	245,052,600 "	"	245,052,600 "	245,079,485 70
1876.	250,244,860 "	"	250,244,860 "	254,576,107 42
TOTAUX. fr.	722,920,460 "	"	722,920,460 "	741,009,785 51

du Trésor au 1^{er} janvier 1877.

TES.

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ou spéciales.	RÉSULTAT GÉNÉRAL. — PRODUITS ORDINAIRES et ressources extraordinaires ou spéciales.	POUR MÉMOIRE.		Observations.
		EXCÉDANT		
		des RECETTES ORDINAIRES sur les évaluations.	DES ÉVALUATIONS sur les recettes ordinaires.	
72,459,447 82	315,913,640 21	15,811,192 50	"	
52,758,635 17	278,718,118 87	2,946,885 70	"	
70,670,452 90	525,246,500 52	4,551,247 42	"	
175,868,553 80	910,878,519 40	21,089,525 51	"	

Suite du TABLEAU de la situation générale

DÉPEN

EXERCICES.	SERVICE ORDINAIRE.						
	PRÉVISIONS.						
	CRÉDITS ALLOUÉS par les lois de Budgets.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des crédits annulés.	CRÉDITS complémentaires à réclamer pour couvrir des dépenses faites au delà des crédits.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	TOTAL.	A RETRANCHER : Crédits transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	RESTE ou CRÉDITS RATTACHÉS définitivement à l'exercice.
1874.	250,417,401 80	8,400,242 50	1,252,024 84	2,506,426 68	248,745,095 71	3,151,024 82	245,595,170 89
1875.	258,281,440 55	11,540,458 18	1,290,986 65	3,151,024 82	254,075,810 20	2,248,088 95	251,825,721 25
1876.	245,220,740 07	252,452 56	6,053,450 85	2,248,088 95	253,754,595 51	2,248,088 95	251,506,504 56
TOTAUX.	710,919,485 52	20,101,135 15	8,550,442 32	7,996,440 45	756,575,499 22	7,648,102 72	748,925,396 50

du Trésor au 1^{er} janvier 1877.

SÉS.

DÉPENSES effectives OU PROBABLES.	SERVICES SPÉCIAUX en dehors des Budgets. — DÉPENSES EFFECTIVES et dépenses probables.	DÉPENSE GÉNÉRALE. — SERVICE ORDINAIRE et services spéciaux.	POUR MÉMOIRE. — SUCÉDANT à annuler DES CRÉDITS ALLOUÉS pour les services ordinaires et extraordinaires sur les dépenses des mêmes services.	OBSERVATIONS.
241,043,554 54	60,599,200 54	301,042,754 68	4,549,056 35	
247,057,850 45	45,164,484 58	292,222,354 83	4,767,870 80	
240,006,504 30	45,004,005 24	292,010,507 60	2,500,000 .	
757,107,889 15	149,667,687 00	886,775,577 11	11,817,507 55	

Suite du TABLEAU de la situation générale

RÉSULTATS

	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET	
	RECETTES.	DÉPENSES.	RECETTES.	DÉPENSES.	RECETTES.	
1838 à 1857 incl.						
1858	155,154,108 92½	150,154,500 70	726,651 15	5,610,405 06	155,880,759 57½	
1859	156,028,376 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,494 60	158,549,645 85	
1860	155,612,571 17½	142,880,769 90	14,006,647 44	10,144,607 42	169,709,218 61½	
1861	150,771,924 87	145,774,861 55	15,402,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	
1862	101,116,550 51½	149,531,921 29	3,421,575 01	27,751,059 51	164,557,014 52½	
1865	103,241,641 14	151,000,577 15	5,685,679 55	55,005,945 02	108,925,520 49	
1864	164,249,550 74½	155,715,678 89	17,264,924 25	52,507,450 69	181,514,254 97½	
1865	100,050,600 28	156,741,911 70	0,047,200 80	52,051,825 01	178,086,951 17	
Exercices clos. (Résultats définitifs)						
1866	108,841,101 54	105,481,967 11	18,200,576 99	57,724,704 85	187,047,478 55	
1867	172,071,052 24	169,700,707 24	50,452,061 18	21,005,608 68	223,404,805 42	
1868	176,294,375 54	172,697,028 82	55,547,120 07	19,225,511 50	209,641,495 41	
1869	185,201,172 59	172,259,184 85	25,891,261 26	27,506,688 95	211,092,433 85	
1870	190,557,001 93	191,845,026 37	14,005,107 47	25,005,874 15	205,442,100 40	
1871	207,705,992 00	194,267,106 50	48,937,075 54	45,024,116 81	250,645,968 44	
1872	215,352,689 40	200,888,160 63	26,587,748 50	51,086,552 17	239,940,437 00	
1873	227,028,529 52	216,756,762 50	114,057,640 31	154,141,616 24	541,086,178 05	
1874	243,454,192 59	241,045,554 34	72,450,447 82	60,599,200 54	515,915,640 21	
1875	245,079,485 90	247,057,850 45	52,758,055 17	45,164,484 58	278,718,118 87	
Exercice en cours d'exécution. (Résultats probables)						
1876	254,576,107 42	249,006,504 38	70,670,452 90	45,904,005 24	325,246,560 32	

du Trésor au 1^{er} janvier 1877.

GÉNÉRAUX.

SERVICES RÉUNIS.	EXCÉDANTS						
	DÉPENSES.	SUR LES BUDGETS ORDINAIRES :		SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux :		SUR LES BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS :	
		de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.
							7,412,621 65
144,745,005 56	16,019,598 52 $\frac{1}{2}$	"	"	4,885,864 51	11,135,754 01 $\frac{1}{2}$	"	"
152,880,679 62	8,254,091 77	"	"	2,794,125 54	5,459,966 25	"	"
150,025,577 52	12,731,801 27 $\frac{1}{2}$	"	"	2,047,959 98	10,085,841 20 $\frac{1}{2}$	"	"
165,451,869 51	10,997,065 54	"	"	2,194,520 81	8,802,542 55	"	"
177,082,280 60	11,785,118 22 $\frac{1}{2}$	"	"	24,520,484 50	"	"	12,544,566 07 $\frac{1}{2}$
187,062,522 17	12,145,265 99	"	"	30,282,265 67	"	"	18,137,001 68
186,225,129 58	10,555,651 85 $\frac{1}{2}$	"	"	15,242,526 46	"	"	4,708,874 61 $\frac{1}{2}$
188,795,756 71	12,207,748 58	"	"	25,004,554 12	"	"	10,706,785 54
205,206,671 94	5,359,154 25	"	"	19,518,527 84	"	"	16,159,105 61
191,604,515 92	5,271,225 "	"	28,520,552 50	"	31,800,577 50	"	"
191,920,940 52	5,506,746 82	"	14,125,808 57	"	17,720,555 09	"	"
199,655,375 76	12,961,987 76	"	"	1,505,427 67	11,456,560 00	"	"
216,907,800 50	"	1,506,924 44	"	10,158,766 66	"	"	11,465,691 10
258,191,225 11	15,458,886 60	"	5,013,858 75	"	18,452,745 55	"	"
251,974,512 80	12,464,528 77	"	"	24,498,665 67	"	"	12,054,074 90
550,898,578 69	10,271,766 96	"	"	20,085,966 95	"	"	9,812,109 67
501,642,754 68	2,410,658 05	"	11,860,247 48	"	14,270,905 55	"	"
292,222,554 85	"	1,078,564 75	"	12,425,851 21	"	"	15,504,215 96
292,910,507 60	5,560,603 06	"	26,766,449 66	"	52,556,052 72	"	"
					162,110,480 55		116,485,025 08

Il y aurait par conséquent un excédant de ressources sur l'ensemble des opérations des années 1850 à 1876 de fr. 45,634,455 25 auquel on peut ajouter :

1^o La partie non encore employée au 1^{er} janvier 1877, sur le produit des emprunts, savoir :

Emprunt du 8 septembre 1859	364,887 45
— du 28 mai 1865	116,518 06

ENSEMBLE . . . fr. 481,405 51

2^o La somme restant à recouvrer sur le produit de la vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers 4,421,005 78

5^o Id. id. id. de l'emprunt de 51 millions 80 "

4^o Id. id. id. de 240 millions 1,520 "

5^o Les titres de la Dette publique à 4% p. restant à émettre en vertu de la loi du 27 mai 1876 59,156,500 "

6^o Id. id. id. id. id. 19 décembre 1876 12,450,000 "

Ce qui élève la réserve, au 1^{er} janvier 1877, à 102,144,966 54

Mais le Trésor ayant à faire face aux dépenses résultant de crédits votés pour des services spéciaux pendant

les années antérieures à 1877 101,908,617 15

Il résulte de la balance des ressources avec les engagements existants à la date du 1^{er} janvier 1877 un boni de 256,549 59

En outre la loi du 9 juillet 1875 ayant autorisé un emprunt de 28,605,100 francs, provisoirement réalisé en

bons du Trésor 28,605,100 "

Le Trésor se trouve avoir une réserve de 28,841,449 59

(16)

ANNEXE N° 1.



ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 1875,

AU 31 OCTOBRE 1876.



ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	20,825,000 »
Personnel	14,150,000 »
Patentes	6,500,000 »
Redevances sur les mines.	1,200,000 »
Douanes	15,000,000 »
{ Vins étrangers	2,750,000 »
{ Eau-de-vie indigène.	15,275,000 »
Accises	10,567,500 »
{ Bières et vinaigres	3,120,000 »
{ Sucres.	45,000 »
{ Glucoses et autres sucres non cristallisables	45,000 »
Garantie. — Frais de marque des matières d'or et d'argent.	90,000 »
Recettes diverses. { Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	90,000 »
{ Recettes extraordinaires et accidentelles, etc.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	25,850,000 »
Greffe	350,000 »
Hypothèques	4,430,000 »
Successions	15,580,000 »
Droits de mutation en ligne directe.	2,700,000 »
Droit dû par les époux survivants	270,000 »
Timbres	5,590,000 »
Naturalisation	5,000 »
Amendes en matière d'impôts	280,000 »
— de condamnation en matières diverses	440,000 »
A REPORTER. fr.	140,622,500 »

recettes de l'exercice 1875, au 31 octobre 1876.

DROITS CONSTATÉS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1875.	EN 1876 (au 31 octobre).	TOTAL.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
20,904,115 08	20,209,521 95	694,505 15	20,904,115 08	"	70,115 08	
14,254,872 46	15,540,701 97	685,170 40	14,254,872 46	"	84,872 46	
5,976,954 01	4,201,880 56	1,775,075 65	5,976,954 01	525,045 00	"	
1,050,569 59	995,776 85	45,792 74	1,050,569 59	160,430 41	"	
18,250,505 75	18,250,505 75	"	18,250,505 75	"	5,250,505 75	
3,356,559 80	3,356,548 05	11 77	3,356,559 80	"	600,559 80	
16,549,160 78	16,208,274 56	250,886 42	16,549,160 78	"	1,274,160 78	
10,590,546 64	10,590,286 05	260 59	10,590,546 64	"	23,046 64	
5,064,181 68	2,664,500 62	599,881 06	5,064,181 68	55,818 52	"	
76,840 62	76,840 62	"	76,840 62	"	51,840 62	
55,908 15	55,908 15	"	55,908 15	9,091 87	"	
95,115 15	94,822 46	292 67	95,115 15	"	5,115 15	
24,278,518 65	24,278,518 65	"	24,278,518 65	"	448,518 65	
410,198 45	410,198 45	"	410,198 45	"	60,198 45	
4,557,024 55	4,557,024 55	"	4,557,024 55	72,975 65	"	
14,505,554 11	14,201,540 56	104,004 75	14,505,554 11	"	725,554 11	
2,829,946 24	2,825,385 98	4,562 26	2,829,946 24	"	129,946 24	
264,519 14	265,557 15	962 01	264,519 14	5,680 86	"	
5,265,848 28	5,293,797 28	51 "	5,265,848 28	126,151 72	"	
15,000 "	15,000 "	"	15,000 "	"	10,000 "	
510,952 10	504,482 08	6,450 02	510,952 10	"	50,952 10	
450,526 26	450,526 26	"	450,526 26	0,675 74	"	
146,599,505 25	142,431,002 67	5,967,003 56	146,599,505 25	962,868 56	6,759,965 70	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT. fr.	140,022,500 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	1,900,000 »
Routes appartenant à l'État	6,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	5,009,100 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,200,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemin de fer	81,500,000 »
Télégraphes électriques	2,500,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales)	50,000 »
Forêts.	800,000 »
Dépendances des chemins de fer.	80,000 »
Établissements et services régis par l'État.	81,000 »
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	450,000 »
Revenus des domaines.	800,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	50,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	85,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	1,400,000 »
— des actes des commissariats maritimes.	100,000 »
— des droits de chancellerie	7,000 »
— des droits de pilotage	1,400,000 »
— des droits de fanal	400,000 »
— de la fabrication de monnaies de cuivre	200,000 »
— de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	40,000 »
— des écoles de réforme de Ruyselede et de Beernem	180,000 »
— du placement des fonds disponibles du Trésor.	900,000 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,500,000 »
Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédant de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale (art. 1 ^{er} , n ^o 4. Loi du 20 mai 1872).	250,000 »
À REPORTER. fr.	241,200,600 »

recettes de l'exercice 1875, au 31 octobre 1876.

DROITS CONSTATÉS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EX 1875.	EX 1876 (au 31 octobre).	TOTAL.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
146,590,595 25	142,451,002 67	3,067,092 56	146,590,595 25	902,868 56	6,759,965 79	
1,682,997 85	1,664,729 92	18,267 91	1,682,997 85	217,002 17	°	
5,000 84	5,000 84	"	5,000 84	999 16	"	
5,552,502 82	5,114,498 15	237,804 69	5,552,502 82	"	345,202 82	
978,540 11	978,540 11	°	978,540 11	221,459 89	"	
76,595,918 67	75,545,506 50	2,848,412 17	76,595,918 67	5,106,081 55	"	
2,110,591 57	2,020,441 85	81,149 74	2,110,591 57	189,408 45	"	
629,866 11	584,655 98	45,212 15	629,866 11	°	579,866 11	
954,499 27	910,205 49	15,295 78	954,499 27	"	154,499 27	
179,520 75	177,708 80	1,521 84	179,520 75	"	99,520 75	
157,709 02	142,454 01	15,275 01	157,709 02	"	76,709 02	
485,770 75	485,770 75	°	485,770 75	°	55,770 75	
912,711 95	892,746 15	19,065 80	912,711 95	"	112,711 95	
57,271 45	57,271 45	"	57,271 45	"	7,271 45	
96,458 97	29,546 22	66,892 75	96,458 97	"	11,458 97	
1,787,569 29	1,787,569 29	"	1,787,569 29	"	587,569 29	
89,519 99	89,519 99	°	89,519 99	10,680 01	"	
7,580 50	6,886 "	694 50	7,580 50	"	580 50	
1,579,198 90	1,579,198 90	"	1,579,198 90	20,801 10	"	
455,987 15	455,987 15	"	455,987 15	"	55,987 15	
188,559 97	188,559 97	"	188,559 97	11,660 05	"	
47,572 75	50,467 56	16,905 19	47,572 75	"	7,572 75	
177,580 72	90,245 74	87,556 98	177,580 72	2,419 28	"	
504,915 66	"	504,915 66	504,915 66	505,086 54	"	
1,578,591 56	754,296 25	644,295 51	1,578,591 56	121,408 44	"	
216,740 20	114,070 29	102,669 91	216,740 20	55,259 80	"	
242,607,729 95	255,955,124 "	8,674,605 95	242,607,729 95	7,295,154 54	8,010,264 47	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT. fr.	241,290,600 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	260,000 »
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	50,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficiés des comptables	5,000 »
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	500,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	516,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	20,000 »
Recettes accidentelles.	250,000 »
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	76,000 »
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	21,000 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 »
Recette du chef d'ordonnances prescrites	20,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	9,000 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances.	50,000 »
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie.	175,000 »
TOTAUX. fr.	245,032,600 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.	
Deuxième cinquième du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers (art. 7 de la convention du 10 janvier 1874).	2,210,502 89
Intérêts dus par la Société anonyme du Sud d'Anvers conformément à la convention complémentaire du 12 janvier 1874, entre l'État, la ville d'Anvers et la Société du Sud	265,260 35
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	180,000 »
Prix de vente des terrains de l'École vétérinaire de l'État	240,000 »
A REPORTER. fr.	2,895,763 24

recettes de l'exercice 1875, au 31 octobre 1876.

DROITS CONSTATÉS.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1875.	EN 1876 (au 31 octobre).	TOTAL.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
242,607,720 95	235,955,124 "	8,674,605 95	242,607,720 95	7,295,154 54	8,610,264 47	
0,000 "	0,000 "	"	0,000 "	"	"	
298,952 25	282,750 "	16,202 25	298,952 25	"	58,952 25	
61,181 75	61,181 75	"	61,181 75	"	11,181 75	
21,689 22	20,048 89	1,640 55	21,689 22	"	16,689 22	
655,051 52	455,081 55	219,970 17	655,051 52	"	155,051 52	
260,572 12	104,855 18	155,718 04	260,572 12	55,427 88	"	
26,742 10	26,742 10	"	26,742 10	"	6,742 10	
1,754,450 96	312,260 96	a) 1,422,170 "	1,754,450 96	"	1,484,450 96	
74,149 88	25,045 28	40,106 60	74,149 88	1,850 12	"	
54,941 40	55,741 40	1,200 "	54,941 40	"	15,941 40	
"	"	"	"	1,000 "	"	
15,044 61	15,044 61	"	15,044 61	6,955 59	"	
0,000 "	"	0,000 "	0,000 "	"	"	
"	"	"	"	50,000 "	"	
175,000 "	175,000 "	"	175,000 "	"	"	
245,970,485 70	235,420,871 50	10,549,614 20	245,970,485 70	7,588,367 95	10,355,255 05	
2,210,502 89	"	2,210,502 89	2,210,502 89	"	"	
265,260 55	56,000 "	229,260 55	265,260 55	"	"	
958,240 "	950,951 41	27,508 50	958,240 "	"	778,240 "	
568,896 94	355,588 52	15,508 42	568,896 94	"	123,896 94	
5,802,000 18	1,520,510 95	2,482,580 25	5,802,000 18	"	907,156 04	

n) Somme restée sans emploi sur la subvention de 2 millions de francs liquidée au profit du fonds spécial de rémunération des militaires sur le Budget de la dette publique en 1875.

Suite de l'état de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT. fr.	2,895,763 24
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	924,356 76
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865	a) 207,419 "
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. 100, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir et qui sont rattachées au présent exercice	b) 30,000 "
Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs, à 4 1/2 p. 100, autorisé par la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice	130,057 51
Partie recouvrée en 1875 du produit de l'emprunt de 240 millions de francs, à 3 p. 100, autorisé par la loi du 29 avril 1875.	24,978,660 "
Fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. 100, attribués au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1860.	2,550,008 41
TOTAUX. fr.	51,526,044 92
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES fr.	243,032,600 "
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	274,558,644 92

a) et b) Voir les notes à la page 26.

recettes de l'exercice 1875, au 31 octobre 1876.

DROITS CONSTATÉS	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1875.	EN 1876 (au 31 octobre).	TOTAL	EXCÉDANT des EVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS	
5,802,910 18	1,520,519 95	2,482,580 25	5,802,900 18	•	907,156 04	
1,229,088 07	1,204,568 56	25,519 71	1,229,088 07	•	505,451 51	
207,419 »	207,419 »	»	207,419 »	»	»	
50,000 »	50,000 »	»	50,000 »	»	»	
159,057 51	159,057 51	»	159,057 51	»	»	
24,978,660 »	24,978,660 »	»	24,978,660 »	»	»	
2,350,908 41	2,350,908 41	»	2,350,908 41	»	»	
52,758,655 17	50,250,855 21	2,507,699 96	52,758,655 17	»	1,212,588 25	
245,979,485 70	235,429,871 50	10,549,614 20	245,979,485 70	7,588,567 95	10,535,255 65	
278,718,118 87	265,600,804 71	13,057,514 16	278,718,118 87	7,588,567 95	11,547,841 88	
				4,159,475 95		

OBSERVATIONS.

(a) Les sommes payées par les puissances, en 1875, sont les suivantes :

Norwége, 10 ^e annuité	fr.	105,749	»
Suède, 10 ^e et 11 ^e annuités		75,670	»
Mecklembourg-Schwérin, 5 ^e annuité	fr.	28,000	»
TOTAL.		fr.	<u>207,419</u> »

(b) L'emprunt de 45 millions de francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, contracté en vertu de la loi du 8 septembre 1859, a été affecté, pour une somme de 37,800,000 francs, à couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales qui font l'objet de l'article 1^{er} de cette loi, et pour une somme de 7,200,000 francs aux dépenses de même nature, autorisées par la loi du 2 juin 1861.

Sur la somme de fr. 37,800,000 »
il a été dépensé et rattaché :

Aux exercices 1859 à 1869	fr.	36,743,060	05
A l'exercice 1870.		657,791	84
— 1871.		2,363	43
— 1872.		1,897	28
— 1875.		30,000	»

ENSEMBLE. fr. 37,435,112 55

Au 1^{er} janvier 1876, il restait donc disponible une somme de fr. 364,887 45

ANNEXE N° 2.



ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1875,

AU 31 OCTOBRE 1876,

COMPRENANT LES TRANSFERTS DES EXERCICES 1871 A 1874.



ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1875,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE.					RESTE.
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	Art. 50 de la loi de comptabilité et 167 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. SOMMES TRANSFÉRÉES des exercices 1871, 1872, 1875 et 1876. SOMMES TRANSFÉRÉES À l'exercice 1876.		
SOMMES TRANSFÉRÉES						
Dette publique.	•	•	•	60,000 •	•	60,000 •
Département des Travaux publics	•	•	•	44,600 56	•	44,600 56
— de la Justice	•	•	•	28,154 98	•	28,154 98
	•	•	•	152,755 54	•	152,755 54
SOMMES TRANSFÉRÉES						
Dette publique.	•	•	•	20,000 •	20,000 •	•
Département de l'Intérieur.	•	•	•	2,020 40	•	2,020 40
— des Travaux publics.	•	•	•	42,410 24	975 57	41,434 67
— de la Guerre	•	•	•	5,052 60	•	5,052 60
	•	•	•	69,492 24	20,975 57	48,516 67
SOMMES TRANSFÉRÉES						
Dette publique.	•	•	•	100,000 •	150,000 •	60,000 •
Département des Travaux publics.	•	•	•	80,645 02	11,412 04	69,232 98
— de la Guerre	•	•	•	59,054 54	•	59,054 54
	•	•	•	329,670 56	141,412 04	188,267 52
SOMMES TRANSFÉRÉES						
Dette publique.	•	•	•	270,000 •	10,000 •	260,000 •
Dotations. — Chambre des Représentants	•	•	•	12,461 68	5,680 •	8,781 68
Département de la Justice	•	•	•	62,859 16	1,664 55	61,174 61
— de l'Intérieur.	•	•	•	1,200 •	•	1,200 •
— des Travaux publics	•	•	•	820,915 14	131,907 71	689,007 45
— de la Guerre	•	•	•	1,452,581 70	741,545 96	711,257 74
	•	•	•	2,619,997 68	888,596 22	1,731,401 46

au 31 octobre 1876, comprenant les transferts des exercices 1871 à 1874.

DÉPENSES AUTORISÉES par la Trésorerie.			SOMMES à annuler.	SOMMES régularisées par la Cour des comptes, en 1875 et en 1876.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		Observations.
EN 1875.	EN 1876.	TOTAL.			Sur ordonnances en circulation au 31 octobre 1876.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.	
DE L'EXERCICE 1871.							
•	40,601 90	40,601 90	19,598 10	•	•	•	
•	818 92	818 92	43,781 44	•	•	•	
•	14,448 91	14,448 91	13,706 07	•	•	•	
•	55,869 75	55,869 75	76,885 61	•	•	•	
DE L'EXERCICE 1872.							
•	•	•	•	•	•	•	
•	2,000 •	2,000 •	29 40	•	•	•	
5,601 55	26,126 11	31,727 64	9,707 05	•	•	•	
3,596 52	617 16	4,215 48	850 12	•	•	•	
9,197 83	28,743 27	37,941 12	10,575 55	•	•	•	
DE L'EXERCICE 1875.							
•	•	•	60,000 •	•	•	•	
42,258 18	10,795 41	53,053 59	16,199 59	•	•	•	
42,500 •	15,526 55	58,026 55	3,207 90	•	•	•	
84,758 18	24,121 96	108,880 14	79,407 58	•	•	•	
DE L'EXERCICE 1874.							
•	141,574 46	141,574 46	118,425 54	•	•	•	
•	8,781 68	8,781 68	•	•	•	•	
•	61,174 61	61,174 61	•	•	•	•	
1,200 •	•	1,200 •	•	•	•	•	
48,585 16	555,570 17	585,955 33	105,052 10	•	•	•	
204,780 20	499,545 62	704,125 82	7,111 92	•	•	•	
254,565 36	1,246,446 54	1,500,811 90	250,589 56	•	•	•	

ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1875,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE.				RESTE.
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	SOMMES TRANSFÉRÉES A l'exercice 1876. Art. 30 de la loi de comptabilité et 167 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868.	
BUDGETS DE					
Dette publique	58,119,804 09	4,001,645 30	»	150,000 »	62,591,448 05
Dotations. — Liste civile	3,500,000 »	»	»	»	3,500,000 »
— S. A. R. le comte de Flandre . . .	200,000 »	»	»	»	200,000 »
— Sénat	80,000 »	»	»	»	80,000 »
— Chambre des Représentants . . .	605,167 25	»	»	»	605,167 25
— Cour des comptes.	201,950 »	4,525 »	»	»	206,475 »
Département de la Justice	15,720,142 »	156,900 »	»	85,058 65	15,791,983 35
— des Affaires Étrangères	1,019,050 »	80,701 65	(¹) 64,212 56	508 01	1,035,270 18
— de l'Intérieur	18,220,288 61	900,176 66	»	»	19,120,465 27
— des Travaux publics	82,458,555 »	1,914,155 19	»	853,732 53	84,408,075 66
— de la Guerre	39,715,700 »	2,889,000 »	»	124,661 03	42,478,038 07
— de la Gendarmerie	2,747,700 »	184,500 »	»	»	2,932,200 »
— des Finances	14,557,105 »	676,757 50	»	5,544 »	15,010,518 50
Non-Valeurs et Remboursements	918,000 »	5,251 58	»	»	923,251 58
TOTAL fr.	238,281,440 55	11,415,670 74	64,212 56	1,107,105 12	248,453,703 61
(1) Somme transférée à l'exercice 1876.					
Excédants des dépenses sur les crédits non limitatifs :					
1° Sur les articles 20 ^{bis} et 27 du Budget de la Dette publique				105,675 05	
2° Sur l'article 16 du Budget de la Justice				389,741 27	
3° Sur l'article 81 du Budget des Travaux publics				141,028 18	
4° Sur les articles 16, 20, 30 et 34 du Budget des Finances				158,196 71	
5° Sur les articles 1, 2, 4, 6, 7, 8, 9 et 10 du Budget des Non-Valeurs et Remboursements				405,458 58	
					1,200,979 77
Sur l'article 55 du Budget de la Justice (pour régularisation)					6 88
					ENSEMBLE fr. 240,724,780 26
RÉCAPITU					
Sommes transférées de l'exercice 1871					132,755 34
— — 1872					48,516 67
— — 1875					188,267 52
— — 1874					1,751,401 46
Budget de l'exercice 1874					249,724,780 26
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.					251,825,721 25

au 31 octobre 1876, comprenant les transferts des exercices 1871 à 1874 (suite).

DÉPENSES AUTORISÉES par la Trésorerie.			SOMMES à annuler.	SOMMES régularisées par la Cour des comptes, en 1875 et en 1876.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		Observations.
EN 1875.	EN 1876.	TOTAL.			Sur ordonnances en circulation au 31 octobre 1876.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.	
L'EXERCICE 1875.							
55,620,220 61	8,806,214 45	62,522,435 06	264,688 02	"	"	"	A.
5,500,000 "	"	5,500,000 "	"	"	"	"	B.
200,000 "	"	200,000 "	"	"	"	"	
45,000 "	55,000 "	80,000 "	"	"	"	"	C.
544,218 78	85,007 72	627,226 50	37,940 75	"	"	"	
205,217 46	2,505 67	205,721 15	753 87	"	"	"	D.
12,959,646 20	2,244,579 99	15,204,226 19	977,705 31	"	"	"	
1,499,566 90	91,877 05	1,591,245 95	44,026 25	"	"	"	E.
16,057,214 40	2,724,769 18	18,781,985 07	558,481 00	"	"	"	
71,519,001 50	9,756,199 55	81,275,200 85	2,365,705 01	"	"	"	F.
40,945,617 52	1,424,581 10	42,370,198 02	107,840 55	"	"	"	
2,824,652 95	107,285 69	2,931,958 64	261 56	"	"	"	G.
6,067,220 70	8,891,125 88	14,958,346 58	210,568 65	"	"	"	
244,189 47	1,061,846 92	1,306,046 50	22,645 57	"	"	"	H.
210,035,576 58	35,518,790 98	245,554,567 56	4,370,412 70	"	"	"	
							K.

Voir
d'autre part.

N. B. L'article 55 du Budget du Département de la Justice a été dépassé de fr. 6 88 c⁴ provenant d'une retenue au profit de la caisse des veuves et orphelins, qui a été prélevée sur un traitement annulé. Cette retenue ne pouvant faire retour au Budget, a été reversée au Trésor, suivant récépissé délivré à Bruxelles sous le n^o 12419; mais, comme les règles de la comptabilité ne permettent pas de procéder par voie de déduction, un crédit de fr. 6 88 c⁴ sera proposé dans la Loi de Compte pour la régularisation de cet excédant de dépense.

LATION.

"	55,869 73	55,869 73	76,885 61	"	"	"
9,197 85	28,743 27	37,941 12	10,575 55	"	"	"
84,738 18	24,121 96	108,860 14	79,407 58	"	"	"
254,565 56	1,246,446 54	1,500,811 90	250,589 56	"	"	"
210,035,576 58	35,518,790 98	245,554,567 56	4,370,412 70	"	"	"
210,385,877 97	66,675,972 48	247,057,850 45	4,767,870 80	"	"	"

OBSERVATIONS.

A. Le Budget de la Dette publique a été fixé, par la loi du 22 décembre 1874,	
<i>Moniteur</i> du 25, n° 357, à	fr. 58,119,804 69
1° Par l'article 2 de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185, le même Budget a été augmenté d'une somme formant l'article 20 ^b du chapitre 1 ^{er} , de	fr. 250,000 »
2° L'article 3 de la même loi y a ajouté du chef de dépenses se rapportant aux exercices clos (1875 et antérieurs)	fr. 4,075,274 26
	<hr/>
	4,525,274 26
3° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 28 mai 1876, <i>Moniteur</i> du 30, n° 151, il a été ouvert, à l'article 30 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1875, un crédit pour frais et intérêts afférents aux bons du Trésor émis en vertu de la convention du 25 février 1875	278,569 10
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 62,721,448 05
Il y a lieu d'en déduire la somme transférée à l'exercice 1876, en exécution de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, ci	
	fr. 150,000 »
	<hr/>
RESTE.	fr. 62,591,448 05
<hr/>	
B. Le Budget des Dotations a été fixé, par la loi du 22 décembre 1874,	
<i>Moniteur</i> du 25, n° 357, à	fr. 4,447,117 25
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185, un crédit supplémentaire a été alloué au même Budget pour augmenter les traitements n'excédant pas 3,000 francs. Il s'élève à	fr. 4,525 »
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 4,451,642 25
<hr/>	
C. Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 25 décembre 1874, <i>Moniteur</i> du $\frac{26}{27}$, n° $\frac{560}{561}$, à	
	fr. 15,720,142 »
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185, un crédit supplémentaire a été alloué à ce Budget pour augmenter les traitements n'excédant pas 3,000 francs. Il s'élève à	fr. 71,500 »
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 28 mai 1876, <i>Moniteur</i> du 31, n° 152, le même Budget a été augmenté d'un crédit, à répartir entre les articles 29, 38, 44, 51 et 56, de	fr. 85,400 »
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 15,877,042 »
On doit en déduire la somme transférée à l'exercice 1876, en exécution de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, ci	
	fr. 85,058 65
	<hr/>
RESTE.	fr. 15,791,983 35
<hr/>	

<i>D. Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 20 février 1875, <i>Moniteur</i> du 26, n° 57, à fr.</i>		1,619,050 »
1°	Par l'article 1 ^{er} de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185, un crédit supplémentaire a été alloué au même Budget pour augmenter les traitements n'excédant pas 3,000 francs. Il s'élève à fr.	5,500 »
2°	Par arrêté royal du 1 ^{er} novembre 1875, pris en exécution de l'article 2 de la loi budgétaire de 1875, les fonds qui sont restés disponibles aux articles 51, 53 et 57 du Budget de l'exercice 1874, ont été transférés à l'exercice 1875, ci. fr.	60,261 65
3°	Par l'article unique de la loi du 25 mai 1876, <i>Moniteur</i> du 50, n° 151, un crédit supplémentaire a été ouvert au Département des Affaires Étrangères pour être ajouté à l'article 57 du Budget de 1875, de . fr.	15,000 »
ENSEMBLE. . . . fr.		<u>1,699,791 65</u>
dont il faut déduire :		
1°	La somme transférée à l'exercice 1876, en exécution de l'article 2 de la loi budgétaire de 1876, ci. fr.	64,212 56
2°	Celle transférée à l'exercice 1876, en vertu de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, ci	308 91
		<u>64,521 47</u>
RESTE. fr.		<u>1,635,270 18</u>

<i>E. Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 26 mars 1875, <i>Moniteur</i> du 27, n° 86, à fr.</i>		18,220,288 61
1°	Par l'article 1 ^{er} de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185, un crédit supplémentaire a été alloué au même Budget pour augmenter les traitements n'excédant pas 3,000 fr. Il s'élève à fr.	86,000 »
	Par l'article 4 de la même loi, un autre crédit supplémentaire a été alloué en vue d'augmenter les traitements des professeurs des écoles normales et des sections normales annexées à des établissements d'enseignement moyen, de fr.	20,000 »
		<u>106,000 »</u>
2°	Par l'article 1 ^{er} de la loi du 28 décembre 1875, <i>Moniteur</i> du 29, n° 565, le Budget du Département de l'Intérieur, pour l'exercice 1875, a été augmenté d'une somme à répartir entre divers articles, de . fr.	615,504 58
3°	Par l'article 1 ^{er} de la loi du 24 mai 1876, <i>Moniteur</i> du 26, n° 147, un nouveau crédit supplémentaire a été alloué au même Budget, pour être réparti sur divers articles, à concurrence de fr.	148,672 28
ENSEMBLE. . . . fr.		<u>19,120,465 27</u>

<i>F. Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé, par la loi du 7 juin 1875, <i>Moniteur</i> du 12, n° 165, à fr.</i>		82,458,555 »
A REPORTER. . . . fr.		<u>82,458,555 »</u>

REPORT. fr. 82,458,553 »

1° Par l'article 1^{er} de la loi du 2 juillet 1875, *Moniteur* du 4, n° 185, un crédit supplémentaire a été alloué au même Budget pour augmenter les traitements n'excédant pas 3,000 francs. Il s'élève à fr. 991,000 »

2° Par l'article 1^{er} de la loi du 20 mars 1876, *Moniteur* du 25, n° 85, le même Département a été autorisé à imputer, à charge du Budget pour l'exercice 1875, des dépenses se rapportant à des exercices clos (1874 et antérieurs), jusqu'à concurrence de fr. 100,953 61

Par l'article 2 de la même loi, des crédits supplémentaires ont été alloués au même Budget pour couvrir les insuffisances que présentent certaines allocations. Ils s'élèvent ensemble à fr. 822,221 58

 923,155 19

ENSEMBLE. fr. 84,352,708 19

dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1876, en exécution de l'article 50 de la loi du 15 mai 1846, ci fr. 853,752 53

 RESTE. fr. 83,498,975 66

G. Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 26 décembre 1874, *Moniteur* du 29, n° 303, à fr., 39,715,700 »

1° Par l'article 1^{er} de la loi du 2 juillet 1875, *Moniteur* du 4, n° 185, un crédit supplémentaire a été alloué au même Budget pour augmenter les traitements n'excédant pas 3,000 francs. Il s'élève à fr. 426,000 »

2° Par l'article 1^{er} de la loi du 27 mars 1876, *Moniteur* du 29, n° 89, le Budget de la Guerre pour l'exercice 1875 a été augmenté d'une somme, à répartir sur divers articles, de fr. 2,465,000 »

 ENSEMBLE. fr. 42,602,700 »

dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1876, en exécution de l'article 50 de la loi du 15 mai 1846, ci fr. 124,661 03

 RESTE fr. 42,478,038 97

H. Le Budget de la Gendarmerie a été fixé, par la loi du 24 mars 1875, *Moniteur* du 28, n° 87, à fr. 2,747,700 »

1° Par l'article 1^{er} de la loi du 2 juillet 1875, *Moniteur* du 4, n° 185, un crédit supplémentaire a été alloué à ce Budget pour augmenter les traitements n'excédant pas 3,000 francs. Il s'élève à fr. 3,500 »

2° Par l'article 1^{er} de la loi du 27 mars 1876, *Moniteur* du 29, n° 89, le même Budget a été augmenté d'une somme destinée à couvrir l'insuffisance du crédit alloué pour les fourrages, de fr. 181,000 »

 ENSEMBLE. fr. 2,952,200 »

J. Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 19 décembre 1874, <i>Moniteur</i> du 20, n° 154, à fr.	14,357,105 »
1° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 184, un crédit supplémentaire a été alloué au même Budget pour augmenter les traitements n'excédant pas 3,000 francs. Il s'élève à . . . fr.	511,000 »
2° Par l'article 5 de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 184, des crédits supplémentaires qui se rapportent aux exercices clos (1875 et antérieurs), ont été alloués au Budget des Finances de l'exercice 1875 et y forment un chapitre et les articles 41 à 45 nouveaux, à concurrence de fr.	43,006 07
3° Par l'article 2 de la loi du 28 mai 1876, <i>Moniteur</i> du 30, n° 151, il a été ouvert à ce Budget des crédits supplémentaires à répartir sur divers articles pour les dépenses courantes et pour des dépenses afférentes à des exercices antérieurs, et s'élevant ensemble à fr.	122,751 45
ENSEMBLE. . . fr.	15,013,862 50
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1876, en exécution de l'article 50 de la loi du 13 mai 1846, ci fr.	3,544 »
RESTE. . . . fr.	15,010,318 50

K. Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé, par la loi du 19 décembre 1874, <i>Moniteur</i> du 20, n° 354, à fr.	918,000 »
1° Par l'article 6 de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185, il a été alloué à ce Budget, pour restitution de droits et amendes de successions se rapportant à l'exercice 1872, un crédit de . . . fr.	4,563 03
2° Par l'article 3 de la loi du 28 mai 1876, <i>Moniteur</i> du 30, n° 151, il a été alloué au même Budget un crédit supplémentaire, pour la restitution de droits d'enregistrement et de transcription, de fr.	686 33
ENSEMBLE. . . fr.	925,251 58

(36)

ANNEXE N° 3.

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 1876 ,

AU 1^{er} JANVIER 1877.

recettes de l'exercice 1876, au 1^{er} janvier 1877.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1876.	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1877.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
21,255,500 "	20,408,559 95	734,740 05	"	58,500 "	
14,500,000 "	15,855,705 14	664,296 86	"	"	
6,000,000 "	4,221,766 18	1,778,233 82	500,000 "	"	
709,105 42	704,895 81	4,211 61	200,804 58	"	
18,705,584 41	18,705,584 41	"	"	2,705,584 41	
3,421,482 06	3,421,482 06	"	"	691,482 06	
16,425,000 "	16,188,985 47	256,016 55	"	1,150,000 "	
10,557,758 54	10,557,758 54	"	9,761 46	"	
5,000,000 "	2,868,948 44	151,051 56	120,000 "	"	
116,090 15	116,090 15	"	"	71,090 15	
50,464 55	50,464 55	"	14,555 65	"	
287,454 28	287,454 28	"	"	107,454 28	
25,495,701 59	25,495,701 59	"	"	2,195,701 59	
440,880 88	440,880 88	"	"	70,880 88	
4,558,280 79	4,558,280 79	"	"	258,280 79	
15,155,514 60	15,155,514 60	"	"	1,455,514 60	
5,505,892 71	5,505,892 71	"	"	955,892 71	
501,587 85	501,587 85	"	"	21,587 85	
5,548,505 20	5,548,505 20	"	"	98,505 20	
7,000 "	7,000 "	"	"	2,000 "	
546,011 12	546,011 12	"	"	46,011 12	
684,270 27	684,270 27	"	"	204,270 27	
150,717,662 96	147,109,112 53	3,548,550 43	645,101 69	10,140,554 65	

ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
Report. fr.	141,222,500 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	1,800,000 »
Routes appartenant à l'État	•
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemin de fer	86,500,000 »
Télégraphes électriques	2,400,000 »
Produits des postes.	5,428,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,200,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales)	600,000 »
Forêts.	800,000 »
Dépendances des chemins de fer.	150,000 »
Établissements et services régis par l'État.	81,000 »
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	450,000 »
Revenus des domaines.	820,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	60,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	85,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	1,700,000 »
— des actes des commissariats maritimes.	100,000 »
— des droits de chancellerie	7,000 »
— des droits de pilotage	1,500,000 »
— des droits de fanal	500,000 »
— de la fabrication de monnaies de cuivre	500,000 »
— de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	40,000 »
— des écoles de réforme	180,000 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	2,100,000 »
Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	500,000 »
Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédant de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n° 4, loi du 20 mai 1872.)	250,000 »
A REPORTER. fr.	248,555,500 »

recettes de l'exercice 1876, au 1^{er} janvier 1877 (suite).

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1876.	RESTE à RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1877.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
150,717,662 96	147,169,112 53	5,548,550 45	645,191 69	10,140,554 65	
1,662,197 15	1,662,197 15	"	157,802 85	"	
4,754 20	4,754 20	"	"	4,754 20	
80,500,000 "	74,500,000 "	6,000,000 "	6,000,000 "	"	
2,199,000 "	2,199,000 "	"	201,000 "	"	
5,610,645 "	5,610,645 "	"	"	182,045 "	
950,000 "	950,000 "	"	270,000 "	"	
765,470 98	765,470 98	"	"	163,470 98	
1,027,106 22	1,027,106 22	"	"	227,106 22	
211,545 55	211,545 55	"	"	81,545 55	
150,567 98	150,567 98	"	"	69,567 98	
532,155 82	532,155 82	"	"	82,155 82	
1,064,116 30	1,064,116 30	"	"	244,116 30	
57,000 "	57,000 "	"	5,000 "	"	
53,766 59	52,081 88	1,684 51	51,255 61	"	
1,707,118 21	1,707,118 21	"	"	97,118 21	
96,500 "	96,500 "	"	5,500 "	"	
8,163 70	7,635 70	528 "	"	1,163 70	
1,500,000 "	1,500,000 "	"	"	"	
587,000 "	587,000 "	"	"	87,000 "	
259,089 63	259,089 63	"	60,910 37	"	
47,406 "	30,404 60	17,001 40	"	7,406 "	
180,000 "	86,566 23	93,433 77	"	"	
807,485 56	524,781 72	282,701 64	1,292,516 64	"	
800,628 60	"	800,628 60	"	500,628 60	
273,242 76	146,668 09	126,574 67	"	25,242 76	
251,799,818 70	240,928,515 59	10,871,303 11	8,665,155 16	11,911,473 86	

ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT. fr.	248,555,500 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	260,000 »
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	50,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables	5,000 »
Récouvrement d'avances faites par les divers Départements	500,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Récouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	264,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	25,000 »
Recettes accidentelles.	250,000 »
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	70,000 »
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	21,000 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 »
Recette du chef d'ordonnances prescrites.	15,000 »
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,560 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	0,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	0,000 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances.	30,000 »
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie.	175,000 »
TOTAUX. fr.	250,244,880 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.	
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	100,000 »
Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État à Cureghem	300,000 »
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	(a) 990,551 85
Troisième cinquième du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers (art. 7 de la convention du 10 janvier 1874).	2,210,502 89
A REPORTER. fr.	3,001,054 74

recettes de l'exercice 1876, au 1^{er} janvier 1877 (suite).

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1876.	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1877.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
251,790,818 70	240,928,515 59	10,871,505 11	8,665,155 16	11,911,473 86	
508,000 »	292,162 »	15,858 »	»	48,000 »	
55,184 57	55,184 57	»	»	5,184 57	
9,578 87	9,578 87	»	»	4,578 87	
426,400 01	426,400 01	»	75,599 90	»	
186,961 16	82,377 76	104,583 40	77,058 84	»	
49,069 89	49,069 89	»	»	24,069 89	
(¹) 1,440,595 06	1,440,595 06	»	»	1,190,595 06	(¹) Y compris fr. 1,017,305 66 c ^{ts} , pour les bénéfices réalisés en 1876 sur le monnayage de matières d'argent.
65,650 44	26,975 56	58,676 88	12,549 56	»	
27,584 12	26,508 »	1,276 12	»	6,584 12	
»	»	»	1,000 »	»	
14,729 68	14,729 68	»	270 52	»	
1,500 »	1,500 »	»	»	»	
9,174 92	9,174 92	»	»	174 92	
9,000 »	»	9,000 »	»	»	
»	»	»	50,000 »	»	
175,000 »	175,000 »	»	»	»	
254,576,107 42	245,537,429 01	11,058,677 51	8,850,415 87	15,190,661 29	
205,946 51	205,946 51	»	»	105,946 51	
281,656 66	281,656 66	»	18,545 54	»	
1,166,557 15	1,166,557 15	»	»	176,005 28	
2,210,502 89	»	2,210,502 89	»	»	
3,954,065 19	1,744,160 50	2,210,502 89	18,545 54	371,951 79	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT. fr.	5,001,054 74
Intérêts dus par la Société anonyme du Sud d'Anvers, conformément à la convention complémentaire du 12 juin 1874, entre l'Etat, la ville d'Anvers et la Société du Sud.	198,045 20
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1863.	b) 135,740 "
Fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. %, attribués au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1860.	2,550,008 41
Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs, à 4 1/2 p. %, autorisé par la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir et qui sont rattachées au présent exercice	c) 200,215 69
Partie recouvrée en 1876 du produit de l'emprunt de 240 millions de francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 29 avril 1875.	d) 50,482,285 "
Produit de la réalisation de titres de la Dette publique, à 4 p. %, remis au Trésor pour le couvrir des dépenses effectuées en 1873, 1874, 1875 et 1876 sur le crédit alloué par la loi du 16 août 1875 pour la construction de lignes dans le Luxembourg	4,607,188 35
RECETTE A L'EXERCICE 1876 :	
du montant des titres de la Dette publique, à 4 p. %, créés en 1876 :	
1° En vertu de l'article 2 de la loi du 27 mai 1876 pour le prix des lignes de chemin de fer à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1875 et évalués approximativement à 46 millions de francs de capital nominal, et e)	6,845,500 "
2° En vertu de l'article 2 de la loi du 19 décembre 1876 pour le prix des chemins de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter, et évalués approximativement à 14,250,000 francs de capital nominal, et f)	1,800,000 "
TOTAUX. fr.	70,316,844 45
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES fr.	250,244,860 "
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	520,561,704 45

recettes de l'exercice 1876, au 1^{er} janvier 1877 (suite).

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1876	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1877.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
3,034,665 19	1,744,160 30	2,210,502 89	18,343 54	371,951 79	
198,043 26	56,112 42	162,852 84	"	"	
153,740 "	153,740 "	"	"	"	
2,550,908 41	2,550,908 41	"	"	"	
200,215 60	200,215 60	"	"	"	
50,482,285 "	50,482,285 "	"	"	"	
4,607,188 35	4,607,188 35	"	"	"	
8,643,500 "	8,643,500 "	"	"	"	
70,670,452 90	68,207,117 17	2,573,335 73	18,343 54	371,951 79	
254,576,107 42	243,537,420 91	11,038,677 51	8,850,413 87	15,190,661 20	
325,246,560 32	311,854,547 08	13,412,013 24	8,877,757 21	15,562,615 08	
			4,084,853 87		

OBSERVATIONS.

(a) Le fonds spécial créé par la loi du 1^{er} juin 1874 se compose du produit de la vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression des places fortes désignées ci-après; la situation de ce fonds renseigne d'une part les recettes, en principal, réalisées et à réaliser par suite de ventes faites, d'autre part en dépense les sommes payées et engagées sur les crédits votés pour la mise en valeur des terrains.

PLACES.	RECETTES.				DÉPENSES.		
	SOMMES RECOURRUES EN PRINCIPAL.			SOMMES restant à recouvrer sur le prix des ventes.	SOMMES payées.	SOMMES engagées.	TOTAL.
	DATES.	MONTANT par année.	TOTAL par place.				
Tournai	1876	"	"	102,725 "	173,520 06	70,240 82	252,775 88
Charleroi. . . .	1875	415,002 02	1,750,593 11	1,088,180 "	855,041 68	85,670 73	940,712 41
	1874	573,405 94					
	1875	486,743 45					
	1876	464,261 70					
Ostende	1874	448,970 22	1,560,405 96	153,594 04	164,709 75	37,500 "	202,009 75
	1875	506,781 95					
	1876	410,653 81					
Mons	1875	158,507 98	501,125 07	235,566 17	445,678 02	"	443,678 02
	1874	101,354 55					
	1875	115,719 31					
Namur.	1876	125,473 45	"	"	182,510 46	"	182,510 46
	"	"					
Nieuport. . . .	1874	9,040 "	49,040 "	96,160 "	"	"	"
	1876	40,000 "					
Menin.	1876	7,800 "	7,800 "	51,200 "	"	"	"
		5,723,964 14	5,723,964 14	1,687,251 21	1,819,465 95	202,220 55	2,021,686 50

BALANCE.

Recettes réalisées fr.	3,723,964 14
Sommes à recouvrer à raison des ventes faites fr.	1,687,251 21
ENSEMBLE fr.	5,411,195 55
Dépenses payées ou engagées	2,021,686 50
Excédant de recettes. fr.	3,389,508 85

SITUATION DES CRÉDITS.

Crédits alloués {	1 ^{er} juin 1874 . fr. 1,485,000	2,285,000 "
	2 juillet 1875. . . 800,000	
Dépenses faites ou engagées. . . .		2,021,686 50
RESTE DISPONIBLE fr.		263,313 50

(b) Les sommes payées par les puissances, en 1876, sont celles qui suivent :

Norwége, 11 ^e annuité	fr.	105,749	»
Mecklembourg-Schwérin, 6 ^e annuité		28,000	»
TOTAL.		fr.	133,749

(c) L'emprunt à 4 1/2 p. %, contracté en vertu de la loi du 28 mai 1865, a été affecté aux dépenses autorisées par la loi du 8 juillet de la même année, jusqu'à concurrence d'une somme de 60 millions de francs.

Les titres créés pour la réalisation de cet emprunt s'élèvent à un capital nominal de 59,325,000 francs, dont l'émission, à divers taux, a produit une somme de fr. 60,000,295 03

Il a donc été réalisé en plus que la somme nécessaire pour couvrir les dépenses, une différence de fr. 295 03 c^{ts}, qui a été rattachée :

Au Budget de l'exercice 1865, à concurrence de fr.	87 53
— — 1867, —	207 50
	295 03

Les prélèvements faits sur cet emprunt, en somme égale aux dépenses effectuées en vertu de la loi précitée, ont eu lieu ainsi qu'il suit :

Budgets des exercices 1865 à 1869	fr.	41,888,140 55
Budget de l'exercice 1870		6,176,999 95
— 1871		4,166,845 52
— 1872		4,824,324 45
— 1875		1,870,510 07
— 1874		608,389 50
— 1875		139,057 51
— 1876		209,213 69
		59,885,481 94
		59,883,776 97

De sorte qu'il reste disponible, au 1^{er} janvier 1877 fr. 116,518 06

(d) L'article 1^{er} de la loi du 29 avril 1873 (*Moniteur* n^o 120) a autorisé le Gouvernement à contracter, pour l'exécution de travaux d'utilité publique, etc., un emprunt d'un capital *effectif* de 240 millions de francs. L'émission a eu lieu aux époques et aux conditions suivantes :

DATE DES CONTRATS.	MODE D'ÉMISSION.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX.	PRODUIT.
13 avril 1875.	A main ferme	65,000,000 »	77 20 p. %	50,180,000 »
		100,000,000 »	81 » —	81,000,000 »
20 avril 1875.	Souscription publique . . .	65,000,000 »	81 » —	52,650,000 »
3, 4 mars 1874	Id.	15,250,000 »	75 25 —	9,970,625 »
20 avril 1876.	A main ferme	35,000,000 »	72 15 —	23,800,500 »
14 septembre 1876	Id.	50,000,000 »	75 15 —	22,390,483 50
		306,850,000 »		240,000,608 50

La somme de fr. 608 80 c, excédant le capital effectif de l'emprunt, a été rattachée à titre de recette accidentelle au compte du Budget de l'exercice 1876.

Les versements effectués par les preneurs de titres se sont élevés :

En 1873 à	fr. 100,733,550 »
En 1874	63,804,205 »
En 1875	24,978,660 »
En 1876	50,482,285 »
	<hr/>
	239,998,480 »
Et il reste encore à verser.	fr. 4,520 »
	<hr/>
TOTAL	fr. 240,000.000 »
	<hr/>

(e) L'article 2 de la loi du 27 mai 1876 autorise l'émission de titres de la dette publique à 4 p. 0/0 en paiement du prix des lignes de chemin de fer énumérées à l'art. VII de la Convention. — Lois des 31 janvier et 15 mars 1875.

Cette émission évaluée au capital nominal de fr. 46,000,000 » sera ajoutée à l'emprunt de 1871.

Il a été rattaché au compte du Budget de l'exercice 1876 un capital nominal de fr. 6,843,500 »

RESTE A ÉMETTRE. fr. 59,156,500 »

(f) L'article 2 de la loi du 19 décembre 1876 autorise l'émission de titres à 4 p. 0/0 en paiement du prix de construction du chemin de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter. .

Cette émission évaluée au capital nominal de fr. 14,250,000 » sera ajoutée à l'emprunt de 1871.

Il a été rattaché au compte du Budget de l'exercice 1876 un capital nominal de fr. 1,800,000 »

RESTE A ÉMETTRE. fr. 12,450,000 »



ANNEXE N° 4.



ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1876 ,

AU 31 DÉCEMBRE 1876 ,

COMPRENANT LES TRANSFERTS DES EXERCICES 1872 A 1875.



ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1876,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS LÉGISLATIFS.			
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	SOMMES TRANSFÉRÉES des exercices 1872, 1873, 1874 et 1875. (Art. 50 de la loi de comp- tabilité et 167 de l'arr. royal du 10 déc. 1868.)
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Dette publique	»	»	»	20,000 »
Département des Travaux publics	»	»	»	975 57
	»	»	»	20,975 57
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Dette publique.	»	»	»	130,000 »
Département des Travaux publics	»	»	»	11,412 04
	»	»	»	141,412 04
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Dette publique.	»	»	»	10,000 »
Dotations. — Chambre des Représentants	»	»	»	5,680 »
Département de la Justice	»	»	»	1,664 55
— des Travaux publics.	»	»	»	131,007 71
— de la Guerre.	»	»	»	741,343 98
	»	»	»	888,506 22
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Dette publique.	»	»	»	130,000 »
Département de la Justice	»	»	»	85,058 65
— des Affaires Étrangères.	»	»	»	508 91
— des Travaux publics	»	»	»	853,732 53
— de la Guerre	»	»	»	124,661 05
— des Finances	»	»	»	5,344 »
	»	»	»	1,197,105 12

au 31 décembre 1876, comprenant les transferts des exercices 1872 à 1875.

SOMMES Inscrites et dont le paiement a été autorisé PAR LA TI ÉCOMPTÉ.	RESTANTS disponibles SUR LES CRÉDITS au 31 décembre 1876.	OBSERVATIONS.			
DE L'EXERCICE 1872.					
•	20,000 •	Transfert approuvé par la Cour des Comptes le 7 novembre 1876.			
•	975 57	Id.	id.	id.	le 8 décembre 1876.
•	20,975 57				
DE L'EXERCICE 1873.					
•	150,000 •	1 .	id.	id.	le 7 novembre 1876.
4,810 29	6,601 75	Id.	id.	id.	le 8 décembre 1876.
4,810 29	156,601 75				
DE L'EXERCICE 1874.					
•	10,000 •	Id.	id.	id.	le 7 novembre 1876.
•	5,680 •	Id.	id.	id.	le 27 octobre 1876.
•	1,664 55	Id.	id.	id.	id. id.
7,691 68	124,216 05	Id.	id.	id.	le 8 décembre 1876.
•	741,545 96	Id.	id.	id.	le 14 novembre 1876.
7,691 68	880,904 54				
DE L'EXERCICE 1875.					
•	150,000 •	Id.	id.	id.	le 7 novembre 1876.
26,451 41	58,625 24	Id.	id.	id.	le 27 octobre 1876.
508 91	•	Id.	id.	id.	le 14 novembre 1876.
124,181 26	739,551 27	Id.	id.	id.	le 8 décembre 1876.
30,022 12	94,658 91	Id.	id.	id.	le 14 novembre 1876.
1,672 •	1,672 •	Id.	id.	id.	le 5 novembre 1876.
182,619 70	1,014,485 42				

ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1876,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS LÉGISLATIFS.			
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	RESTE.
				BUDGETS DE
Dette publique	61,170,874 97	"	"	61,170,874 97
Dotations. — Liste civile	3,500,000 "	"	"	3,500,000 "
— S. A. R. le comte de Flandre	200,000 "	"	"	200,000 "
— Sénat	80,000 "	"	"	80,000 "
— Chambre des Représentants	666,786 25	"	"	666,786 25
— Cour des comptes	207,475 "	"	"	207,475 "
Département de la Justice	15,568,842 "	100,000 "	"	15,674,842 "
— des Affaires Étrangères	1,615,450 "	74,212 56	"	1,687,642 56
— de l'Intérieur	19,575,674 48	40,720 "	"	19,616,394 48
— des Travaux publics	82,912,542 "	"	"	82,912,542 "
— de la Guerre	41,099,800 "	"	"	41,099,800 "
— de la Gendarmerie	2,859,746 27	"	"	2,859,746 27
— des Finances	15,144,670 "	22,500 "	"	15,167,170 "
Non-Valeurs et Remboursements	1,041,000 "	"	"	1,041,000 "
TOTAL . . . fr.	245,220,640 07	252,452 56	"	245,475,073 55

RÉCAPITU

Sommes transférées de l'exercice 1872	20,975 57
— — 1875	141,412 04
— — 1874	888,596 22
— — 1875	1,197,105 12
Budget de l'exercice 1876	245,475,073 55
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	247,721,162 48

au 31 décembre 1876, comprenant les transferts des exercices 1872 à 1875 (suite).

SOMMES inscrites et dont le paiement a été autorisé PAR LA TRÉSORERIE.	RESTANTS disponibles SUR LES CRÉDITS, au 31 décembre 1876.	OBSERVATIONS.
--	--	---------------

L'EXERCICE 1876.

47,700,689 03	15,580,185 94	A.	
5,500,000 »	»		
200,000 »	»		
50,000 »	50,000 »	B.	
545,520 75	125,265 52		
202,670 45	4,804 57		
12,710,220 59	2,904,621 41	C.	
1,541,725 17	145,917 59	D.	Voir d'autre part.
17,690,842 44	1,754,552 04	E.	
71,592,254 50	11,520,087 44	F.	
42,815,682 48	(*)	G.	(*) Ce Budget présente un excédant de dépenses de fr. 1,715,882 48
5,172,490 40	(*)	H.	(*) — — — fr. 552,744 22
5,826,616 64	9,540,555 56	I.	
571,865 25	609,156 77	K.	
207,606,575 79	59,915,124 44		

LATION.

»	20,975 57
4,810 20	156,601 75
7,691 68	880,904 54
182,019 70	1,014,485 42
207,606,575 79	59,915,124 44
207,801,697 46	41,966,091 72

OBSERVATIONS.

<i>A.</i> Le Budget de la Dette publique a été fixé, par la loi du 22 décembre 1875, <i>Moniteur</i> du 24, n° 358, à fr.		61,170,874 97
<i>B.</i> Le Budget des Dotations a été fixé, par la loi du 22 décembre 1875, <i>Moniteur</i> du 24, n° 358, à fr.		4,454,261 25
<i>C.</i> Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 26 décembre 1875, <i>Moniteur</i> du 29, n° 363, à fr.		15,568,842 »
Par l'article 2 de la loi du 26 mai 1876, <i>Moniteur</i> du 31, n° 452, le même Budget a été augmenté d'un crédit, destiné à faire face aux besoins du service courant et à la liquidation de dépenses concernant les exercices clos de 1874 et années antérieures; il sera réparti entre les articles 10, 14 et 15 ainsi qu'entre les articles 61, 62, 65, 64 et 65, formant un chapitre XIII nouveau, ci		106,000 »
ENSEMBLE. . . . fr.		15,674,842 »
<i>D.</i> Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 21 décembre 1875, <i>Moniteur</i> du 25, n° 359, à fr.		1,615,450 »
1° Par l'article unique de la loi du 25 mai 1876, <i>Moniteur</i> du 30, n° 451, un crédit a été ouvert pour être ajouté à l'article 3 du même Budget, de.		10,000 »
2° Par arrêté royal du 7 novembre 1876, pris en exécution de l'article 2 de la loi budgétaire de 1876, les fonds restés disponibles aux articles 31, 35 et 37 du Budget de l'exercice 1875, ont été transférés à l'exercice 1876, ci fr.		64,212 56
ENSEMBLE. . . . fr.		1,687,642 56
<i>E.</i> Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 17 mars 1876, <i>Moniteur</i> du 18, n° 78, à fr.		19,575,674 48
Par l'article 2 de la loi du 24 mai 1876, <i>Moniteur</i> du 26/27, n° 447/448, le même Budget a été augmenté d'un crédit supplémentaire, à répartir entre divers articles, de.		49,720 »
ENSEMBLE. . . . fr.		82,912,342 48
<i>F.</i> Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé, par la loi du 20 mai 1876, <i>Moniteur</i> du 28, n° 149, à fr.		82,912,342 »

<i>G.</i> Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 20 décembre 1875, <i>Moniteur</i> du 25, n° 357, à fr.	41,099,800 »
<i>H.</i> Le Budget de la Gendarmerie a été fixé, par la loi du 20 décembre 1875, <i>Moniteur</i> du 25, n° 357, à fr.	2,859,746 27
<i>I.</i> Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 20 décembre 1875, <i>Moniteur</i> du 21, n° 355, à fr.	15,144,670 »
Par l'article 4 de la loi du 28 mai 1876, <i>Moniteur</i> du 30, n° 151, il a été alloué, à l'article 7 du même Budget, pour le service de la Monnaie, un crédit extraordinaire de	22,500 »
ENSEMBLE. . . . fr.	45,167,170 »
<i>K.</i> Le Budget des Non-Valcurs et Remboursements a été fixé, par la loi du 20 décembre 1875, <i>Moniteur</i> du 21, n° 355, à fr.	1,041,000 »



(56)

ANNEXE N° 5.

ÉTAT

DES

CRÉDITS ALLOUÉS POUR DES TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE.

(SERVICES SPÉCIAUX.)

Situation au 1^{er} janvier 1877.

ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits attachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1877.
		1874 ET ANNÉES antérieures.	1873.	1876.	
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 8 septembre 1859 et arrêtés royaux du 26 décembre 1861, n° 1, et du 5 novembre 1862, n° 5 :					
§ 5. Approfondissement du canal de Gand à Bruges :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}).	1,540,000 »				
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4)	765,000 »				
	2,105,000 »				
Excédant de crédit sans emploi à an- nuler.	550,283 22				
RESTE. . . fr.	1,745,714 78	1,745,714 78	»	»	»
§ 5. Amélioration du port d'Ostende :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}).	650,000 »	1,245,000 »	1,242,217 65	2,782 57	»
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4)	595,000 »				
§ 8. Amélioration du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}).	900,000 »	1,450,000 »	1,582,117 78	»	10,435 72
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4)	550,000 »				
§ 10. Travaux à exécuter à l'Escant supérieur, dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}).	550,000 »	900,000 »	900,000 »	»	»
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4)	550,000 »				
Ministère de l'Intérieur.					
§ 10. Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique. (Art. 1 ^{er}).					
	500,000 »	105,112 55	50,000 »	»	564,887 45
A REPORTER. . . . fr	5,840,714 78	5,375,102 74	52,782 57	10,435 72	415,553 05

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible ou 1 ^{er} janvier 1877.
		1874 ET ANNÉES antérieures.	1875.	1876.	
REPORT. fr.	5,840,714 78	5,375,102 74	52,782 57	19,455 72	415,555 95
Ministère de l'Intérieur (suite).					
—					
Loi du 2 juin 1861 :					
§ 2. Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture	25,000 »	18,000 »	»	»	7,000 »
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 14 août 1862. (Art. 2) :					
Subside pour la souscription d'actions de la Société concessionnaire d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée.	2,800,000 »	2,600,000 »	»	»	200,000 »
Loi du 14 septembre 1864 :					
§ 5. Construction, à l'intersection du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, et de celui de Gand à Bruges, d'ouvrages destinés à isoler les eaux de la Lys de celles de ce dernier canal	350,000 »	229,452 65	»	»	120,547 57
Loi du 8 juillet 1865 :					
§ 5. Exécution des travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865, conclu avec les Pays-Bas. 600,000 »					
Excédant de crédit sans emploi à annuler	0 01				
RESTE. . fr.	599,999 99	599,454 94	545 05	»	»
§ 8. Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean	450,000 »	429,552 17	»	»	20,447 85
§ 10. Construction de barrages dans la Meuse, en amont de Namur, et complément de la canalisation en aval de cette ville	2,000,000 »	1,825,617 85	9,499 06	166,885 11	»
A REPORTER. fr.	12,065,714 77	11,075,240 51	42,826 48	186,518 83	761,529 15

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible ou 1 ^{er} janvier 1877.
		1874 ET ANNÉES antérieures.	1875.	1876.	
REPORT. . . . fr.	12,065,714 77	11,075,240 53	42,826 48	180,518 85	761,329 15
Ministère des Travaux publics (suite).					
—					
Loi du 8 juillet 1865 (suite) :					
§ 11. Réservoirs d'eau destinés à améliorer le régime de la Vesdre	5,250,000 »	5,250,000 »	»	»	»
§ 13. Amélioration du port de Nieuport	1,000,000 »	756,740 10	124,859 00	42,350 58	96,070 25
§ 14. Routes affluentes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés. — Construction de routes dans le Luxembourg . . . 2,000,000 »					
Excédant de crédit sans emploi à annuler.	33 56				
RESTE. . . fr. 1,999,966 44	1,999,966 44	1,997,966 44	2,000 »	»	»
§ 18 5° Raccordement de la station d'Ostende au nouveau quai des bateaux à vapeur	600,000 »	600,000 »	»	»	»
Ministère de l'Intérieur.					
—					
§ 21. Continuation des travaux au Palais du Roi, y compris une allocation de 100,000 francs pour dépenses urgentes d'ameublement	1,000,000 »	997,879 26	2,120 74	»	»
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 12 juillet 1865 :					
5° Élargissement de la 2 ^{me} section et achèvement de la 5 ^{me} section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	140,000 »				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	3,125 62				
RESTE. . . fr. 136,874 58	136,874 58	136,306 58	477 80	»	»
6° Élargissement de la partie du canal de Charleroi à Bruxelles, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée.	163,000 »	140,998 93	21,654 27	»	566 80
A REPORTER . . . fr.	20,215,565 69	18,955,221 02	103,918 58	228,649 41	857,766 18

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} Janvier 1877.
		1874 ET ANNÉES antérieures.	1875.	1876.	
REPORT. . . fr.	20,215,355 50	18,955,221 02	103,018 58	228,049 41	857,766 18
Ministère de l'Intérieur.					
—					
Loi du 20 mai 1866 :					
Érection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold I ^{er}	1,000,000 "	991,710 07	02 75	1,247 85	6,979 33
Loi du 29 mai 1866 :					
Frais du recensement général à effectuer au 31 décembre 1866. 555,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler, ci 4,650 80					
Reste. . fr. 550,349 11	550,349 11	550,349 11	"	"	"
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 4 juin 1866 :					
Augmentation du crédit alloué par le paragraphe 9 de l'art. 1 ^{er} de la loi du 8 juillet 1865, part d'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Seine.	5,000,000 "	2,555,535 54	535,535 35	"	535,535 35
Ministère de l'Intérieur.					
—					
Loi du 4 juin 1866 :					
Part de l'État dans les frais d'érection, par la ville de Bruxelles, d'une salle d'exposition des beaux-arts et de fêtes ou cérémonies publiques.	1,000,000 "	1,558 38	345,190 99	653,470 65	"
Loi du 6 juin 1867 :					
Frais relatifs à l'enquête hygiénique et récompenses à décerner à l'occasion de l'épidémie du choléra de 1866	100,000 "	85,254 85	"	"	10,765 15
A REPORTER. . . fr.	25,865,004 70	22,895,187 37	872,505 45	885,567 89	1,214,843 00

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1877.
		1874 ET ANNÉES antérieures.	1875.	1873.	
REPORT. fr.	25,865,904 70	22,805,167 57	572,505 45	885,567 89	1,214,845 99
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 31 mars 1868 :					
§ 5. Continuation des travaux de la station de Bruges	400,000 "	506,471 17	"	5,528 85	"
Loi du 5 juin 1868 :					
§ 4. Amélioration du régime de la Dendre, y compris les travaux à exécuter à Termonde . . .	1,800,000 "	1,542,919 24	256,255 05	20,844 85	"
§ 7. Achèvement du port de refuge à Blankenberghe	240,000 "	202,620 55	57,570 67	"	"
§ 8. Continuation des travaux de défense de la côte contre l'action de la mer.	100,000 "	80,408 75	"	"	10,501 25
§ 21. Construction à Bruxelles (Nord) d'une remise pour 42 machines, avec voies et dépendances.	550,000 "	550,000 "	"	"	"
§ 22. Construction à Courtrai d'une remise pour 6 locomotives	55,000 "	"	"	"	55,000 "
§ 25. Agrandissement pour 6 locomotives en plus de la remise d'Anvers.	45,000 "	45,000 "	"	"	"
Loi du 12 juin 1869 :					
§ 1 2 ^o Travaux de raccordement de routes, tant aux chemins de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés, et subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations. 400,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler. 40 98					
RESTE . . . fr. 599,959 02	599,959 02	597,162 02	2,707 "	"	"
7 ^o Part de l'État dans les travaux à exécuter à la Trouille, à Mons	550,000 "	180,260 56	"	154,599 48	55,140 16
9 ^o Transformation en canal d'écoulement de la dérivation de la Sambre dans laquelle est établie l'écluse de Charleroi	580,000 "	580,000 "	"	"	"
11 ^o Travaux de parachèvement sur l'ensemble du réseau de l'État	5,500,000 "	5,500,000 "	"	"	"
A REPORTER. fr.	55,465,865 72	29,959,119 24	1,148,918 05	1,042,541 05	1,515,485 40

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1877.
		1874 ET ANNÉES antérieures	1875.	1876.	
REPORT. . . . fr.	55,405,865 72	29,959,119 24	1,148,918 05	1,042,541 05	1,515,485 40
Ministère de l'Intérieur.					
—					
Loi du 29 juin 1869 :					
Organisation de quatre nouvelles écoles normales de l'État, conformément à la loi du 29 mai 1866.	500,000 »				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	2 17				
RESTE. . . . fr.	499,997 85	499,895 55	102 50	»	»
Complément des frais du recensement général effectué au 31 décembre 1866.	155,000 »	92,456 00	»	6,205 »	56,268 01
Solde dû au conseil de fabrique de l'église cathédrale de Gand, pour l'acquisition de deux volets. . .	40,000 »	30,000 »	»	5,000 »	5,000 »
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 30 juin 1869 :					
Construction d'un chemin de fer d'Ath à Blaton . .	1,500,000 »	859,810 70	640,189 50	»	»
Ministère de la Guerre.					
—					
Loi du 10 janvier 1870 :					
Travaux nécessaires pour compléter l'enceinte de la place d'Anvers et pour reconstruire les forts de Merxem, de Burght, de Zwyndrecht, ainsi qu'une digue défensive entre ce dernier fort, le fort Sainte-Marie et l'Escaut.	14,000,000 »	8,625,105 15	1,160,981 82	1,745,705 40	2,470,209 65
Ministère de la Justice.					
—					
Loi du 28 mars 1870 :					
Acquisition et appropriation d'un dépôt de mendicité agricole	800,000 »	758,087 71	59,797 65	2,024 08	89 96
A REPORTER. . . . fr.	50,460,861 55	40,822,452 20	2,089,089 32	2,801,566 11	5,847,055 92

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} Janvier 1877.
		1874 ET ANNÉES antérieures.	1875.	1876.	
REPORT. . . . fr.	50,460,861 55	40,822,452 20	2,980,989 52	2,801,366 11	3,847,055 92
Ministère des Affaires Étrangères.					
—					
Loi du 30 mars 1870 :					
Construction de deux steamers. . . . 1,250,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler. 20 20					
RESTE. . . . fr. 1,220,979 80	1,220,979 80	1,228,400 »	1,570 80	»	»
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 3 juin 1870 :					
§ 2. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concedés; redressement et amélioration de routes à la traverse des chemins de fer; sub- sides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations.	500,000 »	500,000 »	»	»	»
§ 6. Continuation des travaux de restauration du palais des anciens princes-évêques de Liège.	200,000 »	200,000 »	»	»	»
§ 7. Construction, à Nieuport et à Beveren-lez- Rousbrugge, de bâtiments pour le service de la douane. 32,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler » 65					
RESTE. . . . fr. 31,999 35	31,999 35	31,999 35	»	»	»
§ 8. Amélioration du canal de Bruges à Ostende, en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime	250,000 »	169,471 76	25,708 57	227 77	56,592 10
§ 9. Agrandissement des écluses établies sur la Meuse en aval de Namur jusqu'à Liège	350,000 »	559 06	»	»	349,460 94
§ 10. Reconstruction du pont de Tamines, sur la Sambre.	140,000 »	140,000 »	»	»	»
§ 11. Travaux à l'Escaut dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage	430,000 »	381,795 26	37,058 84	11,165 90	»
§ 12. Réunion des embarcadères établis le long des quais du Kattendyck et du Rhin bordant l'Escaut, à Anvers.	500,000 »	205,671 48	52,604 00	48,795 85	212,028 07
A REPORTER, . . . fr.	54,002,840 70	45,680,320 11	5,084,920 05	2,861,535 03	4,466,035 03

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1877.
		1874 ET ANNÉES antérieures.	1875.	1876.	
REPORT. . fr.	54,092,840 70	45,080,529 11	5,084,920 95	2,861,555 65	4,466,055 05
Ministère des Travaux publics (suite).					
Loi du 3 juin 1870 (suite) :					
§ 15. Travaux d'amélioration du régime du canal de Gand à Ternouzen au point de vue de la navigation maritime.	5,000,000 "	2,999,456 15	565 85	•	•
§ 16. Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Seine de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles.	40,000 "	19,951 04	"	"	20,048 96
§ 19. Amélioration du port d'Ostende	75,000 "	54,221 97	17,717 53	1,245 •	1,817 70
§ 20. Part d'intervention de l'État dans la reconstruction en maçonnerie des murs de quai des bassins de commerce, à Ostende	158,500 "	158,500 "	"	"	"
§ 21. Port de refuge de Blankenberghe 55,000 •					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler.	77 96				
RESTE. . fr.	54,921 04	54,922 04	"	•	"
§ 22. Travaux de défense de la côte	500,000 "	105,222 54	18,515 96	10,551 06	165,950 44
§ 25. Établissement de nouveaux phares à Blankenberghe et à Heyst.	175,000 "	159,780 52	"	"	15,219 48
§ 27. Continuation des travaux à la station de Bruxelles (Midi)	500,000 "	500,000 "	"	"	"
§ 28. Établissement d'une nouvelle station à l'extrémité Est de la ville de Verviers; travaux dans la traverse de cette ville ainsi que dans la station actuelle, et travaux d'extension dans les stations de Chénée, du Trooz, de Welkenraedt et de Dolhain	900,000 "	899,680 90	19 17	299 95	"
§ 29. Aménagement de la station d'Ostende	350,000 "	549,691 59	508 61	"	"
§ 54. Travaux d'amélioration et d'agrandissement de l'arsenal de Malines et de ses abords.	500,000 "	298,209 14	1,700 86	"	"
Ministère de l'Intérieur.					
§ 56. Continuation des travaux du palais du Roi.	500,000 "	299,911 81	88 19	"	•
A REPORTER. . . fr.	60,226,262 74	49,559,856 61	5,125,724 00	2,875,629 62	4,660,051 61

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1877.
		1874 ET ANNÉES antérieures.	1875.	1876.	
REPORT. . . fr.	60,226,262 74	49,550,856 61	5,125,724 00	2,875,629 62	4,669,051 61
Ministère des Finances.					
—					
Loi du 5 juin 1870 :					
Frais de premier établissement de la Caisse de la mi- lice ainsi que de la Caisse de remplacement . . .	50,000 "	55,000 "	5,000 "	10,000 "	"
Ministère de l'Intérieur.					
—					
Loi du 8 juin 1870 :					
Dépenses résultant de la participation des artistes, industriels et horticulteurs, à l'Exposition interna- tionale de Londres en 1871	100,000 "	90,000 "	10,000 "	"	"
Ministère de la Guerre.					
—					
Loi du 2 septembre 1870 :					
Travaux de défense à Anvers et à Termonde . . .	2,150,000 "	1,504,267 68	81,551 17	81,285 32	682,897 85
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 31 décembre 1870 :					
Raccordements de routes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés; redressements et améliorations de routes à la traverse des chemins de fer; subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations . . .	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"
Ministère des Finances.					
—					
Loi du 20 février 1871 :					
Déplacement de l'établissement de la Monnaie . .	725,000 "	714,768 15	10,251 85	"	"
À REPORTER. . . . fr.	64,251,262 74	52,705,892 44	5,256,507 92	2,964,912 04	5,351,949 44

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1877.
		1874 ET ANNÉES antérieures.	1875.	1876.	
REPORT. . . . fr.	64,251,262 74	52,705,892 44	3,250,507 92	2,964,012 94	5,551,940 44
Ministère des Affaires Étrangères.					
—					
Loi du 20 février 1871 :					
Reconstruction partielle de bateaux à vapeur. 250,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler. 258 90					
RESTE. . . fr. 229,761 10	229,761 10	225,950 42	5,810 68	»	»
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 24 février 1871 :					
Extension du matériel de traction et des transports, établissement de voies, etc., pour les marchandises; extension des lignes et appareils télégraphiques .	6,500,000 »	6,474,795 55	19,758 56	»	5,407 89
Ministère de l'Intérieur.					
—					
Loi du 20 juillet 1871 :					
Tables générales des paroisses avant 1792.	61,224 62	61,202 54	»	»	22 28
Ameublement des nouveaux locaux construits au Musée royal d'histoire naturelle	120,000 »	47,552 50	61,474 95	11,192 55	»
Ameublement du Musée royal d'antiquités et restau- ration de l'ancien mobilier.	55,500 »	55,500 »	»	»	»
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 27 juillet 1871 :					
Solde dû par l'État envers la faillite du sieur Beaulieu, entrepreneur des travaux de la 5 ^e section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	1,100,000 »	1,025,092 18	»	»	74,907 82
A REPORTER. . . . fr.	72,295,748 46	60,560,765 45	5,517,552 11	2,976,103 49	5,452,517 45

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1877.
		1874 ET ANNÉES antérieures.	1875.	1876.	
REPORT. . . . fr.	72,295,748 46	60,569,765 45	5,517,552 11	2,976,105 49	5,452,547 45
Ministère des Travaux publics (suite).					
—					
Loi du 27 juillet 1871 :					
2 ^o Reconstruction des parties écroulées des musoirs du chenal de l'écluse maritime à Anvers. — Tra- vaux supplémentaires	157,400 »				
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler	4,158 02				
RESTE. . fr.	155,261 98	155,261 98	.	.	.
4 ^o Construction de deux embarcadères au quai des bateaux à vapeur à Ostende. — Dépense complé- mentaire	20,254 90				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	504 69				
RESTE. . fr.	19,950 21	19,945 81	6 40	.	.
Loi du 27 juillet 1871 :					
§ 1. Construction ou reconstruction de ponts appar- tenant à des routes; subsides pour l'établissement de ponts sur la Meuse, l'Ourthe, l'Amblève.	500,000 »	500,000 »	.	.	.
§ 2. Prolongement de l'avenue de la Reine à Laeken et dégagement des abords de la nouvelle église	250,000 »	250,000 »	.	.	.
§ 5. Construction de routes dans le Luxembourg.	200,000 »				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	155 15				
RESTE. . fr.	199,844 87	199,844 87	.	.	.
§ 4. Construction de routes de l'État dans le Lim- bourg.	200,000 »				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	868 51				
RESTE. . . fr.	199,151 49	198,157 74	975 75	.	.
§ 9. Construction d'un nouvel hôtel des Monnaies à St-Gilles	500,000 »	385,701 85	116,298 17	.	.
§ 10. Amélioration du canal de Bruges à Ostende en vue de donner plus de facilité à la navigation	250,000 »	96,705 51	90,022 06	56,903 06	26,279 77
A REPORTER. . . fr.	74,547,037 01	62,551,576 97	5,524,855 39	5,015,099 45	5,458,627 20

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1877.
		1874 ET ANNÉES antérieures.	1875.	1876.	
REPORT. . . fr.	74,347,957 01	62,351,576 97	5,524,853 39	5,015,099 45	5,458,027 20
Ministère des Travaux publics (suite).					
—					
Loi du 27 juillet 1871 (suite):					
§ 11. Amélioration de la Lys.	100,000 »	100,000 »	»	»	»
§ 13. Amélioration du régime de la Grande-Nèthe .	150,000 »	150,000 »	»	»	»
§ 14. Construction de barrages dans la Meuse en amont de Namur.	1,500,000 »	509,907 15	900,002 85	»	»
§ 15. Construction de nouveaux murs et d'embarca- dères le long des quais du Kattendyk et du Rhin, et premiers travaux d'établissement d'une nouvelle écluse, à Anvers	1,000,000 »	29,480 50	»	»	970,519 50
§ 16. Canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor	1,000,000 »	1,000,000 »	»	»	»
§ 17. Travaux d'amélioration du port d'Ostende. 281,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler. 715 91					
RESTE. . fr. 280,286 09	280,286 09	278,985 86	1,502 23	»	»
§ 20. Chemin de fer de ceinture, à Gand 100,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler. 10 66					
RESTE. . fr. 999,989 34	999,989 34	999,989 34	»	»	»
§ 21. Chemin de fer de Bruxelles à Luttre. 5,000,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 94 60					
RESTE. . fr. 2,999,905 40	2,999,905 40	2,999,905 40	»	»	»
§ 22. Aménagement de la station d'Ostende; achè- vement du bâtiment; construction sur le nouveau quai des bateaux à vapeur.	550,000 »	549,505 60	209 40	287 »	»
§ 23. Travaux dans la station de Gand	100,000 »	100,000 »	»	»	»
§ 24. Continuation des travaux des stations de Bru- xelles(Midi), de Bruxelles (Nord), et de Schaerbeck.	500,000 »	499,495 75	504 25	»	»
§ 25. Travaux d'agrandissement et d'amélioration dans la station de Louvain.	500,000 »	255,540 57	21,816 40	185,274 12	57,565 05
A REPORTER. . . fr.	84,008,117 84	69,874,138 94	4,448,758 58	5,198,660 57	6,486,509 75

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1877.
		1874 ET ANNÉES antérieures.	1875.	1876.	
REPORT. . . . fr.	84,008,117 84	69,874,188 94	4,448,758 58	5,198,600 57	6,186,509 75
Ministère des Travaux publics (suite).					
—					
Loi du 27 juillet 1871 (suite) :					
§ 26. Cont ^e des travaux de la station de Charleroi	500,000 "	499,670 99	"	529 01	"
§ 27. Id. id. de Tournai.	500,000 "	499,915 "	87 "	"	"
§ 30. Travaux d'agrandissement et d'amélioration de l'arsenal de la station de Malines	500,000 "	489,575 56	"	10,426 04	"
§ 31. Établissement d'une nouvelle station à l'extré- mité Est de la ville de Verviers; travaux d'extension dans les stations entre Liège et la frontière prus- sienne	400,000 "	400,000 "	"	"	"
§ 32. Installations pour le service des établissements maritimes, à Anvers	4,000,000 "	3,999,751 76	268 24	"	"
§ 33. Travaux de parachèvement du réseau	2,000,000 "	2,000,000 "	"	"	"
Ministère de l'Intérieur. —					
§ 34. Continuation des travaux de construction et d'ameublement du palais du Roi	750,000 "	678,048 52	65,007 97	7,000 "	1,945 71
Ministère des Finances. —					
Frais de confection et d'émission des titres de l'em- prunt de 50,000,000 de francs, à 4 P. % 100,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler 2,000 "					
RESTE. . . . fr.	98,000 "	98,000 "	"	"	"
Ministère des Affaires Étrangères. —					
Loi du 27 juillet 1871 :					
Minimum de produit postal à assurer aux entrepre- neurs de paquebots-poste entre Anvers et New- York	500,000 "	"	"	"	500,000 "
A REPORTER. . . . fr.	93,256,117 84	78,539,126 57	4,512,121 79	5,216,416 22	6,988,453 46

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1877.
		1874 ET ANNÉES antérieures.	1875.	1876.	
REPORT. . . fr.	95,256,117 84	78,559,126 57	4,512,121 79	5,216,416 22	6,988,455 46
Ministère des Travaux publics. —					
Loi du 2 mars 1872 :					
1 ^o Extension du matériel et des transports . . .	10,780,000 "	10,778,905 19	78 95	"	1,017 88
2 ^o Construction de nouvelles remises aux locomotives	1,000,000 "	998,495 85	1,025 08	485 07	"
3 ^o Outillage des ateliers et des stations, et achat d'un matériel perfectionné pour le chargement et le déchargement des marchandises	1,500,000 "	1,278,156 05	7,181 98	2,260 55	12,592 02
4 ^o Achat de rails et accessoires et travaux d'extension et de parachèvement des voies au railway. .	5,000,000 "	2,946,954 05	15,875 74	9,680 16	20,490 05
Ministère de la Guerre. —					
Loi du 25 mars 1872 :					
Travaux d'appropriation, de construction et d'aménagement, qu'exige le transfert de l'académie militaire dans les bâtiments et terrains dépendant de l'ancien dépôt de mendicité de la Cambre	450,000 "	419,840 84	50,159 16	"	"
Ministère des Travaux publics. —					
Loi du 26 mars 1872 :					
Extension des lignes et appareils télégraphiques 500,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 299 90					
RESTE. . . fr. 299,790 10	299,790 10	299,790 10	"	"	"
Ministère de la Guerre. —					
Loi du 21 mai 1872.					
Construction d'une grande meunerie militaire à Anvers, et établissement dans toutes les boulangeries militaires du royaume de fours aérothermes et de pétrins mécaniques	750,000 "	551,794 85	227,495 59	82,655 47	88,076 29
A REPORTER. . . . fr.	110,815,907 94	95,595,059 90	4,791,954 07	5,511,484 27	7,119,420 70

Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} Janvier 1877.
		1874 ET ANNÉES antérieures.	1875.	1876.	
REPORT. . . . fr.	110,815,007 94	95,595,059 90	4,791,934 07	5,511,484 27	7,110,420 70
Ministère de l'Intérieur.					
—					
Loi du 21 mai 1872 :					
Dépenses résultant de la participation des artistes et producteurs belges à l'Exposition de Vienne en 1873	225,000 "	225,000 "	"	"	"
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 21 mai 1872 :					
Part de la Belgique dans la dépense d'exécution des travaux d'endiguement du Zwyn.	220,000 "	220,000 "	"	"	"
Loi du 24 mai 1872 :					
1° Raccordement de routes aux chemins de fer de l'État et aux chemins de fer concédés; redressement et amélioration de routes à la traversée des chemins de fer; subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations ou à des canaux et rivières. . . 500,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	52 89				
RESTE. . . fr.	499,967 11	499,967 11	"	"	"
5° Achat d'immeubles rue de Louvain et de l'Orangerie à Bruxelles pour l'agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères; travaux de construction et de restauration aux bâtiments précités.	250,000 "	250,000 "	"	"	"
5° Renouvellement des appareils de chauffage des grandes serres du Jardin Botanique à Bruxelles	75,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	77 80				
RESTE. . . fr.	74,922 20	75,264 77	1,657 43	"	"
6° Reconstruction de la maison d'habitation du régisseur de l'école de médecine vétérinaire de l'État.	50,000 "	27,050 12	2,969 88	"	"
7° Travaux de construction, d'appropriation et de parachèvement des Musées de l'État . . . 190,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	5 57				
RESTE. . . fr.	189,906 45	189,947 21	49 22	"	"
A REPORTER. . . . fr.	112,505,705 68	97,078,260 11	4,796,610 60	5,511,484 27	7,110,420 70

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1877.
		1874 ET ANNÉES antérieures.	1875.	1876.	
*REPORT. . . . fr.	112,305,795 68	97,078,269 11	4,796,610 60	5,511,484 27	7,110,429 70
Ministère des Travaux publics (suite).					
Loi du 24 mai 1872 (suite) :					
9 ^o Continuation des travaux du chemin de fer de raccordement entre les stations des Guillemins et de Vivegnis, à Liège	2,000,000 »	1,998,025 50	1,576 50	»	»
10 ^o Continuation des travaux entrepris pour les installations du chemin de fer et du service des établissements maritimes d'Anvers	2,000,000 »	1,995,105 94	2,744 68	2,050 58	»
11 ^o Travaux divers de parachèvement des chemins de fer de l'État	1,800,000 »	1,799,988 75	11 25	»	»
Ministère de l'Intérieur.					
Amélioration à apporter à la voirie vicinale et travaux d'assainissement 1,000,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	2 »				
RESTE. . fr.	999,998 »	999,998 »	15,688 »	»	»
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 24 mai 1872 :					
Transaction relative au procès pendant entre l'État et les ayants droit du sieur J.-B. Dutoit, à l'occasion de l'établissement à Heyst du chenal de l'écluse maritime dépendante du canal de dérivation de la Lys.	208,000 »				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	872 44				
RESTE. . fr.	207,127 56	207,127 56	»	»	»
Ministères des Affaires Étrangères et des Travaux publics.					
Loi du 26 mai 1872.					
Exécution des travaux les plus urgents pour l'établissement d'un bassin et de chantiers à l'usage des services de la marine à Ostende	650,000 »	95,550 91	505,652 84	48,853 92	2 55
A REPORTER. . . . fr.	110,962,910 24	104,161,045 77	5,520,065 87	5,562,577 57	7,110,452 05

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} Janvier 1877.
		1874 ET ANNÉES antérieures.	1875.	1876.	
REPORT. . . . fr.	119,062,910 24	104,101,045 77	5,520,065 87	5,562,577 57	7,119,452 05
Ministère de l'Intérieur.					
—					
Loi du 10 mars 1873 :					
Frais de révision de la pharmacopée officielle. . .	8,000 »	7,005 »	907 »	»	»
Loi du 2 avril 1873 :					
Dépenses résultant de la participation des artistes et des producteurs belges à l'Exposition internationale de Vienne en 1873	125,000 »	113,000 »	9,569 65	650 57	»
Ministère de la Guerre.					
—					
Loi du 2 avril 1873 :					
Fabrication d'armes perfectionnées nécessaires à la gendarmerie	205,000 »	101,825 »	55,876 10	1,794 »	45,574 90
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 2 avril 1873 :					
Amélioration du matériel fixe et naval de la ligne d'Ostende à Douvres, et achat d'un bateau dra- gueur	260,000 »	260,000 »	»	»	»
Ministère des Finances.					
—					
Loi du 29 avril 1873 :					
Frais d'émission et de confection des titres de l'em- prunt de 240 millions de francs à 5 p 0/0	500,000 »	182,054 55	15,742 60	40,655 62	61,569 45
Loi du 19 juin 1873 :					
Remboursement de la rente de 400,000 florins inscrite au profit du Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et frais accessoires de cette opération 18,750,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 20,951 25					
RESTE. . fr. 18,720,048 75	18,720,048 75	18,720,048 75	»	»	»
A REPORTER . . fr.	150,580,967 00	123,556,046 87	5,401,959 20	5,405,585 56	7,226,576 56

Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachés aux Budgets des exercices			RESTE disponible ou 1 ^{er} Janvier 1877.
		1874 ET ANNÉES antérieures.	1875.	1876.	
REPORT. . . . fr.	150,580,967 99	125,556,046 87	5,401,959 20	5,403,585 50	7,220,376 50
Ministère de la Guerre.					
—					
Loi du 22 juin 1875 :					
Acquisition de terrains nécessaires à l'établissement d'un champ de manœuvres à Anvers.	400,000 »	400,000 »	•	•	•
Ministère de l'Intérieur.					
—					
Loi du 14 août 1875 :					
ART. 1 ^{er} . Construction et aménagement de maisons d'école.	20,000,000 »	4,114,016 71	5,861,150 »	5,812,612 85	6,211,351 44
Ministère de la Justice.					
—					
Loi du 16 août 1875 :					
§ 1. Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau Palais de Justice à Bruxelles.	1,500,000 »	1,500,000 »	•	•	•
Ministère de l'Intérieur.					
—					
§ 2. Construction et aménagement des écoles nor- males de Liège et de Mons	975,000 »	458,080 25	470,851 21	66,050 02	29 52
Ministère des Travaux publics.					
—					
§ 3. Raccordement de routes au chemin de fer . . .	5,000,000 »	2,222,822 69	777,177 31	•	•
§ 4. Construction de ponts appartenant à des routes.	600,000 »	587,841 19	12,158 81	•	•
§ 5. Agrandissement du Palais de la Nation et des hôtels des Ministères	500,000 »	300,820 58	109,179 42	•	•
A REPORTER. . . . fr.	106,564,067 99	153,210,557 29	12,652,464 95	7,284,028 45	13,437,937 52

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} Janvier 1877.
		1874 ET ANNÉES antérieures.	1875.	1876.	
REPORT. fr.	166,564,967 99	155,210,357 29	12,652,464 95	7,284,028 45	15,457,957 52
Ministère des Travaux publics (suite).					
—					
Loi du 16 août 1875 (suite):					
§ 6. Transfert du Ministère des Travaux publics rues Ducala, de Louvain et de l'Orangerie	1,000,000 "	999,452 57	280 "	252 "	53 65
§ 7. Restauration du Palais de Liège	500,000 "	257,578 47	18,055 55	15,884 77	8,505 45
§ 8. Appropriation du Conservatoire royal de musi- que de Bruxelles 550,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 1 45					
RESTE. . fr. 549,098 57	549,098 57	557,412 56	12,586 21	"	"
§ 9. Construction d'un hôtel pour la direction des contributions, à Gand	160,000 "	71,992 17	58,885 "	10,521 "	58,605 85
§ 10. Construction de barrages dans la Meuse en amont de Namur.	1,000,000 "	176,098 "	172,896 61	650,405 59	"
§ 11. Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865 avec les Pays-Bas	400,000 "	150,250 25	55,912 01	55,450 58	182,406 76
§ 12. Canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor.	1,000,000 "	567,707 16	289,595 68	6,110 88	156,588 28
§ 13. Amélioration de la Lys	250,000 "	3,256 56	7,560 29	54,605 71	204,597 44
§ 14. Amélioration de la Mandel	55,000 "	55,000 "	"	"	"
§ 15. Subside à la ville d'Ath pour travaux nécessités par la suppression d'un bras de la Dendre.	35,000 "	35,000 "	"	"	"
§ 16. Amélioration de la Dyle	40,000 "	95 88	"	"	39,904 12
§ 17. Amélioration du régime de l'Yser	800,000 "	558,841 89	260,197 58	950 19	10 54
§ 18. Amélioration de la Grande Nèthe	120,000 "	50,654 58	56,540 37	20,780 86	5,224 19
§ 19. Amélioration du port d'Ostende.	50,000 "	50,000 "	"	"	"
§ 20. Part de l'État dans les frais d'établissement des murs de quai du bassin de commerce à Os- tende.	115,000 "	115,000 "	"	"	"
§ 21. Approfondissement du canal de Gand à Ter- neuzen	5,000,000 "	506,015 78	2,288,662 55	1,418,342 55	786,079 54
§ 22. Travaux pour faciliter l'écoulement des eaux de l'Escant à Gand et en amont de cette ville.	500,000 "	12,860 81	20 "	55,004 79	452,015 40
A REPORTER. fr.	177,750,906 56	157,127,542 57	15,791,450 76	9,550,586 95	15,290,806 28

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1877.
		1874 ET ANNÉES antérieures.	1875.	1876.	
REPORT. . . . fr.	177,759,966 56	157,127,542 57	15,791,450 76	9,550,586 05	15,290,806 28
Ministère des Travaux publics (suite).					
—					
Loi du 16 août 1875 (suite) :					
§ 23. Amélioration des voies d'écoulement des eaux dans l'arrondissement d'Eecloo :					
a. Reconstruction de l'écluse d'Isabelle	70,000 "	45,000 "	"	14,812 24	10,187 76
b. Écoulement des eaux de Caprycke vers le canal d'Heyst	20,000 "	"	20,000 "	"	"
c. Approfondissement et recreusement de Burggraeven-Stroom	50,000 "	75 "	"	"	49,925 "
d. Recreusement de l'Eecloosch-Leyders	40,000 "	20,000 "	20,000 "	"	"
§ 24. Travaux d'amélioration du système d'égouts de la ville de Tournai	200,000 "	"	"	283 75	199,714 25
§ 25. Travaux d'assainissement des polders du pays de Waes.	100,000 "	"	"	"	100,000 "
§ 26. Chemin de fer de Bruxelles à Luttre	4,000,000 "	3,998,742 19	1,257 81	"	"
§ 27. Raccordement des stations des Guillemins et Vivegnis à Liège	2,500,000 "	1,105,150 95	666,423 80	255,951 88	272,515 57
§ 28. Chemin de fer de ceinture à Gand	1,500,000 "	1,500,000 "	"	"	"
§ 29. Extension des lignes et appareils télégraphiques	500,000 "	428,066 57	69,196 82	173 "	2,561 61
§ 30. Construction d'un steamer destiné au service entre Ostende et Douvres.	750,000 "	750,000 "	"	"	"
§ 31. Travaux d'extension ou de parachèvement du railway	25,000,000 "	21,180,509 92	1,813,122 08	6,568 "	"
§ 32. Extension du matériel de traction et des transports 9,500,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 75 12					
RESTE. . fr. 9,499,926 88	9,499,926 88	9,495,990 65	5,956 25	"	"
§ 33. Amélioration et extension des voies et du matériel. Exécution des stipulations de la convention du 31 janvier 1875 relatives aux travaux et au matériel en construction, etc. (Lignes du Luxembourg.)	18,000,000 "	16,999,760 "	946,555 01	"	53,744 00
A REPORTER. . fr.	257,769,893 44	192,650,557 85	19,551,922 55	9,807,050 82	15,079,453 26

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible ou 1 ^{er} janvier 1877.
		1874 ET ANNÉES antérieures.	1875.	1876.	
Report. . . . fr.	257,769,895 44	102,650,557 85	10,551,022 55	9,807,059 82	15,079,455 20
Ministère des Finances.					
—					
Loi du 16 août 1875 (suite) :					
§ 35. Prix stipulé par l'article 25 de la convention du 31 janvier 1873 pour l'exécution de lignes nouvelles à raison de 200,000 francs par kilomètre, soit pour 250 kilomètres . . . 40,000,000 .					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler. 41,283,825 02					
RESTE. . . . fr. 4,710,174 98	4,710,174 98	5,120 .	4,101,855 75	551,201 25	.
Par modification au § 35 de l'article 1 ^{er} et de l'article 2 de la loi du 16 août 1875, le prix des lignes nouvelles à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1873 sera payé en titres de rente à 4 p. $\frac{1}{2}$ %. Le capital de ces titres sera ajouté à l'emprunt 4 p. $\frac{1}{2}$ % autorisé par la loi du 27 juillet 1871. (Loi du 27 mai 1876, art. 2)					
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 14 août 1875 :					
§ 1. Transformation en canal d'écoulement de la dérivation de la Sambre dans laquelle est établie l'écluse de Charleroi . . . 12,559 .					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 5,768 89					
RESTE. . fr. 8,590 11	8,590 11	8,590 11	.	.	.
§ 2. Travaux de démolition et de nivellement des terrains de Charleroi 110,000 .					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 25,416 22					
RESTE. . fr. 84,585 78	84,585 78	84,585 78	.	.	.
§ 3. Élargissement de la 2 ^{me} section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. 40,000 .					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 5,215 55					
RESTE. . fr. 56,786 47	56,786 47	56,786 47	.	.	.
§ 4. Approfondissement de la Sambre. 10,000 .					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 20 .					
RESTE. . fr. 9,980 .	9,980 .	6,120 55	5,855 67	.	.
Loi du 14 août 1873 :					
§ 1. Complément de l'éclairage de l'Escaut	150,000 .	26,997 44	98,289 47	2,897 02	1,816 07
A REPORTER. . . . fr.	242,756,008 78	192,810,761 96	23,595,919 42	10,562,058 07	15,081,269 53

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1877.
		1874 ET ANNÉES antérieures.	1875.	1876.	
REPORT . . . fr.	242,756,008 78	102,816,761 96	25,595,019 42	10,562,038 07	15,981,269 55
Ministère de l'Intérieur.					
—					
Loi du 16 août 1873 :					
Art. 1 a. Acquisitions d'œuvres d'art destinées aux Musées royaux de peinture et de sculpture de l'État	200,000 »	193,000 »	»	»	7,000 »
b. Acquisitions d'objets d'art et d'archéologie destinés au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie 50,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 4 37					
RESTE . . fr. 49,995 65	49,995 65	55,995 05	16,000 60	»	»
Loi du 14 mars 1874 :					
§ 1. Acquisition, pour le dépôt des archives provin- ciales, de l'orphelinat des <i>Kulders</i> , à Gand	110,000 »	110,000 »	»	»	»
§ 2. Appropriation et ameublement des locaux sus- mentionnés	22,100 »	72 22	15,001 11	4,089 95	2,956 74
§ 3. Honoraires dus à l'architecte Pauli	1,453 29	1,453 29	»	»	»
Ministère de la Justice.					
—					
Loi du 16 mars 1874 :					
Continuation des travaux de construction d'un Palais de Justice, à Bruxelles	1,000,000 »	1,000,000 »	»	»	»
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 17 avril 1874 :					
Reconstruction partielle des quais d'Anvers et éta- blissement d'installations provisoires sur la rive droite de l'Escaut	2,000,000 »	15,259 68	249 »	2,626 »	1,985,885 52
A REPORTER fr.	246,159,537 70	104,168,502 18	25,627,170 15	10,568,774 »	17,975,091 50

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1877.
		1874 ET ANNÉES antérieures.	1875.	1876.	
REPORT. . . fr.	246,150,537 70	194,168,502 18	25,027,170 15	10,568,774 "	17,975,091 59
Ministère de l'Intérieur. —					
Loi du 21 avril 1874 :					
Subside alloué à la ville de Spa	890,000 "	890,000 "	"	"	"
Ministère des Finances. —					
Loi du 1 ^{er} juin 1874 :					
ART. 2. A. Appropriation des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de Cureghem.	495,000 "	47,500 "	587,345 46	15,165 60	46,988 88
B. Mise en valeur des terrains des places fortes . .	1,485,000 "	451,820 80	617,471 71	524,287 59	111,415 90
Ministère de la Guerre. —					
Loi du 1 ^{er} juin 1874 :					
Construction d'écuries dans l'enclos de la caserne Léopold, à Mons.	88,356 55	88,356 55	"	"	"
Construction de magasins ou hangars affectés au ser- vice de l'artillerie et du génie.	185,650 50	"	155,878 74	47,987 91	1,763 85
Ministère des Travaux publics. —					
Loi du 1 ^{er} juin 1874 :					
§ 1. Chemin de fer de Bruxelles, à Luttre	4,000,000 "	3,022,159 20	957,825 07	10,717 75	500 "
§ 2. Chemin de fer du Luxembourg	4,500,000 "	2,528,752 95	1,822,276 75	104,206 92	44,783 40
§ 5. Barrage de la Gileppe	1,700,000 "	550,144 96	1,028,178 46	141,676 58	"
§ 4. Port d'Ostende. Part supplémentaire de l'État dans les frais d'établissement des quais des bassins du Commerce.	50,000 "	50,000 "	"	"	"
A REPORTER. . . fr.	250,535,524 75	201,757,222 60	28,576,144 52	11,010,816 50	18,180,541 42

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1877.
		1874 ET ANNÉES antérieures.	1875.	1876.	
REPORT. . . . fr.	250,555,524 75	201,757,222 60	28,576,144 52	11,019,816 59	18,180,541 42
Ministère des Finances. —					
Loi du 19 décembre 1874 :					
Frais de confection et d'émission des titres, à 2 1/2 p. 0/0, à émettre en vertu de la loi assimilant cette dette aux autres parties de la Dette publique . . .	60,000 "	"	44,182 "	1,011 92	14,806 08
Ministère de l'Intérieur. —					
Loi du 21 décembre 1874 :					
Dépenses d'ameublement, frais d'emballage et de transport, etc., des collections provenant de la donation faite par M. Demcester de Ravenstein . . .	40,000 "	"	18,596 67	6,488 76	14,914 57
Ministère de la Guerre. —					
Loi du 21 décembre 1874 :					
Pertes d'habillement, etc., occasionnées au 4 ^e régiment de ligne par l'incendie qui a détruit une partie des magasins de ce corps	512,291 77	"	267,995 27	41,819 97	2,478 53
Ministère des Travaux publics. —					
Loi du 19 février 1875 :					
1 ^o Installation provisoire du service des postes dans l'ancien temple des Augustins . . . 50,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler " 04					
RESTE. . fr. 49,999 96	49,999 96	"	49,999 96	"	"
2 ^o Prix stipulé au profit de la ville de Bruxelles par la convention du 10 juin 1874 (<i>Hôtel central des postes</i>).	10,000 "	"	"	"	10,000 "
A REPORTER. . . . fr.	260,005,816 46	201,757,222 60	28,936,916 22	11,069,157 04	18,222,540 60

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1877.
		1874 ET ANNÉES postérieures.	1875.	1876.	
REPORT. . . fr.	260,005,816 46	201,757,222 60	28,056,916 22	11,069,137 04	18,222,540 60
Ministère de la Guerre.					
—					
Loi du 19 février 1875 :					
Acquisition d'immeubles destinés à l'établissement d'une boulangerie militaire à Bruxelles 66,500 *					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler. 495 87					
RESTE. . fr. 66,004 13	66,004 13	"	66,004 13	"	"
Ministère de la Justice.					
—					
Loi du 21 mars 1875 :					
Établissement d'un réseau télégraphique reliant le parquet du tribunal de 1 ^{re} instance à Bruxelles, avec les commissariats de police de la ville et des communes suburbaines	25,000 "	"	3,655 "	14,778 65	6,588 55
Continuation des travaux du Palais de Justice en con- struction à Bruxelles.	2,500,000 "	"	2,560,558 15	150,661 87	"
Ministère de l'Intérieur.					
—					
Loi du 26 mars 1875 :					
Ameublement des nouveaux locaux construits au Mu- sée royal d'histoire naturelle	120,764 "	"	96,157 55	24,606 67	"
Ministère de la Guerre.					
—					
Loi du 24 mars 1875 :					
Amélioration des casernes de l'État et de leur mobi- lier; construction et ameublement de nouvelles casernes	5,000,000 "	"	486,707 57	1,420,891 09	1,085,401 54
A REPORTER. . . . fr.	265,717,584 50	201,757,222 60	31,078,756 38	12,660,075 32	10,512,530 20

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} Janvier 1877.
		1874 ET ANNÉES antérieures.	1875.	1876.	
REPORT. . . . fr.	265,717,584 50	201,757,222 60	51,078,756 58	12,669,075 52	10,312,550 20
Ministère des Finances.					
—					
Loi du 2 juillet 1875 :					
Mise en valeur de terrains domaniaux	800,000 »	»	100 »	»	799,900 »
Loi du 2 juillet 1875 :					
ART. 7. — Frais de confection et d'émission de nouvelles feuilles de coupons afférentes aux obligations au porteur des trois premières séries de la dette, à 4 1/2 p. %	20,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»
Ministère de l'Intérieur.					
—					
Loi du 5 juillet 1875 :					
Formation des tables des registres paroissiaux avant 1792	50,000 »	»	57,805 52	12,090 62	6 86
Participation des artistes et des producteurs belges à l'Exposition universelle qui a eu lieu à Philadelphie en 1876.	200,000 »	»	»	60,000 »	140,000 »
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 9 juillet 1875 :					
A. Routes.					
§ 1. Raccordement de routes aux chemins de fer	1,000,000 »	»	586,063 95	612,291 19	744 86
§ 2. Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes	1,200,000 »	»	844,594 09	554,075 01	452 00
B. Edifices civils.					
§ 3. Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères; transfert du Ministère des Travaux publics	500,000 »	»	220,622 92	270,577 78	»
§ 4. Construction d'un nouvel hôtel des Monnaies.	500,000 »	»	107,667 67	502,552 55	»
§ 5. Reconstruction du Conservatoire de musique à Bruxelles	450,000 »	»	427,570 71	22,420 29	»
A REPORTER. . . . fr.	270,437,584 50	201,757,222 60	54,115,168 54	14,515,578 54	20,255,614 01

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1877.
		1874 ET ANNÉES antérieures.	1875.	1876.	
REPORT. . . . fr.	270,437,584 59	201,757,222 60	54,115,168 54	14,515,578 54	20,253,614 91
Ministère des Travaux publics (suite).					
<i>Loi du 9 juillet 1875 (suite) :</i>					
§ 6. Palais des anciens princes-évêques de Liège; travaux d'amélioration et de restauration, acquisition d'objets mobiliers	100,000 "	"	"	"	100,000 "
§ 7. Exposition triennale des beaux-arts; construction d'un local provisoire	120,000 "	"	109,249 02	10,750 58	"
§ 8. Construction d'une école normale à Bruges	200,000 "	"	"	"	200,000 "
<i>C. Travaux hydrauliques.</i>					
§ 9. Construction d'un barrage dans la Meuse à Bouvignes	1,000,000 "	"	"	491,010 61	508,989 59
§ 10. Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut; élargissement de la 2 ^{me} section.	86,000 "	"	85,287 65	"	712 57
§ 11. Canal de Charleroi à Bruxelles; élargissement de la partie comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée	90,000 "	"	87,579 92	"	2,620 08
§ 12. Sambre canalisée	65,500 "	"	47,195 95	8,465 75	9,858 50
§ 13. Escaut; amélioration du régime des eaux, de la navigation et du halage; égout collecteur à Tournai	255,000 "	"	46 50	86,560 71	148,585 79
§ 14. Lys; travaux d'amélioration	100,000 "	"	"	99,774 "	226 "
§ 15. Mandel; travaux de canalisation.	42,000 "	"	55,889 14	2,189 55	5,028 51
§ 16. Dendre; travaux d'amélioration.	100,000 "	"	"	17,419 75	82,580 27
§ 17. Yser et canal de Furnes à Dunkerque, travaux d'amélioration	200,000 "	"	66,500 "	129,485 68	4,014 52
§ 18. Travaux d'endiguement du Zwyn	50,000 "	"	48,918 16	"	1,081 84
§ 19. Port d'Ostende; établissement d'un bassin et de chantiers pour le service de la marine; amélioration du port	547,600 "	"	12,579 13	16,975 84	518,047 05
§ 20. Port de refuge de Blankenberghe.	121,000 "	"	119,206 27	"	1,793 75
<i>D. Chemins de fer en construction.</i>					
§ 21. Chemin de fer de ceinture à Gand	515,000 "	"	224,516 44	261,508 95	28,074 65
§ 22. Chemin de fer d'Ath à Blaton.	687,000 "	"	459,227 59	222,826 20	4,946 21
<i>E. Chemins de fer en exploitation.</i>					
§ 25. 1 ^o Voies et travaux — Travaux d'extension	7,800,000 "	"	2,609,566 58	5,129,275 92	1,557 50
A REPORTER. . . . fr.	282,200,684 59	201,757,222 60	58,078,551 47	20,789,821 64	21,671,108 88

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1877.
		1874 ET ANNÉES antérieures.	1875.	1876.	
REPORT. . . . fr.	282,206,684 50	201,757,222 60	58,078,551 47	20,789,821 64	21,671,108 88
Ministère des Travaux publics (suite).					
—					
Loi du 9 juillet 1875 (suite) :					
E. Chemins de fer en exploitation (suite)					
§ 24. 2 ^e Traction et matériel — Extension du matériel de traction et de transport, outillage des ateliers	9,500,000 »	»	6,145,551 51	5,554,648 60	»
§ 25. Objets d'approvisionnements.	5,200,000 »	»	799,115 96	11,522 84	2,589,565 20
F. Postes, télégraphes et marine.					
§ 26. Acquisitions et appropriations d'immeubles pour le service des postes.	116,000 »	»	102,658 45	11,857 44	1,504 15
§ 27. Extension des lignes et appareils télégraphiques.	100,000 »	»	2,849 21	78,259 81	18,910 08
§ 28 Construction d'un nouveau steamer remorqueur	150,000 »	»	»	110,740 »	69,260 »
Ministère des Finances.					
—					
Loi du 16 décembre 1875 :					
Achat de la ferme de Groenendael	212,757 »	»	»	»	»
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	246 02	»	»	»	»
RESTE. . fr.	212,510 58	»	»	212,510 58	»
Loi du 18 décembre 1875 :					
Acquisition de 2 maisons rue de Louvain à Bruxelles	252,000 »	»	»	»	»
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	502 75	»	»	»	»
RESTE. . fr.	251,697 27	»	»	251,697 27	»
Ministère de l'Intérieur.					
—					
Loi du 28 décembre 1875 :					
Dépenses de la révision de la pharmacopée officielle.	5,000 »	»	»	5,000 »	2,000 »
A REPORTER. . . fr.	205,841,892 24	201,757,222 60	45,128,464 58	24,804,058 07	24,152,147 19

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1877.
		1874 ET ANNÉES antérieures.	1875.	1876.	
REPORT. . . fr.	295,841,602 24	201,757,222 60	45,128,484 58	24,804,053 07	24,152,147 10
Ministère de la Guerre.					
—					
Loi du 27 mars 1876 :					
Indemnité destinée à couvrir les pertes d'habillement, d'armement et de mobilier occasionnées par l'incendie qui a détruit, le 28 juillet 1875, une partie des magasins des 5 ^e et 6 ^e régiments d'artillerie et du bataillon d'administration	405,857 25	"	"	380,764 24	25,092 99
Ministère de l'Intérieur.					
—					
Loi du 24 mai 1876 :					
ART. 1 1 ^o Frais du dénombrement de la population au 31 décembre 1876	125,000 "	"	"	811 20	124,188 80
2 ^o Supplément de dépenses résultant de la participation des artistes belges à l'Exposition internationale de Philadelphie en 1876.	50,000 "	"	"	"	50,000 "
3 ^o Acquisition d'œuvres d'art destinées aux Musées royaux de peinture et de sculpture.	100,000 "	"	"	"	100,000 "
4 ^o Acquisition d'objets d'art et d'archéologie pour le Musée royal d'armures et d'antiquités.	25,000 "	"	"	5,564 75	19,435 25
5 ^o Acquisition de la bibliothèque musicale de M. de Glimes	20,000 "	"	"	20,000 "	"
Ministère de la Justice.					
—					
Loi du 27 mai 1876 :					
§ 1. Continuation des travaux du Palais de Justice, à Bruxelles.	2,500,000 "	"	"	2,087,440 62	412,559 38
Ministère de l'Intérieur.					
—					
§ 2. Construction et ameublement des écoles normales de Liège et de Mons.	503,500 "	"	"	118,709 67	384,790 33
A REPORTER. . . fr.	200,571,240 47	201,757,222 60	45,128,484 58	27,417,528 55	25,268,215 04

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachés aux Budgets des exercices			RESTE disponible " " 1 ^{er} janvier 1877.
		1874 ET ANNÉES antérieures.	1875.	1876.	
REPORT. . . fr.	299,571,249 47	201,757,222 60	45,128,484 58	27,417,528 55	25,268,215 94
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 27 mai 1876 (suite) :					
A. Routes et ponts.					
§ 3. Travaux de raccordement de routes tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés; redressement et amélioration de routes; subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations.	1,000,000 "	"	"	667,009 90	552,000 10
§ 4. Construction ou reconstruction de ponts appartenant à des routes. Subsides	1,000,000 "	"	"	240,555 07	759,444 95
B. Bâtimens civils.					
§ 5. Monument de S. M. Léopold 1 ^{er} et parc à Laeken. Dernier crédit	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
§ 6. Agrandissement du palais de la Nation et des Ministères. Transfert du Ministère des Travaux publics	1,000,000 "	"	"	606,581 84	595,418 16
§ 7. Construction du nouvel hôtel des Monnaies . .	1,000,000 "	"	"	646,711 46	553,288 54
§ 8. Construction de l'édifice destiné aux expositions des beaux-arts ainsi qu'aux fêtes et cérémonies publiques	500,000 "	"	"	46,050 26	455,049 74
§ 9. Construction d'un bâtiment pour le service du <i>Moniteur belge</i>	200,000 "	"	"	94,862 66	105,157 54
§ 10. Achèvement des bâtimens et de l'ameublement du Conservatoire de musique de Bruxelles. . .	500,000 "	"	"	258,918 54	41,081 06
§ 11. Continuation des travaux de restauration et d'amélioration du palais des princes-évêques de Liège.	200,000 "	"	"	"	200,000 "
§ 12. Solde des frais de construction du local provisoire établi pour l'exposition triennale des beaux-arts de 1875 à Bruxelles.	28,000 "	"	"	25,112 68	2,887 52
C Travaux hydrauliques.					
§ 15. Canalisation de la Meuse	600,000 "	"	"	"	600,000 "
§ 14. Escaut. Travaux d'amélioration	500,000 "	"	"	12 50	299,987 50
§ 15. Travaux d'élargissement et de redressement du canal de Terneuzen	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
§ 16. Travaux d'amélioration de la Dendre	100,000 "	"	"	105 75	99,894 25
§ 17. Continuation des travaux d'amélioration du régime de l'Yser et des canaux y aboutissant.	200,000 "	"	"	"	200,000 "
§ 18. Nouvelles installations pour le service de la marine à Ostende	400,000 "	"	"	"	400,000 "
A REPORTER. . . . fr.	508,599,249 47	201,757,222 60	45,128,484 58	50,004,149 01	51,509,393 48

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} Janvier 1877.
		1874 ET ANNÉES antérieures.	1875.	1876.	
REPORT. . . fr.	508,599,249 47	201,757,222 60	45,128,484 58	50,004,140 01	51,509,595 48
Ministère des Travaux publics (suite).					
Loi du 27 mai 1876 (suite):					
C. Travaux hydrauliques (suite):					
§ 19. Travaux d'achèvement du barrage de la Gileppe.	260,000 "	"	"	125,120 50	154,879 70
§ 20. Travaux d'amélioration de la Grande-Nèthe .	24,000 "	"	"	"	24,000 "
D. Travaux d'Anvers.					
§ 21. Nouvelles installations maritimes Achat de terrains nécessaires à l'agrandissement de la station du Sud; raccordement entre cette station et celle du Vieu-Dieux	2,500,000 "	"	"	659,067 56	1,840,932 44
E. Chemins de fer en exploitation					
1 ^o Voies et travaux :					
§ 22. Travaux d'extension Plus value des rails d'acier et des longrines de fer à mettre en œuvre pour le renouvellement de la voie	8,220,000 "	"	"	435,035 27	7,784,964 75
2 ^o Matériel de traction et de transport :					
§ 23. Extension du matériel de traction et de transport; outillage des ateliers	7,600,000 "	"	"	5,945,409 55	5,656,590 65
§ 24. Lignes du Luxembourg. Liquidation de l'actif et du passif de la Compagnie du Luxembourg au 31 décembre 1872 et de l'exploitation de l'État en 1875	2,510,280 01	"	"	"	2,510,280 01
§ 25. Extension des approvisionnements pour l'exploitation des lignes du Luxembourg. . .	845,410 99	"	"	"	845,410 99
F. Télégraphes.					
§ 26. Extension des lignes et appareils télégraphiques.	125,000 "	"	"	740 85	124,259 15
Ministère de la Guerre.					
§ 27. Amélioration des casernes appartenant à l'État et de leur mobilier et construction et ameublement de nouvelles casernes	2,000,000 "	"	"	"	2,000,000 "
Ministère des Finances.					
ART. 4. Frais de confection d'émission des titres 4 p/o ainsi que de ceux qui peuvent éventuellement être créés en exécution de la loi du 9 juillet 1875.	80,000 "	"	"	6,605 "	75,597 "
A REPORTER . . . fr.	552,561,049 47	201,757,222 60	45,128,484 58	55,174,125 54	50,502,117 15

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1877.
		1874 ET ANNÉES antérieures.	1875.	1876.	
REPORT . . . fr.	552,561,940 47	201,737,222 60	45,128,484 58	55,174,125 54	50,502,117 15
Ministère des Finances (suite).					
Loi du 27 mai 1876 (suite) :					
Liquidation du prix d'achat d'un terrain contenant 502 ^m 51 situé près de la station du chemin de fer à Anvers	50,400 "				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	154 52				
RESTE . . fr.	50,265 48	•	•	50,265 48	•
Capital nominal des obligations de la Dette publique à 4 1/2 p. % créées en vertu de la loi du 25 février 1871 et remises à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut, savoir :					
1° en acquit du prix du matériel de transport, du mobilier, de l'outillage, etc., cédés à l'État	12,911,100 "				
2° en remboursement de la somme de 5,000,000 de francs qu'elle lui a avancée pour être appliquée aux compléments d'installations, doubles voies et autres travaux à exécuter sur les lignes de cette société que l'État exploite à partir du 1 ^{er} janvier 1871.	2,862,200 "	15,775,300 "	15,775,300 "	•	•
Bassins de batelage et quais à l'Escaut à Anvers (Loi du 17 avril 1874 et conventions des 10 janvier et des 18 mars 1874.)	107,126 12	35,015 70	36,000 "	36,112 42	•
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 27 mai 1876.	46,000,000 "	•	•	6,845,500 "	59,156,500 "
Il en a été remis pendant ladite année :					
1° A la Société anonyme de construction de chemins de fer pour les travaux faits en exécution de la convention du 31 janvier 1875.	2,146,500 "				
2° Au Trésor pour le couvrir des dépenses effectuées en 1873, 1874, 1875 et 1876 sur le crédit du 16 août 1875	4,697,200 "				
6,845,500 "					
Et il reste à émettre	59,156,500 "				
46,000,000 "					
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 19 décembre 1876	14,250,000 "	•	•	1,800,000 "	12,450,000 "
Il en a été remis pendant ladite année à la Banque de Belgique du chef de travaux faits en exécution de la convention du 15 novembre 1876.	1,800,000 "				
Et il reste à émettre	12,450,000 "				
14,252,000 "					
TOTAUX	408,542,641 07	217,565,536 30	45,164,484 58	45,904,003 24	101,008,617 15

(90)

ANNEXE N° 6.



TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1874 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1850 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 56	"	"	"	26,502,221 5
1851	60,942,211 82	46,205,554 62	78,248 50	"	115,225,815 03
1852	77,811,942 41	74,592,465 76	60,099 80	"	152,464,505 97
1853	86,057,982 "	"	54,005 48	"	86,092,585 48
1854	84,279,578 "	"	521,239 55	10,000,000 "	94,600,817 55
1855	85,142,519 "	4,785,149 22	413,891 40	1,490,000 "	91,851,559 62
1856	84,557,151 "	"	1,444,799 75	15,574,165 74	101,576,114 47
1857	85,911,706 "	"	2,508,656 25	10,000,000 "	98,220,556 25
1858	94,606,526 "	"	44,835 50	25,778,055 70	120,429,195 "
1859	104,095,551 "	"	151,714 65	15,896,897 40	120,144,145 05
1840	101,955,569 "	"	5,745,247 64	65,074,257 65	170,775,074 27
1841	101,464,464 "	"	59,052 92	"	101,565,516 92
1842	105,850,612 "	50,000 "	71,654 77	22,557,424 68	128,509,071 45
1843	109,650,055 "	50,000 "	16,556,755 56	1,699,765 61	127,916,571 97
1844	109,581,084 "	"	5,728,820 54	84,656,000 "	197,965,904 54
1845	111,158,170 "	"	10,692,961 92	6,886,541 07	128,717,472 99
1846	115,014,070 "	"	489,001 09	528,005 56	115,851,076 65
1847	115,475,650 "	"	85,705 12	100,000 "	115,657,555 12
1848	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1849	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,621,520 06
1850	115,910,820 "	2,000,000 "	16,547,668 69	"	154,258,488 69
1851	117,552,550 "	450,000 "	255,145 59	85,159 45	118,122,854 84
1852	118,510,250 "	"	2,882,959 97	1,240,201 02	122,455,599 99
1853	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	5,051,724 55	155,404,596 80
1854	126,002,150 "	500,000 "	15,915,255 20	6,408,417 26	146,825,820 46
1855	129,596,590 "	950,000 "	145,182 01	4,099,791 12	155,680,565 15
1856	152,698,540 "	1,264,000 "	125,248 65	5,108,865 86	157,194,654 49
1857	159,604,990 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1858	141,910,790 "	2,250,000 "	56,067 62	726,651 15	144,905,488 77
1859	147,652,990 "	1,000,000 "	"	1,721,569 13	150,554,559 15
1860	149,188,790 "	1,728,000 "	74,055 91	14,096,647 44	165,087,475 55
1861	149,029,190 "	1,929,417 95	"	15,462,486 97	166,421,094 92
1862	155,614,490 "	1,000,000 "	"	5,421,575 01	158,036,065 01
1863	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,852,759 55	162,759,469 55
1864	157,782,790 "	800,000 "	12,504,805 42	4,760,118 81	175,847,714 25
1865	159,612,790 "	800,000 "	5,867,257 25	5,180,055 64	169,469,080 89
1866	164,089,490 "	"	1,049,486 42	17,156,899 57	182,295,866 99
1867	166,046,290 "	"	10,259,251 58	59,925,729 80	216,229,251 18
1868	169,199,780 "	"	956,758 44	52,410,581 65	202,557,990 07
1869	174,691,700 "	"	5,662,227 06	22,229,654 20	200,582,961 26
1870	176,725,000 "	"	5,588,118 57	9,516,989 10	191,650,107 47
1871	178,529,000 "	"	4,578,516 59	44,559,658 95	227,266,975 54
1872	188,914,000 "	"	5,805,026 77	22,784,721 75	215,501,748 50
1873	205,985,500 "	"	5,909,558 54	110,148,519 97	520,045,149 51
1874	229,645,000 "	"	7,997,555 52	64,462,094 50	502,102,447 82
	5,271,557,624 59	145,104,585 55	180,635,259 70	691,054,068 65	6,788,151,918 40
	5,916,442,010 14				

CLOS DE 1850 A 1874 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS. — RECouvreMENTS effectués.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements effectués.	
26,502,221 50	"	"	
115,228,815 05	"	"	
152,464,505 97	"	"	
88,058,315 92	"	1,965,728 44	
96,701,557 76	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,555 92	"	
102,652,652 59	"	1,256,517 92	
101,715,250 24	"	5,494,915 99	
125,509,914 81	"	5,080,719 81	
115,857,428 97	4,506,714 08	"	
169,576,255 86	1,596,820 41	"	
101,542,826 17	100,690 75	"	
126,766,956 55	1,542,114 90	"	
125,289,847 48	4,626,724 49	"	
108,810,508 75	"	844,604 59	
129,855,951 97	"	1,158,478 98	
114,061,045 57	"	232,066 72	
115,528,065 84	2,129,289 28	"	
146,117,886 55	9,704,401 46	"	
113,871,457 58	5,749,882 48	"	
152,877,187 86	1,581,500 85	"	
119,545,651 94	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	6,017,817 80	
159,468,270 19	"	4,065,675 59	
152,675,052 50	"	5,840,252 04	
144,502,166 65	"	8,821,605 30	
146,259,211 91	"	9,044,557 42	
149,145,925 95	"	5,026,452 01	
155,880,759 57½	"	10,977,250 60½	
158,540,645 85	"	7,995,286 70	
169,709,218 61½	"	4,621,745 26½	
172,254,411 84	"	5,815,516 92	
164,557,914 52½	"	6,501,849 51½	
168,925,520 49	"	6,194,851 14	
181,514,254 97½	"	5,666,549 74½	
178,086,951 17	"	8,626,870 28	
187,047,478 55	"	4,751,611 54	
225,404,895 42	"	7,175,642 24	
209,641,495 41	"	7,105,595 54	
211,002,455 85	"	10,509,472 59	
205,442,109 40	"	15,812,001 95	
256,645,968 44	"	29,576,992 90	
259,940,457 90	"	24,458,689 40	
341,086,178 65	"	21,045,029 52	
515,915,640 21	"	15,811,192 59	
7,000,896,188 45	20,814,272 60	242,578,542 54	
		212,764,269 04	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédit	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	RESTE, ou crédits afférents à l'exercice.
1850.	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
4 ^{me} trimestre. 1851.	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1852.	a) 151,505,175 28	12,892,226 55	"	"	164,397,401 81	"	164,397,401 81
1853.	94,149,855 55	"	"	"	94,149,855 55	"	94,149,855 55
1854.	83,272,610 52	5,601,500 11	"	"	88,874,000 45	"	88,874,000 45
1855.	86,569,595 77	1,699,740 51	"	"	88,069,554 28	"	88,069,554 28
1856.	85,058,537 45	1,167,450 59	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1857.	91,048,402 16	4,177,701 55	"	"	95,226,105 69	"	95,226,105 69
1858.	94,947,052 10	1,849,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1859.	104,899,007 55	7,795,917 90	"	"	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1860.	99,150,500 94	6,454,054 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1861.	103,791,842 58	15,017,459 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1862.	103,566,902 81	5,522,447 65	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1863.	108,855,572 01	11,168,455 71	285,920 25	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1864.	110,125,796 67	6,659,150 59	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1865.	110,571,535 49	4,169,479 25	551,474 01	"	114,872,338 75	"	114,872,338 75
1866.	112,904,215 11	5,615,455 66	575,517 46	"	118,895,188 23	"	118,895,188 23
1867.	116,452,576 58	8,200,515 50	565,645 10	"	125,216,752 87	"	125,216,752 87
1868.	118,195,870 05	15,185,507 64	275,427 52	"	151,652,865 81	"	151,652,865 81
1869.	111,655,105 81	5,566,095 66	554,255 64	"	117,775,456 11	550,555 60	117,224,901 51
1870.	114,677,172 09	4,404,468 40	655,069 65	556,555 60	120,051,045 85	520,562 56	119,530,483 29
1871.	115,456,059 16	4,797,745 12	169,024 04	520,562 56	120,725,588 88	527,456 21	120,198,132 67
1872.	115,324,706 95	17,626,170 49	415,551 85	527,456 21	154,091,885 48	2,625,149 25	151,466,736 23
1873.	125,615,269 51	7,954,425 77	425,591 17	2,625,149 25	154,594,255 50	2,127,599 51	152,466,656 99
1874.	123,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 51	156,406,665 45	1,449,181 75	154,957,483 70
1875.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	149,236,101 52	1,645,625 55	150,881,727 07
1876.	153,484,616 91	10,022,941 98	1,400,544 57	1,645,625 55	146,553,228 09	1,574,588 67	144,978,639 42
1877.	155,056,047 56	b) 5,464,878 19	1,225,964 99	1,574,588 67	145,501,479 41	1,884,759 09	143,616,720 52
1878.	156,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 "	2,521,487 10	142,544,414 90
1879.	156,642,607 28	14,524,290 29	845,877 55	2,521,487 10	154,532,262 02	1,955,870 45	152,576,391 57
1880.	158,642,456 05	6,891,924 04	850,111 71	1,955,870 45	148,500,542 25	1,720,804 55	146,779,737 70
1881.	141,576,486 70	5,651,509 92	1,558,569 18	1,720,804 55	150,287,370 15	1,551,735 46	148,735,634 69
1882.	145,176,590 67	6,517,509 60	504,026 05	1,551,735 46	155,529,661 76	1,002,160 54	154,527,501 22
1883.	148,747,221 72	6,855,801 75	225,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,009,590 64	155,797,468 83
1884.	151,885,210 45	5,808,095 52	316,879 75	1,009,590 64	159,017,574 12	1,051,919 64	157,965,654 48
1885.	154,244,540 16	7,278,951 55	587,797 "	1,051,919 64	162,942,988 55	1,701,660 51	161,241,328 04
1886.	158,579,256 91	9,562,519 67	452,556 27	1,701,660 51	170,275,595 16	1,594,855 98	168,680,739 18
1887.	166,774,028 40	7,529,884 02	756,626 28	1,594,855 98	176,455,574 77	2,125,748 16	174,329,826 61
1888.	r) 171,550,259 14	5,821,729 79	1,204,130 05	r) 2,125,748 16	180,541,847 14	5,401,465 82	175,140,381 96
1889.	176,511,641 65	1,550,499 65	961,999 11	5,401,465 82	182,425,604 25	2,055,586 24	180,370,018 01
1890.	176,812,857 01	24,955,662 98	815,800 55	2,055,586 24	204,599,686 58	2,465,554 28	202,134,132 30
1891.	179,505,141 29	18,165,561 57	855,614 11	2,465,554 28	200,787,871 05	5,145,122 52	195,642,748 53
1892.	192,956,542 58	10,047,551 27	1,042,558 45	5,145,122 52	207,189,554 82	2,541,548 66	204,648,003 16
1893.	204,751,845 22	15,965,052 89	1,465,792 79	2,541,548 66	222,700,259 56	2,596,426 68	220,103,832 88
1894.	256,417,401 80	8,499,242 59	1,252,024 84	2,596,426 68	248,745,095 71	5,151,024 82	243,594,070 89
	5,840,168,599 59	558,417,192 55	22,544,050 54	44,648,572 78	6,243,578,014 81	47,800,297 60	6,195,777,717 24

CLOS DE 1850 A 1874 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES.

SERVICES SPÉCIAUX. — CREDITS rattachés à l'exercice	TOTAL DES PREVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.		Excédants DE CREDITS à annuler	Observations.
		DEPENSES resultant des services faits.	— DEPENSES resultant des services faits.		
•	27,981,168 79	27,981,168 79	•		
•	115,800,850 65	112,415,965 51	3,384,885 14		
•	104,595,401 81	138,500,918 95	3,904,482 86		a) Apres deduction de fr. 37,546,540 74 c ^s pour les allocations portées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1851, lesquelles doivent être considérées comme non venues
•	94,149,855 55	91,904,974 94	2,244,860 39		
10,000,000	98,874,000 45	96,515,600 96	2,358,399 47		
b) 1,490,000	89,559,554 28	87,104,004 96	2,455,529 52		b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1855, sur le produit de l'emprunt à 3 p. % du 18 juin 1856
c) 15,574,165 74	101,599,951 78	99,528,487 96	2,071,465 82		c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réserve par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1855, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1856
10,000,000	105,226,105 69	105,551,751 64	1,325,645 05		d) Non compris fr. 105,102 60 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
25,778,055 70	122,574,992 78	120,198,578 44	2,376,414 54		
15,896,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51	4,393,404 54		
65,074,257 65	168,658,685 21	165,914,570 95	2,744,512 26		
•	117,467,425 97	114,976,586 11	2,490,837 86		
25,278,995 17	152,568,405 61	129,575,909 88	2,992,495 75		
e) 1,099,765 61	121,989,489 56	119,855,950 55	2,133,539 25		e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réserve par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1855, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1856
84,656,000	201,451,700 66	195,185,657 29	6,266,045 57		f) Y compris fr. 114,682 66 c ^s , même objet que ci-dessus.
f) 21,552,566 85	156,224,705 56	151,589,549 89	1,855,555 67		
5,221,700 09	124,116,888 59	122,752,999 29	1,363,889 05		
g) 5,768,642 11	128,985,574 08	127,572,574 99	1,412,999 99		g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus
h) 8,924,490 68	140,577,556 49	135,060,595 57	5,516,961 12		h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus
946,977 90	115,014,075 41	112,267,069 15	2,747,004 28		
2,559,755 29	122,290,216 56	118,750,904 76	3,539,311 80		i) Non compris fr. 22,656 54 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	2,874,616 94		j) Non compris fr. 5 57 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux
2,540,568 99	155,803,105 22	151,848,564 95	1,954,540 29		k) Non compris fr. 0 81 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux
4,969,827 76	157,456,461 05	154,510,907 41	2,945,554 54		l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,525 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1858, sur les portions de crédits transférées de l'exercice 1856, en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'Etat
9,656,500 56	144,613,782 24	145,172,277 02	1,441,505 22		m) Non compris fr. 120,587 18 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
10,561,522 01	148,951,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85		n) Non compris fr. 2,005,567 59 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux
8,878,578 91	155,857,819 25	149,727,649 92	6,130,169 51		o) Non compris fr. 5 80 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
8,891,907 80	150,508,628 12	146,291,158 91	4,017,489 21		p) Non compris fr. 560 86 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 56	3,409,905 20		q) Non compris 1,005 francs annulés sur les crédits pour des services spéciaux
4,515,494 69	157,111,886 26	152,889,679 62	4,222,906 64		r) Apres deduction d'une somme de fr. 601,410 65 c ^s portée anticipativement parmi les crédits alloués pour faire face à des dépenses engagées sur le Budget de la Dette publique, et pour lesquelles les crédits restent à demander à la Legislature
16,144,607 42	162,724,145 54	159,025,577 52	3,698,768 02		s) Non compris fr. 15,255 10 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
17,657,007 78	166,412,642 45	165,451,869 51	2,980,775 14		t) Non compris fr. 8,655 15 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
27,751,059 51	189,278,560 55	177,082,280 60	11,196,279 95		u) Non compris fr. 47,586 87 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux
55,965,945 02	191,765,615 85	187,062,522 17	4,703,091 68		v) Non compris fr. 107,168 71 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
52,507,450 69	190,495,105 17	186,225,129 58	4,269,975 59		w) Non compris fr. 2,412 45 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux
52,051,825 01	195,295,155 05	188,795,756 71	6,499,416 52		x) Non compris fr. 4,840 74 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
57,724,704 85	206,605,462 01	205,206,671 94	1,398,790 07		y) Non compris fr. 28,259 01 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
21,905,608 68	196,255,255 20	191,604,515 99	4,650,739 57		
19,225,511 50	196,565,694 82	191,920,940 52	4,644,754 50		
27,596,688 95	207,786,906 92	199,655,875 76	8,131,035 16		
25,065,874 15	227,198,006 45	216,907,800 50	10,290,205 95		
45,924,116 81	241,568,805 54	258,101,225 11	7,577,042 25		
51,086,552 17	255,754,558 55	251,074,512 80	4,680,045 55		
154,141,616 24	554,245,429 12	550,898,578 60	3,346,850 52		
60,599,200 54	506,192,571 25	501,642,754 68	4,549,816 55		
955,494,152 50	7,131,271,849 74	6,974,095,569 95	157,176,279 81		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recette.	
1850. 4 ^{me} trimestre)	25,869,417 15	27,348,364 56	652,804 25	652,804 25	26,502,221 50	27,981,168 79	"	
1851.	66,942,211 82	66,208,608 91	46,285,605 21	46,205,554 00	115,225,815 05	112,415,965 51	755,602 91	
1852.	77,811,942 41	85,908,455 19	74,652,565 56	74,592,465 76	152,464,505 97	158,500,918 95	"	
1853.	88,005,710 44	91,904,974 94	54,605 48	"	88,058,515 92	91,904,974 94	"	
1854.	86,580,098 41	86,515,600 96	10,521,259 35	10,000,000 "	96,701,557 76	96,515,600 96	"	
1855.	89,171,554 30	85,614,004 06	1,905,891 40	1,490,000 "	91,075,225 70	87,104,004 96	5,557,529 54	
1856.	85,815,668 92	84,154,524 25	16,818,965 47	15,374,165 71	102,652,452 59	99,528,487 96	1,659,544 67	
1857.	89,406,615 99	95,551,751 64	12,508,656 25	10,000,000 "	101,715,250 24	105,551,751 64	"	
1858.	97,687,045 81	94,420,544 74	25,822,869 "	25,778,055 70	125,509,914 81	120,198,578 44	5,266,701 07	
1859.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,857,428 97	124,196,508 51	"	
1860.	100,558,748 59	102,840,115 52	68,817,505 27	65,074,257 65	169,576,255 86	163,914,570 95	"	
1861.	101,505,775 25	114,976,586 11	59,052 92	"	101,542,826 17	114,976,586 11	"	
1862.	104,558,497 10	106,094,914 71	22,408,459 45	25,278,995 17	126,766,956 55	129,575,909 88	"	
1863.	105,055,528 51	118,156,186 72	18,256,518 97	1,699,765 61	125,289,847 48	119,855,950 55	"	
1864.	110,425,688 59	110,529,657 29	88,584,829 54	84,656,000 "	108,810,508 75	105,185,657 29	"	
1865.	112,276,648 98	115,056,985 06	17,579,502 99	21,552,566 85	129,855,951 97	134,580,549 89	"	
1866.	113,247,056 72	117,551,299 20	817,006 05	5,221,700 09	114,064,045 57	122,752,999 29	"	
1867.	115,544,560 72	125,805,752 88	185,705 12	5,768,642 11	115,528,065 84	127,572,574 99	"	
1868.	108,057,848 54	126,156,104 69	57,180,058 01	8,924,490 68	146,117,886 55	155,060,595 57	"	
1869.	115,847,157 52	111,520,091 25	24,500 06	946,977 90	115,871,457 58	112,267,069 15	2,527,046 29	
1870.	116,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	2,559,755 29	132,877,187 86	118,750,904 76	558,547 70	
1871.	119,003,567 10	117,521,515 75	540,284 84	1,106,145 11	119,545,651 94	118,627,460 84	1,482,051 57	
1872.	124,528,067 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,540,568 99	128,451,208 79	151,848,564 95	"	
1873.	128,857,925 59	129,541,079 65	10,650,546 80	4,969,827 76	159,468,270 19	154,510,907 41	"	
1874.	152,551,582 04	155,515,976 46	20,521,670 46	9,656,500 56	152,675,052 50	145,172,277 02	"	
1875.	159,568,195 50	156,564,889 94	5,155,975 15	10,561,522 01	144,502,166 65	146,926,211 95	2,805,505 56	
1876.	145,007,097 42	140,848,771 01	5,252,114 49	8,878,878 91	146,259,211 91	149,727,649 92	2,158,526 41	
1877.	146,781,442 01	157,599,251 11	2,562,481 92	8,891,907 80	149,145,925 95	146,291,158 91	9,582,210 90	
1878.	155,154,108 22½	159,154,509 70	726,651 15	5,610,495 66	155,880,759 57½	144,745,005 56	16,019,598 52½	
1879.	156,628,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,494 69	158,549,645 85	152,889,679 62	8,254,091 77	
1880.	155,612,571 17½	142,880,769 90	14,096,047 44	16,144,607 42	169,709,218 61½	159,025,577 52	12,751,801 27½	
1881.	156,771,924 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	165,451,569 51	10,997,065 54	
1882.	161,116,559 51½	149,551,221 29	5,421,575 01	27,751,059 51	164,557,914 52½	177,082,280 60	11,785,118 22½	
1883.	163,241,641 14	151,096,577 15	5,685,079 55	55,965,945 02	168,925,520 40	187,062,522 17	12,145,265 99	
1884.	164,249,550 74½	155,715,678 89	17,264,924 25	52,507,450 60	181,514,254 97½	186,225,129 58	10,555,651 85½	
1885.	169,059,660 28	156,741,911 70	9,047,290 89	52,051,825 01	178,086,951 17	188,795,756 71	12,297,748 58	
1886.	168,841,101 54	165,481,967 11	18,206,576 99	57,724,704 85	187,047,478 55	205,205,674 94	5,559,154 25	
1887.	172,971,052 24	169,700,707 24	50,452,961 18	21,905,608 68	225,404,895 42	191,604,515 92	3,271,225 "	
1888.	176,294,575 54	172,697,628 82	55,547,120 07	19,225,511 50	209,641,495 41	191,920,940 52	5,596,746 52	
1889.	185,201,172 59	172,259,184 85	25,891,261 26	27,596,688 95	211,092,455 85	199,655,875 76	12,061,987 76	
1890.	190,557,001 95	191,845,925 57	14,905,107 47	25,065,874 15	205,442,109 40	216,907,800 59	"	
1871.	207,705,992 90	194,267,106 59	48,957,975 54	45,924,116 81	256,645,968 44	258,191,225 11	15,458,886 60	
1872.	215,552,689 40	200,888,160 65	26,587,748 50	51,086,552 17	259,940,457 90	251,974,512 80	12,464,528 77	
1873.	227,928,529 52	216,756,762 56	114,057,640 51	154,141,616 24	341,086,178 65	350,898,578 60	10,271,766 96	
1874.	245,454,192 59	241,045,554 54	72,459,447 82	60,599,200 54	315,915,640 21	501,642,754 68	2,410,658 05	
	6,007,635,761 "	5,919,168,814 87	995,260,427 45	1,054,924,755 06	7,009,596,188 45	6,974,005,569 95	184,467,555 67	
							88,466,	

DE 1850 A 1874 INCLUSIVEMENT (SUITE). — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDANTS.					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
1,478,947 45	"	"	"	1,478,947 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
"	78,248 61	"	811,851 52	"	Idem.
6,096,512 78	60,090 80	"	"	6,056,412 98	Idem.
5,901,264 50	54,605 48	"	"	5,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
155,502 55	521,250 55	"	187,756 80	"	Idem.
"	415,891 40	"	5,971,220 74	"	Idem.
"	1,444,790 76	"	5,104,144 45	"	Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1847.
5,925,117 05	2,508,656 25	"	"	1,616,481 40	Idem.
"	44,855 50	"	5,511,556 57	"	Idem.
8,510,794 19	151,714 05	"	"	8,559,079 54	Idem.
2,281,564 75	5,745,247 04	"	5,461,882 91	"	Idem.
15,072,812 86	59,052 92	"	"	15,655,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,756,417 61	"	870,555 72	"	2,606,955 55	Idem.
13,102,858 21	16,556,755 56	"	5,455,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
105,968 90	5,728,820 54	"	5,624,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 50 juillet 1858.
760,554 08	"	5,775,065 84	"	4,555,597 92	Idem.
4,284,202 48	"	4,404,695 44	"	8,688,955 92	Idem.
10,459,572 16	"	5,584,958 99	"	14,044,511 15	Idem.
17,198,256 15	28,255,547 55	"	11,057,291 18	"	Idem.
"	"	922,677 84	1,604,568 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
"	15,787,955 40	"	14,146,285 10	"	Idem.
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
5,180,128 14	1,782,772 "	"	"	5,597,556 14	Idem.
705,156 26	5,600,519 04	"	4,957,562 78	"	Idem.
1,164,594 42	10,665,560 90	"	9,500,775 48	"	Idem.
"	"	5,227,548 88	"	2,424,045 52	Idem.
"	"	5,646,764 42	"	5,488,458 01	Idem.
"	"	6,529,425 88	2,852,785 02	"	Idem.
"	"	4,885,864 51	11,155,754 01 ¹ / ₂	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	5,459,966 25	"	Idem.
"	"	2,047,959 98	10,685,841 29 ¹ / ₂	"	Réglé définitivement par la loi du 51 déc. 1866.
"	"	2,194,520 81	8,802,542 55	"	Idem.
"	"	24,529,484 50	"	12,544,566 07 ¹ / ₂	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
"	"	50,282,265 67	"	18,157,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 60 ¹ / ₂	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
"	"	25,004,554 12	"	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
"	"	19,518,527 84	"	16,159,195 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
"	28,529,552 50	"	51,800,577 50	"	Réglé définitivement par la loi du 23 déc. 1872.
"	14,125,808 57	"	17,720,555 09	"	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
"	"	1,505,427 67	11,456,560 09	"	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1875.
1,506,924 44	"	10,158,766 66	"	11,465,691 10	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.
"	5,015,858 75	"	18,452,745 55	"	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
"	"	24,498,605 67	"	12,054,074 90	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.
"	"	20,083,966 95	"	9,812,199 97	Le projet de loi en a été déposé dans la séance du 10 janvier 1877.
"	11,800,247 48	"	14,270,905 55	"	
96,000,580 54	150,605,555 81	212,260,685 44	196,525,006 08	160,722,987 58	
946 15	61,664,527 65		28,802,618 50		

ANNEXE N° 7.



APERÇU

DES

RECETTES ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

COMPRISES DANS LES RÉSULTATS

des Budgets des exercices 1830 à 1876 inclusivement.



APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

RECETTES

Produit des domaines vendus (<i>Loi du 27 décembre 1822</i>), versé en certificats de rentes remboursables, dit <i>losrenten</i> , portés en recette pour ordre dans les comptes de l'État.	fr.
Autres recettes pour ordre comprises dans les comptes de l'État	
Produit de l'emprunt de 12 millions de florins	
— — de 10 millions de florins	
— — de 48 millions de florins (100,800,000 francs)	
— — du 18 juin 1850 (30 millions de francs de capital, à 4 p. %).	
Subvention de guerre (<i>Lois des 28 décembre 1834 et 9 août 1835</i>)	
Produit de ventes de domaines (<i>Loi du 26 septembre 1835</i>)	
— de l'emprunt de 25 mai 1858 (50,850,500 francs de capital, à 3 p. %).	
Remboursement du prêt à la Banque de Belgique (en vertu de la loi du 1 ^{er} janvier 1859)	
Produit de la négociation des obligations, à 4 1/2 p. %, créées en vertu de la loi du 21 mars 1844.	
— de l'emprunt du 26 juin 1840 (86,940,000 francs de capital, à 5 p. %).	
Loi du 27 mai 1857.	904,488 88
Loi du 50 juin 1840	1,122,005 08
Produit des ventes de domaines	
MONTANT DU PRODUIT. fr.	
Dépenses faites sur le crédit alloué au Budget des dépenses pour ordre de l'exercice 1842.	159,072 85
RESTE NET porté en recette dans les comptes de l'État	fr 1,867,422 05

Produit de l'emprunt du 29 septembre 1842 (<i>fr. 28,621,718 40</i> de capital, à 5 p. %).	fr.
Ressources spéciales provenant de l'exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842.	
Recette pour non-emploi du crédit alloué par la loi du 27 février 1842, pour les intérêts et l'amortissement du capital d'acquisition de la <i>British Queen</i>	
Sommes non employées sur les fonds d'amortissement de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 1/2 p. %	
Produit de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 1/2 p. % (84,656,000 de capital).	
— des ventes de domaines, en vertu de la loi du 5 février 1845	
— des emprunts décrétés par les lois des 26 février et 6 mai 1848	
— de la réalisation des valeurs mises à la disposition du Gouvernement par la loi du 20 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 174	
Versement des intérêts adjugés à l'État sur l'encaisse de l'ancien caissier général, détenue par la Société Générale (période du 20 octobre 1850 au 8 novembre 1855)	
Produit de l'emprunt du 29 décembre 1851 (25,000,000 de francs de capital nominal, à 5 p. %).	

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1876 inclusivement.

1873 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	1876.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
53,754,454 95	"	"	"	53,754,454 95	
1,484,212 12	"	"	"	1,484,212 12	
24,615,415 62	"	"	"	24,615,415 62	
21,591,050 "	"	"	"	21,591,050 "	
74,592,462 76	"	"	"	74,592,462 76	
27,564,165 74	"	"	"	27,564,165 74	
4,540,814 02	"	"	"	4,540,814 02	
160,810 15	"	"	"	160,810 15	
55,778,055 70	"	"	"	55,778,055 70	
3,896,897 40	"	"	"	3,896,897 40	
10,000,106 58	"	"	"	10,000,106 58	
82,000,000 "	"	"	"	82,000,000 "	
1,867,422 05	"	"	"	1,867,422 05	
20,250,000 "	"	"	"	20,250,000 "	
a) 11,818,782 69	"	"	"	11,818,782 69	a) Déduction faite d'une somme de fr. 6,422,882 74 c ^s , pour les produits qui se rattachent aux services ordinaires des Budgets.
150,000 "	"	"	"	150,000 "	
495,826 67	"	"	"	495,826 67	
88,042,240 "	"	"	"	88,042,240 "	
10,817,076 89	"	"	"	10,817,076 89	
57,150,055 56	"	"	"	57,150,055 56	
16,562,995 19	"	"	"	16,562,995 19	
1,871,058 79	"	"	"	1,871,058 79	
26,150,000 "	"	"	"	26,150,000 "	
545,759,725 66	"	"	"	545,759,725 66	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES RECETTES

		REPORT.fr.
Produit de la négociation des titres à 4 1/2 p. o/o, appartenant au Trésor (placement des fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires).		
Produit de la négociation des titres à 2 1/2 p. o/o, provenant de la caisse du pilotage.		
— de la — de 15,000,000 de francs, à 4 1/2 p. o/o, autorisée par la loi du 14 juin 1855, y compris les fonds d'amortissement attribués au Trésor par ladite loi, et provenant des emprunts à 5 p. o/o de 1840 et 1842.		
Produit de la négociation d'un capital de 55,700 francs, à 4 1/2 p. o/o, provenant de la mise à exécution de l'article 8 de la loi du 31 mars 1852.		
	Exercice 1850	85,249 75
	— 1851	54,426 30
	— 1852	129,856 80
	— 1853	45,998 25
	— 1854	57,922 27
	— 1855	44,835 30
	— 1856	48,612 05
	— 1857	44,715 95
	— 1858	39,052 02
	— 1859	71,054 77
	— 1860	74,296 46
	— 1861	60,595 67
	— 1862	92,787 38
	— 1863	84,606 .
	— 1864	85,705 12
	— 1865	52,296 09
	— 1866	65,388 27
	— 1867	80,190 02
	— 1868	77,954 82
	— 1869	68,455 87
	— 1870	70,416 05
	— 1871	75,786 55
Produit à titre de dépenses périmées.	— 1852	54,542 02
	— 1853	29,188 01
	— 1854	18,000 65
	— 1855	41,195 60
	— 1856	53,472 82
	— 1857	25,457 92
	— 1858	54,455 78
	— 1859	71,411 46
	— 1860	68,514 39
	— 1861	50,178 80
	— 1862	54,602 05
	— 1863	56,148 87
	— 1864	24,901 08
	— 1865	14,481 50
	— 1866	17,907 55
	— 1867	12,612 09
	— 1868	18,655 25
	— 1869	14,458 65
	— 1870	15,044 61
	— 1871	14,720 68
		2,180,680 31

A REPORTER.fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1876 inclusivement.

1875 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	1876.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
545,750,725 66	»	»	»	545,750,725 66	
55,248 20	»	»	»	55,248 20	
205,645 75	»	»	»	205,645 75	
19,699,440 47	»	»	»	19,699,440 47	
35,178 55	»	»	»	35,178 55	
2,158,467 39	14,458 63	13,044 61	14,720 68	2,180,680 51	
505,869,705 80	14,458 63	13,044 61	14,720 68	505,911,918 72	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES RECETTES

	REPORT.fr.
Produit de l'emprunt du 8 septembre 1859 (45,000,000 de francs, à 4 1/2 p. %)	45,000,000 »
Partie de l'emprunt transférée à l'exercice 1876	364,887 45
Reste pour la partie renseignée au compte des exercices 1859 à 1875.	44,635,112 55
Part contributive de la ville d'Anvers dans les travaux d'agrandissement de cette ville et la continuation des travaux de défense (art. 2 de la loi du 8 septembre 1859)	
Quotes-parts à payer par les puissances maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 13 juin 1865	
Produit de l'emprunt à 4 1/2 p. %, contracté en vertu de la loi du 28 mai 1865, savoir :	
Capital effectif applicable aux dépenses spéciales autorisées par la loi du 8 juillet 1865 (art. 1 ^{er}).	60,000,000 »
Excédant de produit au profit du Trésor.	295 05
	60,000,295 05
Portion de l'emprunt transférée à 1877.	116,518 06
Reste pour la partie renseignée aux comptes des exercices 1865 à 1876	59,885,776 97
Produit de la réalisation de 4,000 actions du chemin de fer Rhénan, acquises en vertu de la loi du 1 ^{er} mai 1840.	
— de la fabrication de monnaies divisionnaires d'argent en vertu de la loi du 7 mars 1867.	
— de l'emprunt à 4 1/2 p. %, contracté en vertu de la loi du 10 juin 1867	60,000,000 »
Excédant au profit du Trésor	3,500 »
	60,003,500 »
Fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. %; attribués au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869.	
Produits de l'émission de titres à 4 1/2 p. %, pour couvrir le prix de rétrocession à l'État des embranchements du canal de Charleroi. (Loi du 30 juin 1869.)	
Prix de cession de l'entrepôt public d'Anvers à la Société anonyme dite : <i>Compagnie des docks, entrepôts et magasins généraux d'Anvers</i> . (Loi du 22 décembre 1869)	
Produit de la vente des terrains de la citadelle du Sud d'Anvers (Loi du 10 janvier 1870 et conventions des 10 janvier et 18 mars 1874.).	
Intérêts dus par la Société anonyme du Sud d'Anvers, conformément à la convention complémentaire du 12 janvier 1874, entre l'État, la ville d'Anvers et la Société du Sud	
Produit de l'émission des titres à 4 1/2 p. %, pour couvrir le prix d'acquisition du Jardin Botanique à Bruxelles. (Loi du 7 juin 1870.)	
— de la vente de la citadelle de Gand. (Loi du 31 mai 1870).	
— de l'emprunt du 27 juillet 1871 (54,000,000 de francs, à 4 p. %)	49,980,000 »
Portion de l'emprunt restant à recouvrer.	80 »
Reste pour la partie renseignée aux comptes des exercices 1871 à 1874.	49,979,920 »
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.	
— des terrains de l'école vétérinaire	
	A REPORTER.fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1876 inclusivement.

1875 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1873.	1872.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
565,860,705 80	14,458 63	15,044 61	14,729 68	565,911,918 72	
44,005,112 55	"	50,000 "	"	44,035,112 55	
10,000,000 "	"	"	"	10,000,000 "	
10,795,222 99	513,254 19	207,419 "	133,749 "	20,647,625 18	
58,927,116 27	608,389 50	159,657 51	209,213 69	59,883,776 97	
3,993,093 92	"	"	"	3,993,093 92	
1,649,651 22	"	"	"	1,649,651 22	
60,003,500 "	"	"	"	60,003,500 "	
18,238,383 94	2,350,782 16	2,350,908 41	2,350,908 41	25,290,084 92	
2,450,000 "	"	"	"	2,450,000 "	
2,200,000 "	"	"	"	2,200,000 "	
3,150,285 26	2,210,502 89	2,210,502 89	2,210,502 89	9,781,793 93	
"	322,491 17	265,260 35	198,945 26	786,696 78	
1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "	
1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "	
49,979,920 "	"	"	"	49,979,920 "	
398,359 99	420,170 36	958,240 "	205,946 51	2,072,696 86	
574,863 37	1,024,767 54	1,229,688 07	1,166,557 13	3,995,876 11	
"	262,571 30	368,896 94	281,656 66	913,124 90	
843,833,107 31	7,727,347 74	7,773,017 78	6,862,209 23	866,105,772 06	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES RECETTES

REPORT. fr.

Versements effectués au Trésor par la Société des Bassins Houillers du Hainaut, soit à titre de bonification sur les obligations à 4 $\frac{1}{2}$ p. % qui lui ont été remises par l'État en exécution de la loi du 25 février 1871, ainsi que les coupons d'intérêts attachés à ces obligations, soit à titre de remboursement des frais de confection de titres.

Produit de l'émission de titres à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, créés en exécution de la loi du 25 février 1871:

1° Pour acquitter le prix du matériel de transport, du mobilier, de l'outillage, etc, cédés à l'État par cette Société.	12,911,100 •
2° Pour lui rembourser la somme de 3 millions de francs affectée aux compléments d'installations, aux doubles voies, et dont elle avait fait l'avance au Trésor	2,862,200 •
	15,773,300 •

Réalisation au profit du Trésor de titres appartenant au fonds spécial des jeux de Spa.

Produit de l'emprunt d'un capital effectif de 240 millions de francs à 3 p. %, autorisé par la loi du 20 avril 1873. L'émission a eu lieu aux époques et aux conditions suivantes:

DATES DES CONTRATS.	MODE D'ÉMISSION.	CAPITAL NOMINAL NÉGOCIÉ.	TAUX.	PRODUIT.
13 avril 1873	à main ferme	65,000,000 •	77.20 %	50,180,000 •
		100,000,000 •	81. " %	81,000,000 •
29 avril 1873	souscription publique	65,000,000 •	81. " %	52,650,000 •
3-4 mars 1874	—	13,250,000 •	75.25 %	9,970,625 •
20 avril 1876	à main ferme	33,000,000 •	72.15 %	23,809,500 •
14 septembre 1875	—	30,600,000 •	73.15 %	22,300,485 50
		306,850,000 •		240,000,608 50

La somme de fr. 608 50 c^t excédant le capital effectif de l'emprunt a été rattachée à titre de recette accidentelle au compte du Budget de l'exercice 1876.

Les versements effectués par les preneurs de titres se sont élevés : de 1875 à 1876 à	250,998,480 •
Et il reste encore à verser.	1,520 •
	240,000,000 •

Produit de la réalisation de titres de la Dette publique à 4 p. % remis au Trésor pour la couvrir des dépenses effectuées en 1875, 1874, 1875 et 1876 sur le crédit alloué par la loi du 16 août 1873 pour la construction de lignes dans le Luxembourg. fr.

Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % créés en vertu de la loi du 27 mai 1876 pour construct^o de lignes dans le Luxemb.

Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % créés en vertu de la loi du 19 décembre 1876 pour la construction d'un chemin de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter.

TOTAUX. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1876 inclusivement.

1875 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	1876.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
845,853,107 51	7,727,347 74	7,773,017 78	6,862,209 35	866,105,772 08	
1,025,745 81	2,853 71	»	»	1,028,577 52	
15,723,800 »	40,500 »	»	»	15,773,300 »	
»	800,000 »	»	»	800,000 »	
100,733,330 »	a) 63,804,205 »	24,078,660 »	50,482,285 »	230,098,480 »	a) La partie recouvrée en 1874 s'élève à 63,804,205 francs, ainsi que cela est constaté page 44 de la situation du Trésor au 1 ^{er} janvier 1875 ; c'est par erreur que dans cette même situation, le présent tableau renseignait le chiffre de fr. 71,989,494 02.
»	»	»	4,607,188 35	4,607,188 35	
»	»	»	6,845,500 »	6,845,500 »	
»	»	»	1,800,000 »	1,800,000 »	
961,316,071 12	72,473,886 45	32,751,677 78	70,685,182 58	1,137,226,817 95	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

DÉPENSES

Certificats de rentes remboursables, dits *domein losrenten*, portés en dépense pour ordre dans le compte de l'État fr.
 Autres dépenses pour ordre comprises dans le compte de l'État
 Dépenses périmées des exercices apurés
 — extraordinaires pour l'organisation du pays, acquittées avec le produit des emprunts de 12 et de 10 millions de florins.
 Remboursement des emprunts de 12 et de 10 millions de florins, effectué au moyen du produit de l'emprunt de 48 millions de florins
 (100,000,000 de francs, à 5 p. %).
 Frais de guerre imputés sur l'excédant du produit de l'emprunt de 48 millions de florins

	Loi du 1 ^{er} mai 1834	10,000,000 »
	— 18 juin 1836	14,524,163 74
	— 26 mai et du 12 novembre 1837	9,066,448 37
	— 25 mai 1838	23,200,807 82
	— 28 décembre 1839	11,031,262 85
	— 21 juin 1840	4,480,877 59
	— 26 —	53,951,503 38
	— 22 septembre 1842	24,000,000 »
	— 7 mars 1845	300,000 »
	— 13 avril 1845	7,960,000 »
	— 16 août 1846	3,712,960 »
	— 21 avril 1848	5,000,000 »
	— 24 mai 1848	2,005,611 38
	— 20 décembre 1851	1,500,000 »
Construction des chemins de fer	— 25 avril 1853	4,880,000 »
	— 21 mai 1854	0,000,000 »
	— 31 décembre 1856	5,920,000 »
	— 30 mars 1857	70,000 »
	— 19 décembre 1857	255,000 »
	— 31 mars 1859	121,000 »
	— 8 septembre 1859	4,850,000 »
		7,365,000 »
	— 2 juillet 1860	40,000 »
	— 6 —	152,000 »
	— 18 —	1,000,000 »
	— 2 juin 1861	2,000,000 »
	— 10 mai 1862	5,899,000 »
— 27 août 1862	70,000 »	
— 14 —	6,000,000 »	
	A REPORTER fr.	218,364,635 13

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1876 inclusivement.

1873 ET ANNÉES antérieures	1874.	1875.	1876.	RESTANTS disponibles transférés à 1877.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
33,754,454 95	"	"	"	"	33,754,454 95	
1,484,212 12	"	"	"	"	1,484,212 12	
2,138,467 39	14,438 63	13,044 61	14,720 68	"	2,180,080 31	
46,205,554 62	"	"	"	"	46,205,554 62	
46,879,423 28	"	"	"	"	46,879,423 28	
27,713,040 48	"	"	"	"	27,713,040 48	
158,174,952 84	14,438 63	13,044 61	14,720 68	"	158,217,145 76	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.	218,364,635 13
Loi du 21 avril 1864		1,075,000 »
— 14 septembre 1864		6,000,000 »
— 30 décembre 1864		2,000,000 »
— 8 juillet 1865		(a)54,700,000 »
— 15 février 1866		10,000,000 »
— 19 mai 1866		150,000 »
— 31 mars 1868		3,850,000 »
— 5 juin 1868		1,310,000 »
— 12 — 1869		4,000,000 »
— 30 — 1869		1,500,000 »
— 5 — 1870		6,100,000 »
— 24 février 1871		6,200,000 »
— 27 juillet 1871		14,440,000 »
— 2 mars 1872		16,080,000 »
— 24 mai 1872		5,800,000 »
— 16 août 1873		167,250,000 »
— 1 ^{er} juin 1874		8,500,000 »
— 9 juillet 1875		21,702,000 »
— 27 mai 1876		21,524,100 »
		550,545,735 13
	310 02	
	1,006,327 13	
	665 35	
	» 60	
	185 09	
	553 01	
	2,015 85	
A DÉDUIRE : Excédants de crédits annulés dans la comptabilité de 1862, de 1863, de 1864, de 1867, de 1868, de 1870, de 1871, de 1874, de 1875 et de 1876	601 21	43,206,786 46
	1,090 13	
	» 06	
	10 66	
	94 60	
	9,800 39	
	73 12	
	(b)41,283,825 02	
	134 52	
		507,248,948 67

À REPORTER fr.

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.
Capital nominal des obligations de la Dette publique à 4 1/2 p. %, créées en vertu de la loi du 25 février 1871 et remises à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut, savoir :	
1° En acquit du prix du matériel de transport, du mobilier, de l'outillage, etc., qu'elle a cédés à l'État.	12,911,100 »
2° En remboursement de la somme de 3,000,000 de francs qu'elle lui a avancée pour être appliquée aux compléments d'installations, doubles voies et autres travaux à exécuter sur les lignes de cette Société que l'État exploite à partir du 1 ^{er} janvier 1871	2,862,200 »
	15,773,300 »
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. %, créés en vertu de la loi du 27 mai 1876 et remis au Trésor et à la Société anonyme de construction de chemins de fer pour travaux faits en exécution de la convention du 31 janvier 1875	
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. %, créés en vertu de la loi du 19 décembre 1876 et remis à la Banque de Belgique pour travaux faits sur le chemin de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter.	
	500,000 »
	500,000 »
	400,000 »
	500,000 »
	1,000,000 »
	500,000 »
	3,000,000 »
	1,000,000 »
	1,000,000 »
	8,400,000 »
	73 87
	8,309,926 15
Travaux de raccordement de routes, tant aux chemins de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés.	
Loi du 8 septembre 1859.	500,000 »
— 12 juin 1869	400,000 »
— 5 juin 1870	500,000 »
— 31 décembre 1870.	1,000,000 »
— 24 mai 1872	500,000 »
— 16 août 1873	3,000,000 »
— 9 juillet 1875.	1,000,000 »
— 27 mai 1876	1,000,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1875.	40 08
	32 89
	8,309,926 15
Acquisition de l'hôtel Torrington (<i>Ministère de l'Intérieur</i>)	
Loi du 26 septembre 1835.	1,490,000 »
— 18 juin 1836 (<i>réserve en vertu de l'art. 10 de la transaction du 16 avril 1836</i>).	1,000,000 »
— 17 avril 1845	4,466,426 60
— 27 mai 1856 (<i>intérêts dus à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale</i>).	62,504 47
Rachat de la Sambre canalisée.	
(<i>Loi du 26 septembre 1835, approuvant la transaction du 16 avril et le contrat du 3 août de la même année.</i>)	
— Paiements du Gouvernement actuel	7,018,731 07
— — — — — précédent.	5,919,082 89
Créance de la dame veuve Thirionnet (fl. 63,091 86 c ^s)	153,527 78
DÉPENSE TOTALE. fr.	15,071,341 74
A REPORTER. fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1876 inclusivement.

1873 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	1876.	RESTANTS disponibles transférés à 1877.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
576,500,501 68	55,143,444 55	21,505,003 02	15,254,355 17	19,592,902 01	665,466,094 43	
15,725,800 "	49,500 "	"	"	"	15,775,500 "	
"	"	"	6,845,500 "	59,156,500 "	46,000,000 "	
"	"	"	1,800,000 "	12,450,000 "	14,250,000 "	
4,212,955 52	1,406,998 50	1,166,958 26	1,280,201 09	352,854 96	8,599,926 15	
180,000 "	"	"	"	"	180,000 "	
7,018,731 07	"	"	"	"	7,018,731 07	
605,435,786 27	54,590,042 85	22,562,051 28	25,158,054 26	71,532,256 97	757,088,051 63	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Dépenses imputées sur la subvention de guerre, pendant le cours de l'exercice 1855		
Canal de Charleroi (Loi du 1 ^{er} juin 1839, approuvant la convention du 6 novembre 1834)	Arrêté du Gouvernement provisoire du 15 décembre 1830 fl. 100,000	211,640 21
	— — — du 14 avril	2,116,402 11
	Loi du 1 ^{er} juin (période du 20 juin 1830 au 1 ^{er} août 1846)	4,760,067 55
	— 20 décembre 1851 (élargissement du canal)	1,000,000 »
	— 12 mars 1856 (—)	214,000 »
	— 12 juillet 1865 (—)	163,000 »
	— 9 juillet 1875 (—)	90,000 »
Payements faits par le Gouvernement actuel		8,555,100 87
— — — précédent (2,000,000 florins)		6,137,566 13
DÉPENSE TOTALE. fr.		14,692,676 »
Construction de routes pavées et empierrées.	Loi du 18 juin 1836	550,000 »
	— 12 novembre 1837	933,551 43
	— 25 mai 1838	2,577,225 88
	— 28 décembre 1839	968,737 15
	— 21 juin 1840	510,122 61
	— 26 —	2,660,362 93
Montant de la dépense fixée par les lois des 2 mai 1836 et 1 ^{er} juin 1838		8,000,000 »
Acquisition de la bibliothèque de feu M. Van Hulthem. (Loi du 13 mars 1837.)		315,000 »
— — — de feu M. Müller. (Loi du 2 juin 1864.)		40,000 »
		555,000 »
Réendiguement des polders de Borgerweert, Lillo et Liefkenshoek. (Loi du 25 mai 1837.)		
Prêt à la Banque de Belgique. (Loi du 4 ^{er} janvier 1839.)		
achat de 4,000 actions de la Société rhénane des chemins de fer. (Lois des 1 ^{er} mai et 26 juin 1840.)		
		A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1876 inclusivement.

1873 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	1876.	RESTANTS disponibles transférés à 1877.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
605,455,786 27	54,590,942 85	22,502,051 28	25,158,054 26	71,552,256 97	757,088,051 65	
4,555,716 02	•	•	•	•	4,555,716 02	
8,445,108 80	•	109,014 10	•	2,986 88	8,555,100 87	
8,000,000 •	•	•	•	•	8,000,000 •	
555,000 •	•	•	•	•	555,000 •	
2,979,899 15	•	•	•	•	2,979,899 15	
3,898,897 40	•	•	•	•	3,898,897 40	
3,549,600 •	•	•	•	•	3,549,600 •	
654,994,008 22	54,590,942 85	22,671,045 47	25,158,054 26	71,555,225 85	788,758,274 65	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. . . . fr.	
		MONTANT des recettes.	MONTANT des dépenses.
Acquisitions de biens avoisinants ou enclavés dans le domaine de Laeken.	Loi du 27 mai 1857	100,000 »	89,631 82
	— 30 juin 1840.	660,000 »	659,445 57
	— 4 juin 1842 (<i>Budget des dépenses pour ordre</i>).	760,000 »	749,077 39
		500,000 »	159,072 83
	Montant des acquisitions		908,150 22
	Crédits non consommés par les dépenses		351,840 78
		1,260,000 »	1,260,000 »
Acquisition du bateau à vapeur <i>British Queen</i> (<i>Loi du 28 février 1842</i>).			1,520,000 »
Complément de la dépense imputée sur l'article 2 du chapitre XIV du Budget du Département de l'Intérieur de l'exercice 1841.			527,552 48
			1,847,552 48
Intérêts de l'amortissement du capital d'acquisition de la <i>British Queen</i> (<i>Loi du 22 février 1842</i>).			
Création et amélioration des voies de communication dans le Luxembourg et le Limbourg.	Loi du 20 septembre 1842.		2,000,000 »
	— 8 juillet 1865	(1) 2,000,000 »	
	— 27 — 1871		200,000 »
	— — —		200,000 »
(1) Ce crédit est en même temps applicable à des routes affluentes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés.			4,400,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1875.		35 56	
		155 15	1,057 20
		868 51	
			4,508,042 80
Parachèvement de l'entrepôt d'Anvers.	Loi du 25 septembre 1842.		1,500,000 »
	— 15 mai 1847		540,000 »
	— 10 juin 1851		108,000 »
			2,148,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1851			4 57
RESTE pour dépense réelle.			2,147,095 65
			A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1876 inclusivement.

1873 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	1876.	RESTANTS disponibles transférés à 1877.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
654,904,008 22	54,599,042 85	22,671,045 47	25,158,054 26	71,555,225 85	788,758,274 65	
749,077 59	"	"	"	"	749,077 59	
1,847,532 48	"	"	"	"	1,847,532 48	
150,000 "	"	"	"	"	150,000 "	
4,560,489 59	55,479 66	2,975 75	"	"	4,598,942 80	
2,147,995 65	"	"	"	"	2,147,995 65	
644,248,905 11	54,655,422 51	22,674,019 22	25,158,054 26	71,555,225 85	798,051,022 95	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		REPORT.fr.
Canal du Rupel au canal de Bois-le-Duc, ou canal de la Campine (Loi du 18 février 1843.)	Loi du 20 septembre 1842.	1,750,000 »
	— 24 juillet 1844	1,110,000 »
	— 24 septembre 1845	950,000 »
	— 18 juin 1846.	200,000 »
	— 15 mai 1847	280,000 »
	— 17 avril 1848	154,000 »
	— 7 juin 1855.	500,000 »
	— 1 ^{er} juillet 1859	50,000 »
	— 8 septembre 1859	1,400,000 »
	— 17 février 1870 (solde)	900,000 »
		1,545 75
	A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862	88 12
		1,257 65
	7,095,257 65	
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870.	11,485 56	
	7,083,774 07	
Canal de Selzaete	A la mer du Nord	1,250,000 »
	{ Loi du 26 juin 1842.	550,000 »
	{ — 18 juillet 1846.	650,000 »
	Première section.	100,000 »
	{ — 28 mars 1847	720,000 »
	{ — 17 avril 1848	455,000 »
	Deuxième section	400,000 »
	{ — 28 mars 1847	130,000 »
	{ — 17 avril 1848	425,000 »
	{ — 17 juillet 1849.	555,000 »
	A la mer du Nord, entre Saint-Laurent et Damme (Loi du 4 juin 1850).	254,708 85
	Construction de la quatrième et dernière section (première moitié de la dépense). (Loi du Budget du 1 ^{er} janvier 1854.)	300,295 15
	Complément de la dépense qui précède. (Loi du Budget du 1 ^{er} janvier 1855).	4,740,205 15
A DÉDUIRE : Excédant annulé dans la comptabilité de 1865	275 06	
	8,557 75	
	8,832 81	
	4,751,460 54	
	A REPORTER.fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1870 à 1876 inclusivement.

1875 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	1876.	RESTANTS disponibles transférés à 1877.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
644,248,005 11	34,635,422 51	22,674,019 22	25,158,054 26	71,335,225 85	708,051,622 95	
7,085,774 07	"	"	"	"	7,085,774 07	
4,731,460 54	"	"	"	"	4,731,460 54	
656,004,157 52	34,635,422 51	22,674,019 22	25,158,054 26	71,335,225 85	800,866,857 36	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		Report. fr.
Payements faits en exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842. (Loi du 21 mai 1845)		
Rachat du capital de 80,000,000 de florins à 2 1/2 p. o/o, dont il est fait mention au n° 7 de l'article 63 du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842		
	Loi du 9 juillet 1845.	977,505 66
	— 20 avril 1864	718,457 50
	— 5 mars 1866	655,000 »
	— 25 mai 1868.	625,000 »
	— 28 juin 1869	625,000 »
Acquisition, location et réparation de bateaux à vapeur, à l'effet d'établir entre la Belgique et l'Angleterre un service de transport des voyageurs et des dépêches	— 30 mars 1870	1,250,000 »
	— 20 février 1871	230,000 »
	— 12 mai 1872	615,000 »
	— 2 avril 1873	260,000 »
	— 10 août 1873	750,000 »
	— 9 juillet 1875.	180,000 »
		6,865,801 16
	1865 1 81	.
	1869 20 »	.
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de.	1870 370 64	660 55
	1875 20 20	.
	— 238 90	.
	6,865,140 61	
	Loi du 6 avril 1845	1,040,000 »
	— 15 mai 1847.	380,000 »
Canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine et le canal de Turnhout à Anvers, par S'-Job in't Goor.	— 2 juin 1861.	1,000,000 »
	— 14 août 1862	1,000,000 »
	— 8 juillet 1865.	1,000,000 »
	— 27 juillet 1871.	1,000,000 »
	— 16 août 1873	1,000,000 »
	6,420,000 »	
Propriétés acquises de M. Duchastel, sises près du domaine de Tervueren (Loi du 17 avril 1854).		
	Loi du 16 mai 1845.	3,500,000 »
	— 22 mars 1848	2,000,000 »
	— 18 mai 1848.	800,000 »
	— 17 juillet 1849.	800,000 »
	— 4 juin 1850	500,000 »
Construction du canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc	— 5 mars 1858	8,371 56
	— 8 septemb. 1859.	210,000 »
	— 2 juin 1861	1,400,000 »
	— 12 juin 1861	1,510 52
	— 14 août 1862	600,000 »
	— 14 septemb. 1864.	195,000 »
	— 12 juillet 1865.	40,000 »
	10,144,881 88	
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1875.		32,750 50
		10,112,151 40
		A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1876 inclusivement.

1873 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	1876.	RESTANTS disponibles transférés à 1877.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
656,064,137 52	54,635,422 51	22,074,010 22	25,158,054 20	71,555,225 85	809,866,857 30	
a) 605,174 60	"	"	"	"	605,174 60	a) Déduction faite d'une somme de fr. 2,948,084 70 c ^s , pour les dépenses qui se rattachent au service ordinaire des Budgets.
84,656,000 "	"	"	"	"	84,656,000 "	
6,167,750 15	510,000 "	7,390 48	110,740 "	60,960 "	6,865,140 61	
4,925,011 35	1,062,695 85	289,595 68	6,110 88	156,588 28	6,429,000 "	
59,402 65	"	"	"	"	59,402 65	
10,112,131 49	"	"	"	"	10,112,131 49	
762,567,607 72	56,208,118 54	22,971,005 58	25,274,905 14	71,541,072 15	918,562,706 71	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		REPORT. fr.
Mesures relatives aux subsistances.	Loi du 24 septembre 1845	2,000,000 »
	— 20 septembre 1846	1,500,000 »
	— 6 mai 1847.	300,000 »
	— 31 décembre 1847.	500,000 »
		4,500,000 »
	Crédits non consommés par les dépenses	16,159 90
	RESTE. fr.	4,285,840 10
Acquisition d'un hôtel rue de la Loi, n° 10, à Bruxelles. (<i>Ministère des Finances</i>)		
Canal de Deynze à Schipdonck et écoulement des eaux de l'Escaut.	Loi du 18 juin 1846.	800,000 »
	— 28 mars 1847.	250,000 »
	— 17 avril 1848.	400,000 »
	— 17 juillet 1849	500,000 »
	— 4 juin 1850.	350,000 »
	— 20 décembre 1851.	2,500,000 »
	— —	1,500,000 »
	— 7 juin 1855.	1,200,000 »
	— 12 mars 1856	1,754,000 »
	— 5 mars 1858.	1,500,000 »
	— 8 septembre 1859	900,000 »
	— —	525,000 »
	— —	550,000 »
	— —	550,000 »
	— 14 août 1862.	400,000 »
	— 12 juillet 1865	50,000 »
	— 3 juin 1870.	450,000 »
	— 10 août 1875.	500,000 »
— 9 juillet 1875	235,000 »	
— 27 mai 1876	300,000 »	
		14,774,000 »
Réendiguement du polder de Lillo	Loi du 18 avril 1846	508,000 »
	— 17 avril 1848	12,000 »
		520,000 »
	A REPORTER. fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1876 inclusivement.

1875 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1873.	1872.	RESTANTS disponibles transférés à 1877.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
702,567,607 72	36,208,118 34	22,071,005 38	25,274,905 14	71,541,072 13	918,562,706 71	
4,283,840 10	"	"	"	"	4,283,840 10	
262,500 "	"	"	"	"	262,500 "	
13,505,304 27	108,360 80	37,105 54	152,842 90	900,386 69	14,774,000 "	
520,000 "	"	"	"	"	520,000 "	
781,220,252 00	36,316,479 14	23,008,108 72	25,407,748 04	72,441,458 82	938,403,046 81	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Mesures relatives aux irrigations, aux défrichements, à la colonisation, ainsi qu'au drainage . . .	Loi du 29 décembre 1846. fr.	150,000 »
	— 25 mars 1846	350,000 »
	— 6 juin 1851. fr. 600,000 »	
	Excédant de ce crédit annulé.	4 15
		<hr/> 599,995 85
Loi du 25 mars 1855	75,000 »	
	<hr/> 1,174,995 85	
Hôtel du Nord, à Bruxelles, acquis de M. Hauman. (Loi du 8 mars 1847)		
Amélioration du service des eaux du sud de Bruges. (Loi du 28 mars 1847).		
Acquisition des deux hôtels, nos 12 et 14, rue de la Loi, et d'une maison, n° 5, rue de l'Orangerie. (Loi du 8 mai 1847) . . .		
Maintien du travail industriel, agricole et artistique; exportation des fabricats et des produits belges, et toutes autres mesures prises dans l'intérêt des classes ouvrières.	Loi du 20 décembre 1846	500,000 »
	— 18 avril 1848	2,000,000 »
	— 21 juin 1849.	500,000 »
	— 30 décembre 1855	500,000 »
		<hr/> 1,500,000 »
	<hr/> 4,800,000 »	
Dépenses extraordinaires du Département de la Guerre.	Loi du 15 avril 1848	9,000,000 »
	— 5 avril 1852.	4,700,000 »
	— 11 juin 1853 (démolition des forteresses)	5,500,000 »
	— 18 mars 1854 (amélioration du matériel de l'artillerie et du génie).	1,730,000 »
	— 4 juin 1855 (dépenses diverses)	2,435,000 »
	— 4 juin 1855 (matériel et constructions)	3,900,000 »
	<hr/>	
	A REPORTER. fr.	25,351,000 »

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1876 inclusivement.

1873 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	1876.	RESTANTS disponibles transférés à 1877.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
781,220,252 09	56,516,470 14	25,008,108 72	25,407,748 04	72,441,458 82	958,405,046 81	
1,174,005 85	•	•	•	•	1,174,005 85	
165,000 •	•	•	•	•	165,000 •	
580,000 •	•	•	•	•	580,000 •	
400,000 •	•	•	•	•	400,000 •	
4,800,000 •	•	•	•	•	4,800,000 •	
788,250,247 04	56,516,470 14	25,008,108 72	25,407,748 04	72,441,458 82	945,415,042 66	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.	
		REPORT. fr.	25,351,600 »
Dépenses extraordinaires du Département de la Guerre (suite)	Loi du 8 mars 1856 (matériel du génie et de l'artillerie)		2,350,760 »
	← 21 mai 1850 (id. et constructions).		9,000,000 »
	— 8 mai 1861 (id. de l'artillerie)		14,461,170 »
	— — (id. du génie).		1,100,000 »
	— 9 août 1862 (id. de l'artillerie)		558,910 »
	— 21 avril 1864 (id. id.)		440,450 »
	— 5 juin 1867 (transformation de l'armement de l'infanterie)		8,400,000 »
	— 2 avril 1875 (id. id. de la gendarmerie).		205,000 »
			61,045,870 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1864.		1848. . . . 2,200,000 »	} 2,241,000 »
		1855. . . . 11,600 »	
		1864. . . . 50,000 »	
			59,404,870 »
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale, travaux d'assainissement dans les villes et communes, et travaux d'utilité communale dans les localités atteintes par la crise de l'industrie cotonnière	Loi du 14 juin 1850.		450,000 »
	— 20 décembre 1851		600,000 »
	— 7 mars 1859		1,000,000 »
	— —		1,000,000 »
	— 2 juin 1861.		150,000 »
	— 26 décembre 1862		500,000 »
	— 8 juillet 1865.		2,000,000 »
	— 6 juin 1867.		100,000 »
	— 31 décembre 1870		1,000,000 »
	— 24 mai 1872.		1,000,000 »
			7,800,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de		1855. . . . » 81	} 561 08
		1854. . . . 500 27	
		1875. . . . 40 »	
		1875. . . . 2 »	
			7,700,438 92
		A REPORTER. fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1876 inclusivement.

1875 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	1876.	RESTANTS disponibles transférés à 1877.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
788,259,247 94	50,510,479 14	52,008,108 72	25,407,748 04	72,441,458 82	945,415,042 60	
57,486,282 94	1,814,812 06	55,876 10	1,724 *	45,574 90	59,404,270 *	
7,768,985 77	"	15,688 "	"	16,765 15	7,799,458 02	
853,494,516 65	38,131,291 20	23,077,072 82	25,409,472 04	72,503,798 87	1,012,616,751 58	(1) On n'a plus reproduit ici les crédits extraordinaires de 15,320,000 francs et de 9,956,850 francs alloués par les lois des 2 et 30 sept. 1870, ces crédits ayant été rattachés au Budget et prélevés sur les voies et moyens ordinaires.

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Établissement des télégraphes électriques sur les lignes des chemins de fer de l'État	Loi du 4 juin 1850.	250,000 »
	— 20 décembre 1851	150,000 »
	— 7 avril 1854	170,000 »
	— 31 décembre 1856	180,000 »
	— 27 mai 1859.	226,000 »
	— 6 août 1862	325,000 »
	— 21 avril 1864	100,000 »
	— 22 mars 1865	500,000 »
	— 9 mai 1866.	650,000 »
	— 12 juin 1869	160,000 »
	— 27 juillet 1871.	300,000 »
	— 26 mars 1872.	500,000 »
	— 16 août 1873	500,000 »
	— 9 juillet 1875.	100,000 »
	— 27 mai 1876.	125,000 »
		5,856,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1875.		209 90
		5,855,790 10
Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	Loi du 20 décembre 1851	4,500,000 »
	— 1 ^{er} juillet 1858	110,000 »
	— 6 juillet 1860.	350,000 »
	— 14 août 1862	510,000 »
	— 12 juillet 1865.	140,000 »
	— 27 juillet 1871.	1,100,000 »
	— 14 août 1873	40,000 »
	— 9 juillet 1875.	86,000 »
		6,856,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1876.	{ 5,125 62	6,539 15
	{ 3,215 53	
		6,829,060 85
		A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1876 inclusivement.

1875 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	1876.	RESTANTS disponibles transférés à 1877.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
853,494,516 65	58,151,201 20	25,077,072 82	25,409,472 04	72,503,798 87	1,012,616,751 58	
3,451,020 47	106,936 20	72,046 03	79,155 06	145,731 74	3,835,790 10	
6,631,320 04	59,054 20	85,765 43	•	75,620 10	6,829,660 85	
865,557,758 06	58,275,181 69	25,235,484 28	25,488,627 70	72,725,150 80	1,025,282,202 53	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.	
	Loi du 20 décembre 1861	8,000,000 »	
	— 2 juin 1861	1,600,000 »	
	— —	225,000 »	
	— 14 août 1862	1,400,000 »	
	— 1 ^{er} juin 1863	1,400,000 »	
	— 14 septembre 1864	2,000,000 »	
Canalisation de la Meuse. — Communication du bassin houiller de Chokier avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, amélioration de l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège, barrage à Bouvignes, etc.	— 8 juillet 1865	2,000,000 »	
	— 5 juin 1868	11,718 »	
	— 3 juin 1870	350,000 »	
	— 27 juillet 1871	1,500,000 »	
	— —	84,000 »	
	— 16 août 1875	1,000,000 »	
	— 9 juillet 1875	1,000,000 »	
	— 27 mai 1876	600,000 »	
			21,170,718 »
	A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de	{ 1862. 30 08	} 56 90
{ 1869. 10 76			
{ 1870. 15 16			
		21,170,661 10	
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Démer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut.	Loi du 20 décembre 1851	2,050,000 »	
	— 1 ^{er} juillet 1858	450,000 »	
	— 6 juillet 1860	10,000 »	
	— 26 août 1862	15,015 78	
		3,125,015 78	
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870.		1,265 28	
		3,121,750 50	

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1876 inclusivement.

1875 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	1876.	RESTANTS disponibles transférés à 1877.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
805,557,758 06	58,275,181 60	25,255,484 28	25,488,627 70	72,725,150 80	1,025,282,202 53	
16,859,086 97	462,336 17	1,082,488 52	1,308,209 11	1,458,450 53	21,170,661 10	
5,121,750 50	"	"	"	"	5,121,750 50	
885,538,595 53	38,737,517 86	24,317,072 80	26,796,926 81	74,185,601 13	1,047,574,014 13	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		SUITE DES DÉPENSES	
		REPORT.	.fr.
Approfondissement du canal de Gand à Bruges.	Loi du 20 décembre 1851	1,000,000	»
	— 12 mars 1856	1,000,000	»
	— 5 mars 1858	700,000	»
	— 8 septembre 1850	1,340,000	»
	— —	765,000	»
	— 14 août 1862	500,000	»
	— 12 juillet 1865	50,000	»
	— 5 juin 1868	8,670	»
		5,352,670	»
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de		{ 1870 420 55	}
		{ 1876 559,285 22	}
		359,705 75	»
		4,992,964 25	»
Amélioration du canal de Bruges à Ostende . . .	{ Loi du 3 juin 1870	250,000	»
	{ — 27 juillet 1871	250,000	»
		500,000	»
Amélioration des ports et côtes.	Loi du 20 déc. 1851 (port d'Ostende)	400,000	»
	— 7 juin 1855 (—)	500,000	»
	— 12 mars 1856 (—)	640,000	»
	— 5 mars 1858 (—)	700,000	»
	— 8 sept. 1859 (—)	650,000	»
	— — (—)	595,000	»
	— 2 juin 1861 (port de Blankenberghe)	1,500,000	»
	— — (port de Nieuport)	200,000	»
	— 14 août 1862 (—)	300,000	»
	— 1 ^{er} juin 1865 (port d'Ostende, ses abords et ses côtes) . .	550,000	»
	— 8 juillet 1865 (— —)	300,000	»
	— — (port de Blankenberghe)	300,000	»
— — (port de Nieuport)	1,000,000	»	
— 8 mars 1867	250,000	»	
		7,685,000	»
A REPORTERfr.	»

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1876 inclusivement.

1873 ET ANNÉES antérieures	1874.	1875.	1876.	RESTANTS disponibles transférés à 1877	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
883,558,595 53	58,737,517 86	24,317,972 80	20,796,926 81	74,183,001 13	1,047,574,014 13	
4,092,064 25	"	"	"	"	4,092,064 25	
143,040 75	123,134 32	113,731 33	37,221 73	82,871 87	500,000 "	
888,674,600 53	58,860,652 18	24,431,704 13	20,834,148 54	74,266,473 "	1,053,067,578 38	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.	
		REPORT. fr.	7,685,000 »
Amélioration des ports et côtes (suite)	Loi du 5 juin 1868 (port de Blankenberghe)		240,000 »
	— — (—)		100,000 »
	— — (port d'Ostende)		150,000 »
	— 5 juin 1870 (—)		75,000 »
	— — (—)		158,500 »
	— — (port de Blankenberghe)		55,000 »
	— — (ports de Blankenberghe et de Heyst)		175,000 »
	— — (défense des côtes)		300,000 »
	— 27 juillet 1871 (port d'Ostende)		281,000 »
	— 16 août 1873 (—)		50,000 »
— 9 juillet 1875 (port de Blankenberghe)		121,000 »	
			9,570,500 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de		{ 1874. 77 96	10,255 21
		{ 1875. 9,445 34	
		{ 1876. 715 91	
			9,360,264 79
Amélioration de l'écoulement des eaux de la Sambre et approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France	Loi du 20 décembre 1851		650,000 »
	— 8 septembre 1859		1,000,000 »
	— 5 juin 1868		600,000 »
	— 12 juin 1869		40,000 »
	— 27 juillet 1871		580,000 »
	— 14 août 1875		5,775 76
	— —		12,559 »
— —		10,000 »	
— 9 juillet 1875		65,500 »	
			2,765,634 76
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1875.		{ 3,768 89	3,788 89
		{ 20 »	
			2,769,845 87
			A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1870 à 1876 inclusivement.

1875 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1873.	1872.	RESTANTS disponibles transférés à 1877.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
888,674,600 55	58,860,652 18	24,451,704 15	26,854,148 54	74,206,475	1,055,067,578 58	
8,425,584 20	200,880 20	521,562 02	54,104 64	291,552 85	0,560,264 70	
2,675,450 97	17,041 25	51,040 62	8,465 75	0,858 50	2,750,845 87	
899,771,435 70	59,147,575 61	24,804,516 67	26,896,718 05	74,567,644 13	1,065,187,680 04	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		SUITE DES DÉPENSES	
		REPORT. fr.	
Construction de prisons (<i>Loi du 20 décembre 1851</i>)			
	Loi du 20 décembre 1851	500,000	»
	— 5 mars 1858	63,148	39
	— 8 septembre 1859	1,500,000	»
	— —	1,000,000	»
	— 1 ^{er} juin 1865	2,000,000	»
Amélioration de la Dendre			
	— 8 juillet 1865	2,500,000	»
	— 5 juin 1868	1,800,000	»
	— 16 août 1875	55,000	»
	— 14 —	538	94
	— 9 juillet 1875	100,000	»
	— 27 mai 1876	100,000	»
		9,598,687	35
Amélioration de la Dyle, de la Senne, de l'Yser et des Nèthes			
	Loi du 20 décembre 1851	300,000	»
	— 12 juillet 1865	17,000	»
	— 5 juillet 1868	16,267	»
	— —	60,000	»
	— 3 juin 1870	40,000	»
	— —	400,000	»
	— 16 août 1875	40,000	»
	— —	800,000	»
	— —	120,000	»
	— 27 mai 1876	24,000	»
		1,817,267	»
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de			
	{ 1866		
	{ 1868	278	75
	{ 1872		
		1,816,988	27
Acquisition de l'hôtel d'Assche, place des Palais, à Bruxelles. (<i>Loi du 14 décembre 1852</i>)			
		A REPORTER. fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1876 inclusivement.

1873 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	1876.	RESTANTS disponibles transférés à 1877.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
899,771,455 70	50,147,575 61	24,804,516 67	26,896,718 95	74,567,644 15	1,065,187,689 04	
1,200,000 "	"	"	"	"	1,200,000 "	
9,022,713 74	118,802 83	230,235 05	58,370 31	182,474 52	9,598,687 33	
1,084,865 71	526,665 95	206,537 75	21,731 05	87,187 81	1,816,988 27	
215,000 "	"	"	"	"	215,000 "	
911,294,015 15	50,595,132 50	25,537,000 55	26,956,820 29	74,837,306 46	1,078,018,564 64	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Construction, à Anvers, d'embarcadères destinés au service des bateaux à vapeur transatlantiques. (Loi du 7 juin 1855.)	120,000 »	
A DÉBITER : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862.	119,885 »	117 »
		120,000 »
		260,000 »
		50,000 »
Port d'Anvers.		500,000 »
		137,400 »
		1,000,000 »
		2,000,000 »
		107,126 12
		4,174,045 12
A DÉBITER : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1875.		4,158 02
		4,170,505 10
Part contributive de la Belgique dans les frais des travaux à exécuter sur le territoire français, dans le but d'obvier aux inondations de la vallée de la Haine (Loi du 6 juin 1855).		
Indemnité due en vertu d'un arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles, concernant la concession d'un chemin de fer de Manage à Erquelinnes, et d'un canal de Mons à la Sambre.	Loi du 27 mai 1856.	327,695 55
	— 5 mars 1858	804 69
		328,500 22
Amélioration, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France.	Loi du 8 mars 1858	500,000 »
	— 8 septembre 1859	900,000 »
	— —	550,000 »
	— 27 juillet 1871	200,000 »
	— —	150,000 »
	— 9 juillet 1875.	200,000 »
	— 27 mai 1876	200,000 »
		2,680,000 »
Travaux de l'église de Laeken.	Loi du 3 juin 1859	400,000 »
	— 9 janvier 1861	50,000 »
	— 30 mai 1866.	550,000 »
	— 1 ^{er} juin 1866	150,000 »
	— 27 juillet 1871.	250,000 »
		1,200,000 »
		A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1876 inclusivement.

1873 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	1876.	RESTANTS disponibles transférés à 1877.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
911,294,015 15	59,503,152 59	25,557,090 55	26,956,820 29	74,857,506 46	1,078,018,564 64	
798,550 06	48,253 58	68,855 60	87,554 27	5,167,552 89	4,170,505 10	
17,000 "	"	"	"	"	17,000 "	
528,500 22	"	"	"	"	528,500 22	
2,152,505 01	59,814 77	66,500 "	148,921 40	252,460 82	2,680,000 "	
1,196,078 80	5,921 20	"	"	"	1,200,000 "	
915,786,428 14	59,705,121 74	25,472,445 95	27,103,275 96	78,257,100 17	1,086,414,509 96	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		SUITE DES DÉPENSES	
		REPORT.	fr.
Construction et ameublement d'écoles	Loi du 20 décembre 1851	1,000,000	"
	— 31 mai 1859	1,000,000	"
	— 14 mars 1865	1,000,000	"
	— 15 juillet 1864	1,000,000	"
	— 7 avril 1865	1,000,000	"
	— 8 juillet 1865	5,000,000	"
	— 29 juin 1869	1,000,000	"
	— 5 juin 1870	1,000,000	"
	— 27 février 1871	1,000,000	"
	— 24 mai 1872	1,000,000	"
	— 14 août 1875	20,000,000	"
			54,000,000
A pérorre : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1869, 1870, 1871 et 1872.	1,087	"	
	229 61	"	
	58 79	"	1,816 40
	51	"	
	450	"	
		35,908,185 00	
Acquisition de l'hôtel Trazegnies, rue Ducale, à l'angle de la rue Latérale du Parc, à Bruxelles. (Loi du 1 ^{er} juillet 1868.)			
Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense.	Loi du 8 septembre 1859	20,000,000	"
	— 12 septembre 1864	18,025,000	"
	— 5 juillet 1869	10,000,000	"
	— 10 janvier 1870	5,575,000	"
	— 2 septembre 1870	1,500,000	"
	— 2 septembre 1870	14,000,000	"
		72,150,000	"
Canalisation de la Lys et de la Mandel.	Loi du 8 septembre 1859	500,000	"
	— 14 septembre 1864	550,000	"
	— —	250,000	"
	— 8 juillet 1865	250,000	"
	— 30 mai 1866	106,000	"
	— 5 juin 1868	300,000	"
	— —	14,000	"
	— 5 juin 1870	140,000	"
	— —	75,000	"
	— 27 juillet 1871	100,000	"
A REPORTER.		1,885,000	"

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1876 inclusivement.

1873 ET ANNÉES antérieures	1874.	1875.	1876.	RESTANTS disponibles transférés à 1877.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
915,786,428 14	50,705,121 71	25,472,445 05	27,195,275 00	78,257,100 17	1,086,414,369 90	
15,268,858 60	2,844,261 71	5,861,150 "	5,812,612 85	6,211,531 44	55,998,185 60	
275,000 "	"	"	"	"	275,000 "	
64,890,487 80	1,056,885 01	1,242,532 09	1,826,988 72	5,155,107 48	72,150,000 "	
900,220,764 54	43,586,266 46	52,576,115 04	52,832,877 53	87,021,559 09	1,102,837,553 56	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		SUITE DES DÉPENSES	
		REPORT. fr.	
		REPORT. fr.	1,885,000 "
Canalisation de la Lys et de la Mandel (suite)	}	Loi du 24 mai 1872	208,000 "
		— 16 août 1875.	250,000 "
		— —	55,000 "
		— 9 juillet 1875	100,000 "
		— —	42,000 "
			2,540,000 "
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de	}	1870. 756 58	
		— 2,557 71	
		— 1,432 50	0,565 81
		1872 986 49	
		1876 872 44	
			2,535,454 19
Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics . . .	}	Loi du 8 septembre 1859.	700,000 "
		— 14 septembre 1864	550,000 "
		— 50 mai 1866.	160,000 "
			130,000 "
			1,540,000 "
A DÉDUIRE . Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1866.			" 03
			1,539,999 97
Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau Palais de Justice à Bruxelles.	}	Loi du 8 septembre 1859.	1,200,000 "
		— 8 juillet 1865	800,000 "
		— 51 mars 1868.	3,000,000 "
		— 20 mai 1872.	1,000,000 "
		— 16 août 1873	975,000 "
		— 17 août 1875	1,500,000 "
		— 17 août 1875	25,000 "
		— 16 mars 1874	1,000,000 "
		— 21 mars 1875	2,500,000 "
— 27 mai 1876.	2,500,000 "		
			14,500,000 "
		A REPORTER. fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1876 inclusivement.

1873 ET ANNÉES antérieures	1874.	1875.	1876.	RESTANTS disponibles transférés à 1877.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
990,220,764 54	45,586,266 46	52,576,115 94	52,852,877 55	87,621,559 00	1,192,857,555 56	
1,808,388 41	125,754 97	45,449 45	156,502 06	529,209 52	2,555,454 19	
1,550,009 97	"	"	"	"	1,550,009 97	
8,101,202 53	1,598,797 47	2,569,538 15	2,218,102 49	412,559 58	14,500,000 "	
1,007,760,545 45	45,110,798 90	54,988,003 50	55,187,542 08	88,565,307 70	1,211,410,087 72	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		SUIVE DES DÉPENSES	
		REPORT.	fr.
Agrandissement, restauration intérieure et ameublement du Palais royal à Bruxelles.	Loi du 8 septembre 1859	675,000	»
	— 8 juillet 1865	1,100,000	»
	— 25 décembre 1865	1,000,000	»
	— 30 mai 1866	700,000	»
	— 31 mars 1868	180,000	»
	— 31 mars 1868	500,000	»
	— 5 juin 1868	90,000	»
	— 29 juin 1869	700,000	»
	— 5 juin 1870	500,000	»
	— 27 juillet 1871	750,000	»
		5,905,000	»
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1875		150 05	
		5,904,849 07	
Travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liège	Loi du 8 septembre 1859	500,000	»
	— 8 juillet 1865	400,000	»
	— 30 mai 1866	450,000	»
	— 5 juin 1868	250,000	»
	— 5 juin 1870	200,000	»
	— 16 août 1875	300,000	»
	— 5 juillet 1875	100,000	»
	— 27 mai 1870	200,000	»
		2,200,000	»
Travaux d'appropriation du Palais Ducal pour les expositions générales des beaux-arts, etc., à Bruxelles. (Loi du 8 septembre 1859).			
Subsides destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique	Loi du 8 septembre 1859	500,000	»
	— 14 août 1862	1,000,000	»
	— 8 juillet 1865	1,000,000	»
	— —	3,250,000	»
		5,750,000	»
Établissement d'un pont définitif sur la Sambre, à Oignies. (Loi du 6 juillet 1860).			
		105,000	»
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862		8,508 75	
		96,691 25	
		A REPORTER.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1876 inclusivement.

1875 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1873.	1876.	RESTANTS disponibles transférés à 1877.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
1,007,700,345 45	45,110,798 90	34,988,903 50	33,187,542 08	88,365,397 79	1,211,410,987 72	
5,879,652 85	41,036 51	65,216 90	7,000 "	1,945 71	5,994,849 97	
1,708,945 27	148,035 20	18,055 53	15,884 77	508,503 43	2,200,000 "	
324,995 46	"	"	"	"	324,995 46	
4,949,184 23	405,028 32	50,000 "	"	364,887 45	5,750,000 "	
96,691 25	"	"	"	"	96,691 25	
1,020,719,814 51	45,706,390 93	35,102,155 73	35,210,426 95	89,058,732 38	1,225,777,524 40	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		REPORT. fr.	
Acquisition d'œuvres d'art anciennes	Loi du 2 juin 1861	250,000 »	
	A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1860.	47 00	
			240,052 91
	Loi du 30 juin 1865		200,000 »
	— 16 août 1875		200,000 »
	— 24 mai 1876		100,000 »
			740,052 91
Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture (Loi du 2 juin 1861).			
Acquisitions pour les collections de paléontologie, etc., du Musée royal d'histoire naturelle. (Loi du 2 juin 1861).			
Création d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie	Loi du 2 juin 1861	50,000 »	
	A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1866.	16 09	
			49,985 91
	Loi du 30 juin 1865.		100,000 »
			149,985 91
Agrandissement, restauration et ameublement du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie; — acquisition d'objets d'art et d'archéologie	Loi du 2 juin 1861	250,000 »	
	— 27 juillet 1871	80,000 »	
	— 29 —	55,500 »	
	— 16 août 1865	50,000 »	
	— 24 mai 1876	25,000 »	
			444,500 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de	1875	» 08	
	1875	4 57	
			4 45
			444,495 55
Acquisition de terrains et dépenses de construction d'un établissement pour le tir national; subsides pour l'établissement d'autres tirs.	Loi du 2 juin 1861	500,000 »	
	— 14 août 1862.		99,779 51
			599,779 51
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de	1864	61 22	
	1865	5 90	
			65 21
			399,714 30
		A REPORTER. fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1876 inclusivement.

1875 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	1876.	RESTANTS disponibles transférés à 1877.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
1,020,719,814 51	45,706,596 95	35,102,155 73	35,210,426 85	80,038,752 58	1,225,777,524 40	
492,952 91	150,000 "	"	"	107,000 "	749,952 91	
18,000 "	"	"	"	7,000 "	25,000 "	
25,000 "	"	"	"	"	25,000 "	
140,085 91	"	"	"	"	140,085 91	
395,585 94	7,909 01	16,000 60	5,564 75	19,435 25	444,405 55	
399,714 30	"	"	"	"	399,714 30	
1,022,201,051 57	45,864,505 94	35,118,154 33	35,215,991 60	80,172,167 65	1,227,571,671 07	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.
Reconstruction partielle d'un mur de quai s'étendant sur la rive gauche de l'Ourthe, depuis le pont de Longdoz jusqu'au pont d'Amersœur, à Liège, et consolidation de la partie à conserver de ce mur de quai. (Loi du 5 août 1862)	230,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870	24,493 26
	205,506 74
Amélioration et complément de l'armement de la garde civique	
{ Loi du 8 août 1862	160,040 »
{ — 8 septembre 1870	500,000 »
{ — 21 mai 1872	43,353 02
	703,393 02
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de	
{ 1866	26 04
{ 1874	383 05
	409 09
	702,983 93
Remboursement à la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, d'avances faites depuis 1850 jusqu'au 31 décembre 1852, pour le paiement des pensions accordées par le Gouvernement des Pays-Bas aux veuves et orphelins des officiers belges décédés à l'armée des Indes (Loi du 9 août 1862).	180,766 15
Subside en compensation des dommages qu'elle a éprouvés par suite de la liquidation avec la caisse des Pays-Bas (Loi du 29 mars 1873.)	500,000 »
	480,766 15
Subside pour la souscription d'actions de la société concessionnaire d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée. (Loi du 14 août 1862, art. 2.)	
Exécution de divers travaux d'amélioration et d'ornementation à la	
{ Loi du 1 ^{er} juin 1863	120,000 »
{ — 21 avril 1864	17,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1866	2 10
	16,997 81
	136,997 81
Prix du rachat du péage de l'Escaut, intérêts et frais y relatifs	
{ Loi du 13 juin 1863	58,400,000 »
{ — 18 mars 1866	22,303 10
	58,422,303 10
	A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1876 inclusivement.

1875 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	1876.	RESTANTS disponibles transférés à 1877.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
1 022,201,051 57	45,804,305 04	55,118,154 55	55,215,901 00	80,172,167 65	1,227,571,671 07	
205,508 74	"	"	"	"	205,508 74	
702,083 03	"	"	"	"	702,083 03	
480,766 15	"	"	"	"	480,766 15	
2,600,000 "	"	"	"	200,000 "	2,800,000 "	
156,907 81	"	"	"	"	156,907 81	
58,422,303 10	"	"	"	"	58,422,303 10	
1,064,740,690 50	45,864,305 04	55,118,154 55	55,215,901 00	80,372,167 65	1,270,320,518 80	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		REPORT. fr.
Exécution de travaux d'amélioration que réclame la navigation de la Zuidlede. (Loi du 14 septembre 1864).		40,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868.		1,145 56
		38,854 64
Exécution des travaux stipulés dans le traité conclu entre la Belgique et les Pays-Bas, le 12 mai 1865, pour régler le régime des prises d'eau à la Meuse.	Loi du 14 septembre 1864.	1,200,000 »
	— 8 juillet 1865	600,000 »
	— 16 août 1875	400,000 »
		2,200,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1875		» 01
		2,199,999 99
Acquisition d'un immeuble destiné à l'installation d'une partie des bureaux de l'administration centrale des chemins de fer, postes et télégraphes. (Loi du 14 septembre 1864.)		210,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868.		» 17
		209,999 83
Avances des sommes nécessaires pour couvrir les frais du premier établissement de la caisse d'épargne.	Loi du 16 mars 1865.	50,000 »
	— 26 mars 1866.	75,000 »
	— 28 décembre 1867.	75,000 »
		200,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871		55,000 »
		145,000 »
Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean. (Loi du 8 juillet 1865).		
Part de l'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne	Loi du 8 juillet 1865	5,000,000 »
	— 4 juin 1866	5,000,000 »
		6,000,000 »
Agrandissement du bassin d'échouage des bateaux pêcheurs, à Ostende	Loi du 8 juillet 1865	550,000 »
	— 5 juin 1868	480,000 »
	— 3 juin 1870	500,000 »
		1,530,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1875.		6,990 91
		1,523,009 09
		A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1876 inclusivement.

1875 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1873.	1876.	RESTANTS disponibles transférés à 1877.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
1,064,740,699 30	45,864,505 04	55,118,154 33	55,215,991 00	80,572,167 05	1,270,320,518 80	
58,854 04	"	"	"	"	58,854 04	
1,929,705 19	"	34,457 06	55,450 38	182,406 76	2,199,909 99	
200,000 85	"	"	"	"	200,999 85	
145,000 "	"	"	"	"	145,000 "	
345,946 65	85,605 54	"	"	20,447 85	450,000 "	
4,855,555 54	500,000 "	555,555 55	"	555,555 55	6,000,000 "	
1,323,009 09	"	"	"	"	1,323,009 09	
1,075,575,548 02	46,440,011 48	55,483,945 32	35,260,421 08	80,908,555 55	1,280,087,182 35	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		Report. fr.
Éclairage de l'Escaut.	Loi du 8 juillet 1865	500,000 »
	— 29 mai 1868.	250,000 »
	— 14 août 1875	150,000 »
		860,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de	1871. 350 02	1,694 78
	1875. 1,364 70	
		858,505 22
Construction d'un manège (Loi du 8 juillet 1865)		200,000 »
A DÉDUIRE . Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870.		» 62
		199,909 58
Acquisition de l'ancien hôtel de la Tour et Taxis. — Construction du Conservatoire royal de musique de Bruxelles	Loi du 12 juillet 1865	165,500 »
	— 27 juillet 1871	200,000 »
	— 16 août 1875	350,000 »
	— 9 juillet 1875.	450,000 »
	— 27 mai 1876.	500,000 »
		1,465,500 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de	1868. 2,857 50	2,858 75
	1875. 1 45	
		1,160,661 27
Acquisition et appropriation d'immeubles destinés notamment au service de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises, à Mons et à Namur.	Loi du 12 juillet 1865	80,000 »
	— 8 juin 1867.	75,000 »
	— 9 juillet 1875	116,000 »
		271,000 »
A DÉDUIRE . Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868.		161 »
		270,839 »
		A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1876 inclusivement.

1873 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	1876.	RESTANTS disponibles transférés à 1877.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
1,075,575,548 02	46,440,011 48	55,485,045 52	55,260,421 08	80,908,355 55	1,280,687,182 55	
728,505 22	20,097 44	98,289 47	2,897 02	1,816 07	858,505 22	
199,090 58	"	"	"	"	199,990 58	
480,474 39	217,000 07	440,156 92	281,547 63	41,081 66	1,460,661 27	
154,859 "	"	102,638 45	11,857 44	1,504 15	270,839 "	
1,075,157,166 01	46,694,500 50	56,127,050 14	55,565,524 07	80,952,757 41	1,285,476,987 22	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'Exposition universelle de Paris en 1867. (Loi du 6 mars 1866).		
Érection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold I ^{er}	{ Loi du 29 mai 1866	1,000,000 »
	{ — 27 mai 1876	1,000,000 »
		2,000,000 »
Frais des funérailles de S. M. Léopold I ^{er} , ainsi que quelques dépenses relatives à l'inauguration de S. M. Léopold II. (Loi du 29 mai 1866)		275,755 56
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1869.		5,501 24
		270,252 12
Dépenses relatives au legs fait à l'État des œuvres artistiques de feu Wiertz. (Loi du 29 mai 1866).		
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1872.		9 21
		84,990 79
Frais du recensement général effectué au 31 décembre 1866.		
Id. id. id. 1876.	{ Loi du 29 mai 1866	555,000 »
	{ — 29 juin 1869	155,000 »
	{ — 24 mai 1876	125,000 »
		835,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de { 1871. 11 29		4,650 89
{ 1875. 4,659 60		
		830,349 11
Reconstruction du pont en charpente établi à Walhem, sur la Nèthe, pour le passage de la route de 1 ^{re} classe de Bruxelles à Anvers. (Loi du 30 mai 1866)		
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871.		45,182 08
		156,817 92
Reconstruction du pont de Dinant sur la Meuse et construction de nouveaux ponts sur le même fleuve		
{	Loi du 30 mai 1866	200,000 »
	— 5 juin 1868	500,000 »
	— 12 juin 1869	500,000 »
		1,200,000 »
A REPORTER. fr.		

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1876 inclusivement.

1873 ET ANNÉES antérieures	1874.	1875.	1876.	RESTANTS disponibles transférés à 1877.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
1,075,157,166 01	46,694,509 59	56,127,050 14	55,505,524 07	89,952,757 41	1,285,476,987 22	
600,000 "	"	"	"	"	600,000 "	
991,710 07	"	62 75	1,247 85	1,006,979 55	2,000,000 "	
270,252 12	"	"	"	"	270,252 12	
84,990 79	"	"	"	"	84,990 79	
642,415 57	571 65	"	7,106 20	180,457 71	850,549 11	
156,817 92	"	"	"	"	156,817 92	
1,200,000 "	"	"	"	"	1,200,000 "	
1,070,085,550 48	46,604,881 22	56,127,092 80	55,575,878 12	91,140,191 45	1,288,010,597 16	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		Report. fr.
Part de l'État dans les frais d'érection, par la ville de Bruxelles, d'une salle d'exposition des beaux-arts et de fêtes et cérémonies publiques.	Loi du 4 juin 1866	1,000,000 »
	— 27 mai 1876	500,000 »
		1,500,000 »
Frais des expériences de raffinage de sucre effectuées à Cologne, en exécution de l'article 2 de la convention signée à Paris, le 4 juillet 1866 (Loi du 28 décembre 1866.)		185,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1867		812 75
		182,187 25
Fabrication de nouvelles monnaies divisionnaires d'argent et retrait des anciennes (Loi du 7 mars 1867.)		500,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870		» 96
		400,000 04
Acquisition d'un immeuble destiné au logement et aux bureaux du directeur des contributions à Namur (Loi du 9 mars 1867.)		120,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871		6,971 06
		113,028 04
Construction de bâtiments militaires destinés à remplacer la caserne du pont Maghin, à Liège. (Loi du 28 décembre 1867.)		
Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 60 millions de francs autorisé par la loi du 10 juin 1867.		
Transaction conclue avec les ayants droit du sieur Ronserez, à l'occasion de l'entreprise du déplacement de la digue du polder de Ruypenbroek (Loi du 8 juillet 1867.)		510,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1867		5 16
		500,004 84
Construction d'un hôpital militaire à Bruges, appropriation des bâtiments destinés à celui de Termonde et amélioration de divers établissements hospitaliers. (Loi du 27 mai 1868.)		
Travaux de démolition et de nivellement pour la mise en valeur de terrains militaires dépendant de places fortes	Loi du 50 mai 1868	500,000 »
	— 5 octobre 1870	200,000 »
	— 14 août 1875.	110,000 »
	— 1 ^{er} juin 1874	1,485,000 »
	— 2 juillet 1875	800,000 »
		3,095,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé de la comptabilité de 1876.		25,416 22
		5,069,585 78
		REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1876 inclusivement.

1875 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	1876.	RESTANTS disponibles transférés à 1877.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
1,079,085,350 48	40,694,881 92	56,127,092 89	35,575,878 12	91,140,194 45	1,288,619,507 16	
"	1,558 58	545,100 99	699,520 89	455,040 74	1,500,000 "	
182,187 25	"	"	"	"	182,187 25	
499,999 04	"	"	"	"	499,999 04	
115,028 04	"	"	"	"	115,028 04	
92,000 "	"	"	"	"	92,000 "	
120,000 "	"	"	"	"	120,000 "	
509,994 84	"	"	"	"	509,994 84	
507,000 "	"	"	"	"	507,000 "	
784,583 78	451,826 80	617,571 71	324,287 59	911,515 90	3,060,583 73	
1,081,492,143 45	47,128,046 40	37,080,855 59	56,597,686 60	92,505,458 09	1,294,815,100 11	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES	
	REPORT.fr.
Construction à Ostende, sur le nouveau quai des bateaux à vapeur, d'un bâtiment destiné au service de la douane et du chemin de fer. (Loi du 5 juin 1868.)	
Frais résultant du remboursement des titres de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. % ₀ , et de la modification du régime de l'amortissement des dettes à 4 1/2 p. % ₀ . (Loi du 12 juin 1869.)	55,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1875.	7,000 »
	28,000 »
Frais relatifs aux obsèques du Duc de Brabant. (Loi du 14 juin 1869.)	69,495 74
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1869.)	1,205 51
	68,292 45
Achats d'immeubles : a. à Bruges et à Arlon pour le service des directions provinciales des contributions directes, etc.; b. à Bruxelles pour l'agrandissement du Ministère de la Guerre. (Loi du 12 juin 1869.)	470,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871	1 76
	469,998 24
Agrandissement des locaux du Palais de la Nation et des Ministères. — Travaux de construction et de restauration aux bâtiments précités	
	Loi du 12 juin 1869 85,000 »
	— 5 juin 1870 550,000 »
	— 27 juillet 1871 500,000 »
	— 24 mai 1872 250,000 »
	— 16 août 1875 500,000 »
	— 9 juillet 1875 500,000 »
	— 27 mai 1876 1,000,000 »
	5,585,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de	1870. » 75
	1875. » 01
	2,582,999 24
Transfert du Ministère des Travaux publics, rues Ducale, de Louvain et de l'Orangerie. (Loi du 16 août 1873.)	
	A REPORTER.fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1876 inclusivement.

1875 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1873.	1876.	RESTANTS disponibles transférés à 1877.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
1,081,402,145 45	47,128,046 40	57,089,855 59	56,597,086 60	92,505,458 00	1,204,815,100 11	
150,000 "	"	"	"	"	150,000 "	
28,000 "	"	"	"	"	28,000 "	
68,202 45	"	"	"	"	68,202 45	
469,998 24	"	"	"	"	469,998 24	
1,570,786 57	405,055 25	558,801 64	876,959 62	505,418 16	5,582,999 24	
998,462 37	1,000 "	280 "	252 "	55 65	1,000,000 "	
1,084,577,675 04	47,632,079 65	57,428,937 23	57,474,878 22	92,808,911 88	1,209,912,480 02	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		SUITE DES DÉPENSES	
		REPORT.	.fr.
Appropriation des locaux du Jardin Botanique pour l'exposition des beaux-arts en 1869	{	Loi du 12 juin 1869	55,000 »
		— 5 juin 1870	40,000 »
			104,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870			1,667 74
			102,352 26
Construction et ameublement des Musées de Bruxelles	{	Loi du 12 juin 1869	125,000 »
		— 5 juin 1870	125,000 »
		— 20 juillet 1871	120,000 »
		— 27 —	125,000 »
		— — —	30,000 »
		— 24 mai 1872	190,000 »
		— 26 mars 1875	120,764 »
			835,764 »
A DÉDUIRE . Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de	{	1871	110 55
		1875	» 16
		1875	5 57
			114 06
			835,640 04
Raccordement du nouveau pont-barrage établi sur le canal de Bruges à Ostende avec le bassin du commerce à Ostende. Construction de maisons pour les agents préposés au service de l'écluse de ce bassin. Construction de deux embarcadères au nouveau quai des bateaux à vapeur, à Ostende. Construction d'un bassin et de chantiers à l'usage du service de la marine	{	Loi du 12 juin 1869	80,000 »
		— 27 juillet 1870	20,254 90
		— 26 mai 1872	475,000 »
		— — —	175,000 »
		— 16 août 1875	115,000 »
		— 1 ^{er} juin 1874	50,000 »
		— 9 juillet 1875	347,600 »
— 27 mai 1876	400,000 »		
			1,662,854 90
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1876			304 69
			1,662,550 21
		A REPORTER.	.fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1876 inclusivement.

1873 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	1876.	RESTANTS disponibles transférés à 1877.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
1,084,577,073 04	47,552,079 65	57,428,057 25	57,474,878 22	02,808,011 88	1,209,012,480 02	
102,552 26	102,552 26	
570,143 57	65,025 85	157,081 50	55,799 22	855,049 04	
100,093 81	260,580 91	518,218 57	65,807 76	718,049 56	1,662,550 21	
1,085,550,242 48	47,855,486 41	58,104,837 10	57,576,485 20	93,616,961 24	1,502,515,012 45	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES	
	REPORT. fr.
Travaux à la Trouille, à Mons. (Loi du 12 juin 1869.)	
Organisation de quatre nouvelles écoles normales de l'État. (Loi du 12 juin 1869.)	500,000 »
Construction et ameublement des écoles normales de Liège et de Mons. (Loi du 16 août 1873.)	975,000 »
— — — — — (Loi du 27 mai 1876.)	505,500 »
— d'une école normale, à Bruges. (Loi du 9 juillet 1875.)	200,000 »
	2,178,500 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1875.	2 17
	2,178,497 85
Solde dû au conseil de fabrique de l'église cathédrale de Gand pour l'acquisition de deux volets peints par Jean Van Eyck. (Loi du 29 juin 1869.)	
Remboursement du capital restant de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. % (Loi du 12 juin 1869.)	
Rachat des embranchements du canal de Charleroi (Loi du 30 juin 1869.)	
Acquisition et appropriation d'un dépôt de mendicité agricole. (Loi du 28 mars 1870.)	
Transformation en pièces de 5 francs de l'excédant de l'argent fin provenant de la refonte d'une partie de nos anciennes monnaies divisionnaires retirées de la circulation. (Loi du 15 mai 1870.)	17,249 65
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870	» 15
	17,249 48
Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes	
Loi du 5 juin 1870	300,000 »
— 27 juillet 1871	500,000 »
— 24 mai 1872	250,000 »
— 16 août 1875	600,000 »
— 9 juillet 1875	1,200,000 »
— 27 mai 1876	1,000,000 »
	5,850,000 »
Travaux d'appropriation d'un des bâtiments pour l'installation des collections entomologiques et achèvement de la salle de lecture à la Bibliothèque royale.	
Loi du 5 juin 1870	60,000 »
— 27 juillet 1871	20,000 »
	80,000 »
A DÉDUIRE Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de	
1871. 2 64	4 50
1875. 1 86	
	88,005 50
A REPORTER.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1876 inclusivement.

1875 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	1876.	RESTANTS disponibles transférés à 1877.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
1,085,559,242 48	47,855,486 41	38,104,857 10	37,576,485 20	95,616,961 24	1,302,513,012 45	
180,260 56	"	"	134,599 48	55,140 16	350,000 "	
055,905 23	284,081 35	470,955 71	184,750 69	584,810 85	2,178,497 85	
50,000 "	"	"	5,000 "	5,000 "	40,000 "	
7,260,000 "	"	"	"	"	7,260,000 "	
2,450,000 "	"	"	"	"	2,450,000 "	
709,281 56	48,806 35	59,797 65	2,024 68	89 96	800,000 "	
17,249 48	"	"	"	"	17,249 48	
1,557,892 10	279,949 09	856,752 90	595,528 08	759,877 85	5,850,000 "	
88,905 50	"	"	"	"	88,905 50	
1,008,115,824 51	48,468,325 20	50,472,541 56	58,498,577 15	95,601,889 04	1,510,556,755 24	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.
Construction de bâtiments pour le service de la douane à Nieupoort et à Beveren. (Loi du 3 juin 1870.)	52,000 »
A DÉDUIRE: Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1874.	» 05
	51,999 85
Reconstruction du pont de Tamines sur la Sambre. (Loi du 3 juin 1870.)	
Amélioration du régime du canal de Gand à Terneuzen au point de vue de la navigation maritime.	{
Loi du 3 juin 1870	5,000,000 »
— 16 août 1875.	5,000,000 »
— 27 mai 1876.	1,000,000 »
	9,000,000 »
Frais de premier établissement de la caisse de la milice ainsi que de la caisse de remplacement. (Loi du 3 juin 1870.)	
Dépenses résultant de la participation des artistes, industriels et horticulteurs à l'Exposition universelle de Londres en 1871. (Loi du 8 juin 1870.)	
Acquisition et travaux d'appropriation du Jardin Botanique de Bruxelles	{
Loi du 7 juin 1870.	1,000,000 »
— 24 mai 1872.	75,000 »
	1,075,000 »
A DÉDUIRE: Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1875.	77 80
	1,074,922 20
Construction d'un nouvel hôtel des Monnaies à Saint-Gilles	{
Loi du 20 février 1871	725,000 »
— 27 juillet 1871	500,000 »
— 20 décembre 1872	57,212 82
— 9 juillet 1875	500,000 »
— 27 mai 1876.	1,000,000 »
	2,782,212 82
Régularisation du déficit du Trésor provenant du vol des titres de la dette à 4 et à 3 p. % commis dans les archives de la Cour des comptes	306,800 »
A DÉDUIRE: Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871.	442 45
	306,357 85
	A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1876 inclusivement.

1875 ET ANNÉES antérieures	1874.	1873.	1876.	RESTANTS disponibles transférés à 1877.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
1,098,115,824 51	48,468,525 20	50,472,541 50	58,498,577 15	95,001,889 04	1,519,550,755 24	
50,702 55	1,207 *	*	*	*	51,999 55	
44,106 41	95,895 59	"	*	*	140,000 *	
1,627,496 71	1,877,955 22	2,289,226 18	1,418,542 55	1,786,079 54	9,000,000 *	
21,500 "	15,500 *	5,000 "	10,000 "	*	50,000 *	
60,000 "	50,000 *	10,000 "	*	*	100,000 *	
1,064,065 75	9,100 04	1,657 45	*	*	1,074,022 20	
1,108,965 16	46,719 64	524,197 69	940,045 70	555,288 54	2,782,212 82	
506,557 55	"	*	*	*	506,557 55	
1,102,570,016 42	50,542,887 69	42,102,422 66	40,875,765 47	97,142,156 92	1,555,042,247 16	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		SUITE DES DÉPENSES	
		Report.	fr.
Frais résultant de la révision des pensions militaires. (Loi du 28 juillet 1871).		10,000	»
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1872.		8 16	
		9,991 84	
Tables générales des registres des paroisses avant 1792	{ Loi du 27 juillet 1871	61,224 62	
	{ — 5 juillet 1875	50,000	»
		111,224 62	
Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 50 millions de francs de 1871. (Loi du 27 juillet 1871).		100,000	»
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1875.		2,000	»
		98,000	»
Minimum de produit postal à assurer aux entrepreneurs d'une ligne de paquebots poste entre Anvers et New-York. (Loi du 27 juillet 1871).			
Travaux d'appropriation, de construction et d'ameublement qu'exige le transfert de l'Académie militaire dans les bâtiments et terrains dépendant de l'ancien dépôt de mendicité de la Cambre. (Loi du 25 mars 1872).		450,000	»
Frais d'instance et de contrat pour l'acquisition de ce dépôt. (Loi du 14 août 1873).		290,000	»
		740,000	»
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1874		4,051 75	
		735,948 25	
Construction d'une grande meunerie militaire à Anvers et établissement dans toutes les boulangeries militaires du royaume de fours aérothermes et de pétrins mécaniques. (Loi du 21 mai 1872).			
Dépenses résultant de la participation des artistes et des producteurs belges à l'Exposition de Vienne en 1875.	{ Loi du 21 mai 1872	225,000	»
	{ — 2 avril 1875.	125,000	»
		350,000	»
Liquidation de la part de la Belgique dans la dépense d'exécution des travaux d'endiguement du Zwyn	{ Loi du 21 mai 1872	220,000	»
	{ — 9 juillet 1875	50,000	»
		270,000	»
		A REPORTER.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1876 inclusivement.

1873 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	1876.	RESTANTS disponibles transférés à 1877.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
1,102,579,016 42	50,542,887 09	42,102,422 06	40,875,765 47	97,142,156 92	1,555,042,247 16	
9,991 84	"	"	"	"	9,991 84	
45,495 06	17,707 28	57,895 52	12,009 62	29 14	111,224 62	
07,639 55	560 05	"	"	"	98,000 "	
"	"	"	"	500,000 "	500,000 "	
651,042 05	74,167 06	50,159 16	"	"	755,568 25	
90,616 11	241,178 74	227,495 39	82,655 47	88,076 29	750,000 "	
165,000 "	175,000 "	9,569 65	650 37	"	350,000 "	
203,995 46	16,006 54	48,918 16	"	1,081 84	270,000 "	
1,105,620,794 27	51,067,507 06	42,456,256 52	40,971,128 95	97,751,544 19	1,555,846,851 87	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		REPORT.fr.
Construction d'un hôtel pour la direction provinciale des contributions directes à Gand. Acquisition des terrains et exécution des travaux	Loi du 24 mai 1872	60,000 »
	— 16 août 1875	100,000 »
		220,000 »
École de médecine vétérinaire de l'État	Reconstruction de la maison d'habitation du régisseur. (Loi du 24 mai 1872.) . .	50,000 »
	Mise en valeur des terrains. (Loi du 1 ^{er} juin 1874.)	495,000 »
		525,000 »
Subside à la province de la Flandre orientale pour la construction d'un pont sur le canal de Langelede et l'exécution de travaux d'amélioration projetés au même canal. (Loi du 24 mai 1872.)		17,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1874		2,089 09
		14,910 91
Honoraires et débours dus à l'avocat qui a occupé pour l'État dans le procès intenté en 1841 au sieur de Zouter, du chef de contravention aux lois sur les servitudes militaires. (Loi du 20 décembre 1872.)		
Remboursement du solde de l'emprunt à 5 p. % (Loi du 18 décembre 1872.)		
Frais de révision de la pharmacopée officielle. {	Loi du 10 mars 1873	8,000 »
	Loi du 28 décembre 1875	5,000 »
		13,000 »
Frais d'émission et de confection des titres de l'emprunt de 240 millions de francs à 5 p. % (Loi du 29 avril 1873.)		
Remboursement de la rente de 400,000 florins inscrite au profit du Gouvernement des Pays-Bas en vertu de l'article 65, n° 1, du traité du 5 novembre 1842 et frais accessoires de cette opération. (Loi du 19 juin 1873.)		18,750,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1874.		20,951 25
		18,729,048 75
Établissement d'un champ de manœuvres à Anvers. (Loi du 22 juin 1873.)		
Amélioration des voies d'écoulement des eaux dans l'arrondissement d'Eccloo. (Loi du 16 août 1873.)		
— du système d'égouts de la ville de Tournai. (Loi du 16 août 1873.)		
Travaux d'assainissement des polders du pays du Waes. (Loi du 16 août 1873.)		
Acquisition, appropriation et ameublement de l'orphelinat des <i>Kulders</i> à Gand. (Loi du 14 mars 1874.)		
Subside à la ville de Spa pour travaux d'embellissement. (Loi du 21 avril 1874.)		
Construction d'écuries dans la caserne Léopold à Mons. (Loi du 1 ^{er} juin 1874.)		
		A REPORTER.fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1876 inclusivement.

1875 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1873.	1876.	RESTANTS disponibles transférés à 1877.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
1,105,020,794 27	51,067,507 96	42,450,256 52	40,971,128 95	97,751,544 19	1,555,840,851 87	
60,050 40	71,061 71	58,885 "	10,521 "	58,605 85	220,000 "	
27,050 12	47,500 "	590,515 54	15,165 66	46,988 88	525,000 "	
14,910 91	"	"	"	"	14,910 91	
10,000 "	"	"	"	"	10,000 "	
5,655,000 "	"	"	"	"	5,655,000 "	
4,595 "	2,500 "	907 "	5,000 "	2,000 "	15,000 "	
* 99,544 54	82,490 01	15,742 60	40,855 62	61,569 45	500,000 "	
9,550,785 "	9,578,205 75	"	"	"	18,729,048 75	
570,976 50	20,025 50	"	"	"	40,000 "	
"	65,075 "	40,000 "	14,812 24	60,112 76	180,000 "	
"	"	"	285 75	199,714 25	200,000 "	
"	"	"	"	100,000 "	100,000 "	
"	111,505 51	15,001 11	4,099 95	2,956 74	155,555 20	
"	890,000 "	"	"	"	890,000 "	
"	88,550 55	"	"	"	88,550 55	
1,110,200,064 60	61,824,985 97	42,957,105 57	41,057,657 15	98,245,270 08	1,565,285,681 55	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.
Construction de magasins pour l'artillerie et le génie. (Loi du 1 ^{er} juin 1874.)	
Pertes occasionnées au 4 ^e régiment de ligne par suite d'incendie. (Loi du 21 décembre 1874.)	
Barrage de la Gileppe	{ Loi du 1 ^{er} juin 1874 1,700,000 » — 27 mai 1876 260,000 »
	1,960,000 »
Frais de confection et d'émission des titres de la dette à 2 1/2 p. o/o. (Loi du 19 décembre 1874.)	
Dépenses d'ameublement, etc., pour la collection de M. Demeester de Ravenstein. (Loi du 21 décembre 1874.)	
Installation provisoire du service des postes dans l'ancien temple des Augustins. (Loi du 19 février 1875.)	50,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1875	» 04
	40,999 96
Hôtel central des postes : prix stipulé au profit de la ville de Bruxelles par la convention du 10 juin 1874	
Acquisition d'immeubles destinés à l'établissement d'une boulangerie militaire à Bruxelles. (Loi du 19 février 1875.)	60,500 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1876	495 87
	60,004 13
Établissement d'un réseau télégraphique reliant le parquet du tribunal de 1 ^{re} instance à Bruxelles avec les commissariats de police de la ville et des communes suburbaines. (Loi du 21 mars 1875.)	
Amélioration des casernes de l'État et de leur mobilier; construction et ameublement de nouvelles casernes.	{ Loi du 24 mars 1875. 2,000,000 » — 27 mai 1876 3,000,000 »
	5,000,000 »
Frais de confection et d'émission de nouvelles feuilles de coupons afférentes aux obligations au porteur des trois premières séries de la dette à 4 1/2 p. o/o. (Loi du 2 juillet 1875.)	
Participation des artistes et des producteurs belges à l'Exposition universelle de Philadelphie en 1876	{ Loi du 5 juillet 1875. 200,000 » — 24 mai 1876 50,000 »
	250,000 »
Exposition triennale des beaux-arts : construction d'un local provisoire.	{ Loi du 9 juillet 1875 120,000 » — 20 mai 1876 28,000 »
	148,000 »
	A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1876 inclusivement.

1873 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	1876.	RESTANTS disponibles transférés à 1877.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
1,110,200,664 60	61,824,985 97	42,057,105 57	41,057,657 15	98,245,270 08	1,565,285,681 35	
"	"	135,878 74	47,087 01	1,765 85	135,050 50	
"	"	267,003 27	41,810 97	2,478 55	512,201 77	
"	550,144 96	1,028,178 46	266,796 88	154,879 70	1,060,000 "	
"	"	44,182 "	1,011 92	14,806 08	60,000 "	
"	"	18,596 67	6,488 76	14,014 57	40,000 "	
"	"	40,000 96	"	"	40,000 96	
"	"	"	"	10,000 "	10,000 "	
"	"	66,004 13	"	"	66,004 13	
"	"	5,635 "	14,778 65	6,588 55	25,000 "	
"	"	486,707 57	1,429,891 09	5,085,401 34	5,000,000 "	
"	"	10,000 "	10,000 "	"	20,000 "	
"	"	"	60,000 "	190,000 "	250,000 "	
"	"	100,240 62	55,865 06	2,887 52	148,000 "	
1,110,200,664 60	62,555,128 05	45,177,528 09	42,072,295 57	101,704,980 82	1,571,410,607 71	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT, fr.
Achat de la ferme de Groenendael. (Loi du 16 décembre 1875.)	212,757 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1876.	240 62
	212,510 38
Acquisition de deux maisons rue de Louvain à Bruxelles. (Loi du 18 décembre 1875.)	232,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1876	302 75
	231,697 27
Indemnité destinée à couvrir les pertes d'habillement, d'armement et de mobilier occasionnées par l'incendie qui a détruit le 28 juillet 1875 une partie des magasins des 5 ^e et 6 ^e régiments d'artillerie et du bataillon d'administration. (Loi du 27 mars 1876.)	
Acquisition de la bibliothèque musicale de M de Climes. (Loi du 24 mai 1876)	
Construction d'un bâtiment pour le service du <i>Moniteur belge</i> . (Loi du 27 mai 1876)	
Frais de confection et d'émission des titres à 4 p. ^o / _o , ainsi que de ceux qui peuvent éventuellement être créés en exécution de la loi du 9 juillet 1875. (Loi du 27 mai 1876.)	
	TOTAL, fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1876 inclusivement.

1873 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	1876.	RESTANTS disponibles transférés à 1877.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
1,110,200,664 60	62,555,128 05	45,177,528 99	42,972,295 57	101,704,089 82	1,571,410,607 71	
•	•	•	212,510 58	•	212,510 58	
•	•	•	251,697 27	•	251,697 27	
•	•	•	580,764 24	25,002 90	405,857 25	
•	•	•	20,000 •	•	20,000 •	
•	•	•	94,862 66	105,157 54	200,000 •	
•	•	•	6,605 •	75,597 •	80,000 •	
1,110,200,664 60	62,555,128 05	45,177,528 99	45,918,752 92	101,908,617 15	1,572,560,672 50	

(174)

ANNEXE N° 8.

APERÇU GÉNÉRAL

DE

LA DETTE CONSTITUÉE

ET DES ANNUITÉS DUES PAR L'ÉTAT.

APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date du
et à celle du 1^{er} janvier 1877 pour

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
A. — DETTE ORDINAIRE.	
Cession, faite à l'État par la ville de Bruxelles, de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art.	»
Dotation de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo.	»
Dettes dérivant de l'exécution de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842.	2 1/2 p. 0/0.
Dettes résultant de la conversion, autorisée par la loi du 21 mars 1844, de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. 0/0, contracté, en 1831 et 1832, pour les besoins du service ordinaire. (Frais de premier établissement.)	4 1/2 p. 0/0. (Conversion de 1844)
L'emprunt de 84,636,000 francs a produit une somme effective de 88,012,240 francs, qui a été employée de la manière suivante :	
1° fr. 34,656,000 » au rachat du capital de 169,312,000 francs (80,000,000 de florins) de dette à 2 1/2 p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842;	4 1/2 p. 0/0. (Emprunt.)
2° » 5,386,240 » ont été portés en recette au profit du Trésor, dans le compte de l'exercice 1844.	
La dette à 4 1/2 p. 0/0, 5 ^e série, résultant de la conversion décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1832, des emprunts à 5 p. 0/0 de 1840, 1842 et 1848, et de l'émission autorisée par la loi du 14 juin 1833, s'élève à fr. 157,618,300 »	
De ce capital, il faut déduire, comme appartenant à la dette extraordinaire	153,753,272 71
La différence imputée sur la dette ordinaire, soit fr.	23,862,027 29
se compose :	
1° de fr. 8,862,003 29 restant de la somme de 9,000,000 de francs, allouée par la loi du 15 avril 1848 (Monit. n° 109), pour les dépenses extraordinaires du Département de la Guerre jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848, et prélevée sur le capital primitif de 37,515,040 francs des emprunts de 1848, à 5 p. 0/0;	4 1/2 p. 0/0, 5 ^e série. (Conversion de 1833.)
2° de » 15,000,000 » capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 14 juin 1833, pour le produit venir en déduction de la dette flottante, et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays;	
3° de » 24 » dont l'émission a été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 5 ^e série.	
TOTAL ÉGAL. fr. 23,862,027 29	
La dette à 4 1/2 p. 0/0, 4 ^e série, se compose :	
1° d'un capital de fr. 24,582,000 » provenant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1836. (Dette extraordinaire);	
2° de l'emprunt de » 43,000,000 » autorisé par la loi du 8 septembre 1839 et négocié aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 12 janvier 1860.	
ENSEMBLE. fr. 69,582,000 »	4 1/2 p. 0/0, 4 ^e série.
Le capital de l'emprunt de 43,000,000 de francs, réalisé au pair, a été affecté, jusqu'à concurrence de 25,700,000 francs, aux travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et à la continuation des travaux de défense du pays, ainsi qu'à des frais de construction et d'agrandissement de bâtiments civils, à des travaux hygiéniques, etc.	
Le restant, soit 21,300,000 francs, figure à la dette extraordinaire.	
Rentes 3 p. 0/0 à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1873.)	»
TOTAL DE LA DETTE ORDINAIRE fr.

1^{er} novembre 1876 pour les dettes à 5, à 4 et à 4 1/2 p. %,
la dette à 2 1/2 p. % et les annuités.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.						
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM ^{nt} .	ANNUELS.							
"	"	"	300,000	"	"							
"	"	"	80,598	14	"							
589,271,631	74	169,312,000	"	219,959,631	74	5,498,990	78	"	(1) 14,000	"		
84,341,632	"	35,416,999	48	48,924,632	52	(2) 2,203,385	06	(2) 215,065	01	7,060	50	(1) Y compris une somme de 10,000 fr. allouée comme crédit extraordinaire pour couvrir éventuellement les frais de confection d'obligations au porteur.
84,636,000	"	17,175,000	"	67,483,000	"	(2) 3,037,882	50	(2) 337,542	50	8,000	"	(2) Le montant des intérêts et de la dotation d'amortissement des quatre premières séries de la dette à 4 1/2 p. % est établi sur le capital restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, conformément à l'art. 2 de la loi du 12 juin 1869 (Moniteur n° 164).
93,862,027	29	2,472,326	29	21,389,701	"	(2) 865,708	54	(2) 107,078	70	1,968	12	
23,700,000	"	1,054,808	"	22,645,192	"	(2) 1,019,792	04	(2) 115,510	25	2,301	10	
1,400,654	95	"	"	1,400,654	95	42,287	74	"	"	"	"	
607,240,925	98	225,429,155	77	581,811,792	21	15,148,814	60	802,996	44	53,428	72	

Suite de l'APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date
et à celle du 1^{er} janvier 1877 pour

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
B. — DETTE EXTRAORDINAIRE CRÉÉE POUR CONSTRUCTION DE CHEMINS DE FER, ROUTES, CANAUX, ETC.	
La seconde partie de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 1 ^{re} série, de 1844, provient :	
1 ^o De la conversion du capital non amorti de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c ^s , créé en 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers, montant à fr. 1,580,200 »	4 1/2 p. 0/0. (Conversion de 1844.)
2 ^o De l'émission d'un capital nominal de fr. 9,721,000 » qui a été effectuée pour la conversion de 10,000,000 de francs de la dette flottante.	
La seconde partie de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série, s'élevant à fr. 153,753,272 71 c ^s , créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour matériel de locomotion, pour parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, etc., provient :	
A. Du capital restant de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. 0/0 (de 1840), dont la conversion a été autorisée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852, soit fr. 79,107,128 »	4 1/2 p. 0/0, 5 ^e série. (Conversion de 1853.)
B. Du capital restant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c ^s , à 5 p. 0/0 (de 1842), converti en vertu de ladite loi, soit fr. 26,569,408 »	
C. Du capital restant (pour la part entrant dans la dette extraordinaire) des emprunts à 5 p. 0/0 de 1848, soumis à la conversion en vertu de la même loi fr. 28,076,736 71	
TOTAL ÉGAL. fr. 153,753,272 71	
La seconde partie de la dette de 69,582,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, 4 ^{me} série, comprend :	
1 ^o Un capital de fr. 24,582,000 » provenant de la conversion, autorisée par la loi du 28 mai 1856, de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. 0/0, contracté en 1832 pour les divers travaux d'utilité publique mentionnés à l'article 8 de la loi du 20 décembre 1851;	4 1/2 p. 0/0, 4 ^e série.
2 ^o — de » 21,500,000 » prélevé sur l'emprunt de 45,000,000 de francs, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, pour des travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, décrétés par cette loi et par celle du 2 juin 1861.	
ENSEMBLE. . fr. 45,682,000 »	
Emprunt au capital nominal de 59,325,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0 (3 ^e série), autorisé par la loi du 28 mai 1863, pour travaux d'utilité publique	4 1/2 p. 0/0, 5 ^e série.
Dette de 77,763,500 francs, à 4 1/2 p. 0/0, 6 ^{me} série, composée :	
1 ^o De l'emprunt au capital nominal de 58,540,000 francs, autorisé par la loi du 10 juin 1867, pour l'exécution de travaux publics décrétés;	4 1/2 p. 0/0, 6 ^e série.
2 ^o De la dette de 2,450,000 francs, émise en vertu de la loi du 30 juin 1869, pour acquitter le prix de rétrocession à l'État des embranchements du canal de Charleroi;	
3 ^o De la dette de 1,000,000 de francs, émise en vertu de la loi du 7 juin 1870, pour payer le prix d'acquisition du Jardin Botanique de Bruxelles;	
4 ^o D'un capital nominal de 45,773,500 francs, émis conformément à la loi du 25 février 1871 pour la reprise d'une partie du matériel des chemins de fer de la Société des Bassins Houillers du Hainaut et le remboursement des avances pour complément d'installations, etc.	
Emprunt d'un capital nominal de 31,000,000 de francs, à 4 p. 0/0, autorisé par la loi du 27 juillet 1871 (<i>Moniteur</i> n° 211), pour l'exécution de travaux publics, et dette de 6,843,500 francs ajoutée à cet emprunt en vertu de la loi du 27 mai 1876 et de l'arrêté royal du 9 septembre suivant (<i>Moniteur</i> , n° 236)	4 p. 0/0.
Emprunt de 283,085,000 francs de capital nominal, à 3 p. 0/0, émis en vertu de la loi du 29 avril 1875, pour divers travaux publics, etc	3 p. 0/0.
TOTAL DE LA DETTE EXTRAORDINAIRE. fr.	

du 1^{er} novembre 1876 pour les dettes à 5, à 4 et à 4 1/2 p. %,
la dette à 2 1/2 p. % et les annuités.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM ^{nt} .	ANNUELS.	
11,101,200 »	4,601,650 50	6,439,549 70	(1) 220,305 14	(1) 32,255 90	930 50	(1) Le montant des intérêts et de la dotation d'amortissement des quatre premières séries de la dette à 4 1/2 p. %, est établi sur le capital restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, conformément à l'art. 2 de la loi du 12 juin 1869 (Mou- niteur n° 164).
433,753,272 71	13,858,073 71	419,895,199 »	(1) 5,401,852 16	(1) 600,205 80	11,031 88	
45,682,000 »	2,480,792 »	43,201,208 »	(1) 1,945,600 96	(1) 216,166 77	4,608 90	
59,325,000 »	744,000 »	58,581,000 »	(2) 2,036,145 »	(2) 292,905 »	6,000 »	(2) Conformément à l'arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en vertu de l'art. 2 de la loi du 12 juin 1869, les intérêts et la dotation d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. % 3 ^{me} et 6 ^{me} séries, ne portent plus que sur le capital restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870.
77,762,300 »	185,100 »	77,578,200 »	(2) 3,493,624 50	(2) 388,180 50	7,500 »	
87,843,500 »	948,600 »	86,894,900 »	2,315,740 »	289,217 50	7,000 »	
283,083,000 »	»	283,083,000 »	8,492,520 »	566,170 »	20,000 »	
668,653,272 71	22,878,216 01	645,675,056 70	24,673,715 76	2,385,101 47	87,071 28	

Suite de l'APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date
et à celle du 1^{er} janvier 1877 pour

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
C. — ANNUITÉS PROVENANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT,	
DE CHEMINS DE FER CONCÉDÉS, ETC.	
Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manage (loi du 8 juillet 1858)	»
Quote-part de la Belgique du chef de la reprise, par l'État, de la ligne de Spa à la frontière grand-ducale	»
Annuité due pour le rachat de la ligne de Pepinster à Spa	»
— (calculée à 4 1/2 p. 0/0 sur un capital de 15,600,000 francs), pour prix du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État, en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	»
— à servir jusqu'en 1920 inclusivement pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £) de la Grande Compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1873, approuvée par la loi du 15 mars suivant, <i>Moniteur</i> n° 75)	»
— à servir jusqu'en 1956 inclusivement pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £) de cette compagnie	»
— à servir jusqu'en 1949 inclusivement pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie	»
Annuité de rachat de la concession du chemin de fer de Dendre et Waes	»
TOTAL fr.

RÉCAPITULATION.

A. — DETTE ORDINAIRE

B. — DETTE EXTRAORDINAIRE

C. — ANNUITÉS

TOTAL GÉNÉRAL fr.

du 1^{er} novembre 1876 pour les dettes à 3, à 4 et à 4 1/2 p. 0/0,
la dette à 2 1/2 p. 0/0 et les annuités.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	ANNUELS.	
»	»	»	672,330 »	»	5,000 »	
»	»	»	500,000 »	»		
»	»	»	506,000 »	»		
»	»	»	612,000 »	»		
»	»	»	527,610 »	72,250 »		
»	»	»	2,876,500 »	316,250 »		
»	»	»	271,450 »	45,800 »		
»	»	»	2,400,000 »	»		
»	»	»	8,165,590 »	402,300 »	5,000 »	

607,240,025 98	225,429,153 77	381,811,792 21	15,148,844 60	802,996 44	53,428 72
668,555,272 71	22,878,216 01	645,675,056 70	24,575,715 76	2,385,101 47	57,071 28
»	»	»	8,165,590 »	402,300 »	5,000 »
1,275,794,198 69	a) 248,307,349 78	1,027,486,848 91	48,888,150 36	3,590,397 91	95,500 »

Fr.

49,478,848 27

a) Voir le tableau de développement ci-après (annexe n° 9).

(182)

ANNEXE N^o 9.
**ÉTAT**

indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général.



*ÉTAT indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de
les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date*

EXERCICES.	DETTE CONVERTIE à 4 1/2 p. 0/0, de 1844. (fr. 95,442,832.)		EMPRUNT à 4 1/2 p. 0/0, de 1844. (fr. 81,656,000.)		DETTE CONVERTIE à 4 1/2 p. 0/0, de 1853. (fr. 137,613,300.)		DETTE à 4 1/2 p. 0/0, 4 ^{me} série. (fr. 69,582,000.)	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL. nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL. nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL. nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL. nominal amorti.
1844.	159,556 06	156,152 26	a) "	"	"	"	"	"
1845.	977,908 75	972,469 51	b) 214,540 "	214,195 41	"	"	"	"
1846.	1,045,192 50	1,040,057 40	447,977 50	448,629 03	"	"	"	"
1847.	1,000,435 37	1,135,165 13	469,742 50	487,910 42	"	"	"	"
1848.	1,144,981 56	1,408,488 61	495,517 50	676,912 27	"	"	"	"
1849.	979,575 95	1,097,571 81	424,517 71	488,090 51	"	"	"	"
1850.	1,251,162 70	1,345,565 09	555,925 76	575,990 85	"	"	"	"
1851.	1,291,855 01	1,580,551 80	569,091 26	598,980 65	"	"	"	"
1852.	1,554,247 76	1,575,754 71	587,147 50	597,882 99	"	"	"	"
1855.	1,416,595 08	1,466,406 49	614,192 50	640,585 05	594,058 25	408,889 96	"	"
1854.	1,484,704 98	1,617,025 55	645,957 50	704,550 24	816,494 "	895,590 80	"	"
1855.	1,557,698 58	1,654,068 48	675,752 50	712,243 87	856,904 "	902,429 16	"	"
1856.	1,651,525 06	1,647,516 12	707,857 50	718,210 02	897,516 50	909,621 14	"	"
1857.	1,706,250 06	1,728,982 84	740,507 50	750,516 99	958,894 "	950,709 59	"	"
1858.	1,784,606 51	1,798,905 67	774,617 50	780,460 58	982,026 50	982,822 52	125,282 50	125,505 79
1859.	1,866,810 06	1,881,945 59	810,280 "	822,942 20	1,027,071 50	1,042,711 14	128,950 "	129,855 61
1860.	1,952,757 56	1,984,164 46	847,742 50	859,957 15	1,074,411 50	1,088,050 58	247,547 50	248,851 59
1861.	2,042,445 06	2,029,556 49	886,600 "	878,150 11	1,125,715 50	1,117,289 20	575,085 "	570,686 57
1862.	2,154,897 56	2,127,195 22	926,560 "	918,555 20	1,174,617 50	1,171,795 04	390,587 "	389,451 62
1863.	2,251,445 06	2,215,908 54	968,520 "	959,251 75	1,227,762 50	1,218,548 58	408,227 "	404,512 56
1864.	2,552,555 06	2,522,651 96	1,012,015 "	1,005,154 61	1,283,292 50	1,277,605 60	426,654 50	424,607 57
1865.	2,425,957 56	2,427,707 60	1,054,557 50	1,055,659 01	1,355,985 "	1,354,942 13	445,187 50	445,900 15
1866.	2,548,762 56	2,544,582 90	1,105,975 "	1,106,576 46	1,402,555 50	1,403,802 22	466,270 25	467,054 90
1867.	2,665,906 51	2,658,248 56	1,156,054 57 ^b	1,146,445 10	1,465,920 50	1,455,571 54	487,588 75	485,508 25
1868.	c) 605 99	605 57	c) 80 49	80 15	c) 41 11	40 91	c) 688 98	685 81
1869.	"	"	"	"	"	"	"	"
1870.	e) 96,728 75	100,000 "	e) 25,421 18	25,500 "	e) 165,624 92	172,000 "	e) 47,161 40	49,000 "
1871.	"	"	"	"	"	"	"	"
1872.	"	"	"	"	"	"	"	"
1875.	"	"	"	"	"	"	"	"
1874.	"	"	"	"	"	"	"	"
1875.	"	"	"	"	"	"	"	"
1876.	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX.	59,150,815 86	40,078,649 78	16,685,288 77 ^c	17,175,000 "	16,164,667 28	16,550,400 "	5,545,410 58	5,555,600 "

a) La somme de fr. 282,186 67 ^c, formant la dotation d'amortissement pour le service du 1^{er} mai au 31 décembre 1844, n'a pas été employée à cause du cours trop élevé des titres en circulation. Cette somme a été attribuée au Trésor, conformément à la loi d'emprunt, et portée en recette au compte du Budget de l'exercice 1845.

b) Non compris la somme de 211,640 francs, formant la dotation du 1^{er} semestre 1845 non employée pour le motif exprimé ci-dessus, et portée en recette au compte du Budget de l'exercice 1845.

c) A compte du semestre d'amortissement échu le 1^{er} mai 1868.

d) Id. id. échu le 1^{er} novembre 1869.

e) Id. id. échu le 1^{er} mai 1870.

f) Semestre d'amortissement échu le 1^{er} mai 1876.

g) A compte du semestre d'amortissement échu le 1^{er} novembre 1876.

l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général.

EMPRUNT à 4 1/2 p. 0/0, de 1865. (fr. 59,525,000.)		DETTE à 4 1/2 p. 0/0, 6 ^{me} série. (fr. 77,713,800.)		EMPRUNT à 4 p. 0/0, de 1871. (fr. 51,000,000.)		TOTALS.		Exercices.
SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement	CAPITAL nominal amorti.	
»	»	»	»	»	»	159,556 66	156,152 96	1844
»	»	»	»	»	»	1,192,248 75	1,186,664 92	1845
»	»	»	»	»	»	1,491,170 »	1,494,687 05	1846
»	»	»	»	»	»	1,560,197 87	1,623,075 57	1847
»	»	»	»	»	»	1,640,299 06	2,085,400 88	1848
»	»	»	»	»	»	1,404,095 66	1,585,462 52	1849
»	»	»	»	»	»	1,765,086 46	1,919,555 94	1850
»	»	»	»	»	»	1,851,914 27	1,979,512 45	1851
»	»	»	»	»	»	1,941,595 26	1,975,657 70	1852
»	»	»	»	»	»	2,424,825 85	2,515,679 50	1853
»	»	»	»	»	»	2,945,156 48	3,217,166 59	1854
»	»	»	»	»	»	3,090,555 08	3,240,545 51	1855
»	»	»	»	»	»	3,256,679 06	3,275,156 28	1856
»	»	»	»	»	»	3,585,651 56	3,450,009 42	1857
»	»	»	»	»	»	3,664,622 81	3,685,692 56	1858
»	»	»	»	»	»	3,855,091 56	3,877,454 54	1859
»	»	»	»	»	»	4,122,250 06	4,180,085 56	1860
»	»	»	»	»	»	4,426,445 56	4,595,442 46	1861
»	»	»	»	»	»	4,626,662 06	4,606,975 08	1862
»	»	»	»	»	»	4,855,754 56	4,796,221 05	1865
»	»	»	»	»	»	5,054,297 06	5,029,999 51	1864
»	»	»	»	»	»	5,257,467 56	5,262,298 89	1865
500,022 50	500,956 76	»	»	»	»	5,825,585 81	5,822,755 24	1866
513,628 25	511,622 56	»	»	»	»	6,086,898 18	6,055,595 59	1867
c) 41 06	40 88	»	»	»	»	1,457 65	1,451 50	1868
d) 150,750 57	151,400 »	d) 127,200 07	127,200 »	»	»	257,950 64	258,600 »	1869
»	»	e) 58,059 98	57,900 »	»	»	592,976 25	404,400 »	1870
»	»	»	»	»	»	»	»	1871
»	»	»	»	»	»	»	»	1872
»	»	»	»	257,546 »	258,095 50	257,546 »	258,095 50	1875
»	»	»	»	267,986 »	268,565 14	267,986 »	268,565 14	1874
»	»	»	»	278,826 »	279,117 76	278,826 »	279,117 76	1875
»	»	»	»	f) 145,012 »	142,975 58	145,664 52	145,025 80	1876
»	»	»	»	g) 52 52	52 22	»	»	
744,422 58	744,000 »	185,240 05	185,100 »	948,022 52	948,600 »	77,410,867 24	78,995,549 78	
A ajouter :								
Au capital nominal amorti, le capital de 169,512,000 francs, en dette à 2 1/2 p. 0/0, inscrit au grand-livre de Belgique au profit du Gouvernement des Pays-Bas, et dont le rachat a été effectué au cours de 50 p. 0/0, en vertu du § 8 de l'article 65 du traité du 5 novembre 1842. — Le prix de ce rachat a été prélevé sur le produit de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, créé en vertu de la loi du 22 mars 1844 (<i>Bulletin officiel</i> , n° 44), ci.								169,512,000 »
ENSEMBLE. fr.								248,507,549 78
Capital racheté, remboursé ou annulé sur les emprunts à 5, à 4 et à 3 p. 0/0. (Voir le tableau suivant, annexe n° 10.)								123,006,915 96
TOTAL GÉNÉRAL. fr.								571,404,265 74

(186)

ANNEXE N° 10.

ÉTAT

indiquant : 1° les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. %, qui ont été converties en rente 4 1/2 p. %, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création de ces emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion ;

2° les sommes appliquées à l'amortissement et au remboursement de l'emprunt de 50,000,000 de francs à 4 p. % et de la dette de 58,474,800 francs à 3 p. %, ainsi que les capitaux rachetés, remboursés ou annulés, depuis la date de la création de ces dettes jusqu'à l'époque de leur remboursement.

ÉTAT indiquant, etc.

EXERCICES.	EMPRUNT de fr. 100,800,000, de 1852, à 5 p. %o.		EMPRUNT de fr. 1,481,481 58 c., de 1829, à 5 p. %o.		EMPRUNT de fr. 80,940,000, de 1840, à 5 p. %o.		EMPRUNT de fr. 28,621,718 40 c., de 1842, à 5 p. %o.		EMPRUNT de fr. 57,513,940, de 1848, à 5 p. %o.	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.
	1852.	788,646 60	1,008,517 90	"	"	"	"	"	"	"
1853.	1,095,276 80	1,180,877 08	"	"	"	"	"	"	"	"
1854.	1,158,975 20	1,169,512 96	"	"	"	"	"	"	"	"
1855.	1,190,952 "	1,190,095 03	"	"	"	"	"	"	"	"
1856.	1,250,928 "	1,241,614 01	"	"	"	"	"	"	"	"
1857.	1,297,598 40	1,297,598 40	"	"	"	"	"	"	"	"
1858.	1,546,245 "	1,546,859 88	"	"	"	"	"	"	"	"
1859.	1,447,712 80	1,447,976 08	14,814 81	14,814 81	"	"	"	"	"	"
1840.	1,485,596 "	1,551,962 22	14,814 81	14,814 81	"	"	"	"	"	"
1841.	1,661,927 20	1,656,055 56	17,142 85	16,609 45	"	"	"	"	"	"
1842.	1,662,535 60	1,662,159 92	17,142 85	17,151 92	"	"	"	"	"	"
1845.	1,725,680 90	1,725,680 90	17,980 41	17,980 41	"	"	"	"	"	"
1844.	"	"	20,226 91	20,226 91	"	"	"	"	"	"
1845.	"	"	"	"	47,119 27	46,916 07	"	"	"	"
1846.	"	"	"	"	875,662 20	868,275 46	"	"	"	"
1847.	"	"	"	"	959,191 40	956,221 43	157,622 67	148,754 14	"	"
1848.	"	"	"	"	995,690 60	1,241,610 11	504,248 58	586,579 50	"	"
1849.	"	"	"	"	859,479 60	896,995 18	264,012 72	282,786 45	"	"
1850.	"	"	"	"	1,082,457 20	1,092,588 72	551,248 58	552,074 65	"	"
1851.	"	"	"	"	1,157,521 80	1,154,557 51	546,045 58	546,271 04	"	"
1852.	"	"	"	"	1,554,855 55	5,052,008 96	1,706,969 05	1,705,926 53	576,859 40	575,150 79
1855.	"	"	"	"	650,141 17	621,905 44	194,551 21	192,594 18	201,854 65	200,049 21
1854.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1855.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1856.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1857.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1858.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1859.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1860.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1861.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1862.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1865.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1864.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1865.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1866.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1867.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1868.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1869.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1870.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1871.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1872.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1873.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1874.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1875.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX	16,105,612 50	16,458,568 "	102,151 64	101,587 29	12,200,096 57	12,475,272 58	5,286,475 97	5,595,686 09	578,694 05	575,200 "

a) Y compris la somme de fr. 4,640,400 58 c. tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1841, 1842, 1845, 1844, 1845 et 1852, et employée aux remboursements qui ont été effectués en vertu de la loi du 1^{er} décembre 1852, décrétant la conversion dudit emprunt.

b) Y compris la somme de fr. 1,545,575 69 c. tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1842 à 1847, et qui a été employée de la même manière.

(Voir à la page précédente.)

EMPRUNT de fr. 26,000,000, de 1852, à 5 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 30,000,000, de 1856, à 4 p. 0/0.		EMPRUNT et dette réunis à 5 p. 0/0. (fr. 58,474,800)		TOTAUX.		Exercices.	
SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti ou remboursé.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti, remboursé ou annulé.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti, remboursé ou annulé.		
"	"	"	"	"	"	788,646 60	1,008,517 06	1852	
"	"	"	"	"	"	1,095,276 80	1,180,877 08	1855	
"	"	"	"	"	"	1,158,975 20	1,169,512 96	1854	
"	"	"	"	"	"	1,100,952 "	1,190,695 05	1855	
"	"	"	"	"	"	1,250,928 "	1,241,614 01	1856	
"	"	506,600 "	529,682 12	"	"	1,604,198 40	1,627,280 52	1857	
"	"	525,220 "	541,928 91	"	"	1,669,465 "	1,688,088 79	1858	
"	"	557,780 "	565,454 57	522,592 "	740,421 15	2,522,699 61	2,568,666 41	1859	
"	"	552,430 "	565,282 15	544,667 "	758,547 95	2,595,297 81	2,648,407 15	1840	
"	"	555,940 "	601,185 88	816,507 85	1,156,211 20	5,051,517 88	5,450,958 07	1841	
"	"	597,400 "	421,757 21	612,547 "	859,146 15	2,689,245 45	2,940,155 18	1842	
"	"	412,400 "	426,554 64	629,959 50	856,569 04	2,785,129 81	3,004,595 99	1843	
"	"	426,740 "	426,554 76	655,709 50	851,079 02	1,100,676 41	1,277,860 69	1844	
"	"	444,520 "	450,218 55	682,552 "	871,967 64	1,175,971 27	1,569,102 84	1845	
"	"	465,580 "	475,901 55	710,202 "	949,508 97	2,049,244 20	2,291,485 76	1846	
"	"	485,540 "	516,514 02	819,992 "	1,181,519 94	2,580,140 07	2,785,000 55	1847	
"	"	515,480 "	814,955 21	859,009 50	1,578,440 14	2,670,488 48	4,021,584 76	1848	
"	"	527,520 "	625,971 10	512,112 "	791,422 94	2,165,124 52	2,595,175 65	1849	
"	"	546,880 "	659,440 40	911,217 "	1,396,461 44	2,871,782 78	5,461,265 21	1850	
"	"	578,620 "	686,284 79	955,112 "	1,479,616 45	3,017,297 18	5,646,529 57	1851	
150,000 "	128,440 65	605,900 "	657,659 19	997,652 "	1,452,874 24	3,452,195 76	9,952,050 46	1852	
268,825 "	264,976 80	652,240 "	708,970 57	1,059,752 "	1,584,509 58	2,967,144 01	5,575,605 38	1855	
285,250 "	286,755 72	661,580 "	744,585 75	1,082,897 "	1,555,762 19	2,027,527 "	2,584,899 04	1854	
297,725 "	296,795 70	691,060 "	741,760 84	1,128,962 "	1,529,991 76	2,117,747 "	2,559,548 50	1855	
510,250 "	507,704 64	720,920 "	760,440 69	1,174,727 "	1,574,580 05	2,205,897 "	2,642,725 56	1856	
556,569 58	555,528 49	751,620 "	790,566 66	1,222,687 "	1,651,264 98	2,510,676 58	2,775,100 15	1857	
"	"	785,480 "	854,788 86	1,272,712 "	1,688,489 28	2,056,192 "	2,525,278 14	1858	
"	"	812,120 "	851,175 69	1,525,992 "	1,756,285 76	2,156,022 "	2,567,459 56	1859	
"	"	850,700 "	870,515 54	1,575,907 "	1,766,025 92	2,226,607 "	2,656,541 46	1860	
"	"	885,660 "	892,572 96	1,429,097 "	1,762,485 75	2,514,757 "	2,655,058 69	1861	
"	"	921,700 "	924,475 80	1,481,687 "	1,775,502 79	2,405,587 "	2,699,776 59	1862	
"	"	939,000 "	961,966 46	1,555,422 "	1,822,565 38	2,494,422 "	2,784,529 84	1863	
"	"	998,080 "	1,012,678 82	1,590,717 "	1,923,774 26	2,588,797 "	2,936,455 08	1864	
"	"	1,058,980 "	1,059,587 86	1,648,797 "	1,955,457 76	2,687,777 "	2,994,825 62	1865	
"	"	1,082,020 "	1,125,215 82	1,707,087 "	1,985,728 77	2,789,107 "	3,108,942 59	1866	
"	"	1,127,580 "	1,166,285 55	1,767,177 "	2,055,626 52	2,894,557 "	3,221,911 85	1867	
"	"	1,174,160 "	1,169,484 85	1,829,187 "	2,070,572 51	3,005,547 "	3,259,857 56	1868	
"	"	"	"	1,891,092 "	2,062,518 50	1,891,092 "	2,062,518 50	1869	
"	"	"	"	1,952,967 "	2,092,985 28	1,952,967 "	2,092,985 28	1870	
"	"	"	"	2,007,747 "	2,056,158 85	2,007,747 "	2,056,158 85	1871	
"	"	"	"	2,077,152 05	2,116,872 54	2,077,152 05	2,116,872 54	1872	
"	"	"	"	"	"	"	"	1875	
"	"	"	"	"	"	"	"	1874	
"	"	"	"	"	"	"	"	1875	
1,626,419 58	1,618,000 "	21,566,640 "	22,751,000 "	49,765,826 56	51,557,800 "	96,029,976 65	108,710,915 96		
A ajouter :									
1° Le capital de 7,269,000 fr., en dette à 4 0/0, qui a été remboursé au pair en vertu de l'art. 1 ^{er} de la loi du 12 juin 1869 (N ^o n° 164).		7,269,000 "	7,269,000 "	"	"	"	7,269,000 "		
Fn.		28,655,640 "	50,000,000 "						
2° Le capital de 5,655,000 francs, en dette à 5 0/0, dont le remboursement au pair a été autorisé par l'article 1 ^{er} de la loi du 18 décembre 1872 (Moniteur n° 354), ci				5,655,000 "	5,655,000 "	"	5,655,000 "		
Fn.				46,500,826 56	56,090,800 "				
5° Le capital de 1,484,000 francs, correspondant à la rente de 44,520 francs qui était inscrite sur le grand-livre de la même dette au nom du duc de Wellington et qui a été annulé par l'article 5 de la loi précitée.					1,484,000 "	"	1,484,000 "		
Fn.					58,474,800 "				
ENSEMBLE							123,096,915 96		
Capital racheté pour les dettes actuellement existantes (voir le tableau précédent, annexe n° 9)							248,507,549 78		
TOTAL GÉNÉRAL fr.							371,404,265 74		

(190)

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Situation générale du Trésor public, au 1 ^{er} janvier 1877. — Exposé	3—7
Tableau de la situation générale du Trésor, au 1 ^{er} janvier 1877	9—15
ANNEXE N° 1. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1875, au 31 octobre 1876	17—26
— N° 2. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1875, au 31 octobre 1876, comprenant les transferts des exercices 1871 à 1874	27—35
— N° 3. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1876, au 1 ^{er} janvier 1877	37—48
— N° 4. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1876, au 31 décembre 1876, comprenant les transferts des exercices 1872 à 1875	49—55
— N° 5. — État des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique. (Services spéciaux.) — Situation au 1 ^{er} janvier 1877.	57—89
— N° 6. — Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1874 inclusivement.	91—97
— N° 7. — Aperçu des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1876 inclusivement	99—175
— N° 8. — Aperçu général de la dette constituée, à la date du 1 ^{er} novembre 1876 pour les dettes à 4 1/2 p. %, et à celle du 1 ^{er} janvier 1877 pour la dette à 2 1/2 p. %	175—181
— N° 9. — État indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général	183—185
— N° 10. — État indiquant : 1° les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. %, qui ont été convertis en rente 4 1/2 p. %, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création de ces emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion; 2° les sommes appliquées à l'amortissement et au remboursement de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, et de la dette de 58,474,800 francs, à 5 p. %, ainsi que les capitaux rachetés, remboursés ou annulés, depuis la date de la création de ces dettes jusqu'à l'époque de leur remboursement	187—189